



Projet COPSA :

Riposte à la Covid-19 par la protection sociale et le renforcement des systèmes alimentaires locaux : le cas des Niayes au Sénégal.

EFFETS DE LA COVID-19 SUR LES ACTIVITÉS DE PRODUCTION, DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION DE PRODUITS HORTICOLES, AVICOLES ET HALIEUTIQUES MENÉES PAR LES FEMMES DANS LES NIAYES

**RAPPORT DE L'ÉTUDE
DE CAS**

Par
Dr. Oumoul Khairy COULIBALY



Canada

Avec la participation de

Seynabou DIA
Fatou NDOYE
Boubou THIAM
Gorgui THIAW

Decembre 2021



Le projet COPSA

Riposte à la COVID-19 par la protection sociale et le renforcement des systèmes alimentaires locaux : Le cas des Niayes au Sénégal

Financé par le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI), le projet de recherche «Riposte à la Covid-19 par la protection sociale et le renforcement des systèmes alimentaires locaux : le cas des Niayes au Sénégal» (COPSA), s'intéresse aux mesures de restriction et de protection sociale prises par l'État dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la Covid-19. Plus précisément, le projet COPSA analyse les mesures de protection sociale en faveur des ménages vulnérables au niveau national, et les effets des mesures restrictives sur les systèmes alimentaires dans la zone des Niayes.

En effet, la pandémie de la Covid-19 est un choc sanitaire sans précédent par son ampleur et sa propagation rapide dans le monde entier.

Pour enrayer sa progression, le Sénégal, comme le reste du monde, a pris des mesures radicales qui ont des effets socio-économiques, notamment sur le système alimentaire et nutritionnel. Pour les atténuer, les autorités ont pris d'importantes mesures économiques et financières visant à renforcer les systèmes de santé, à soutenir les ménages les plus vulnérables, les entreprises directement touchées et la diaspora. Malgré les efforts du gouvernement, de grandes parties du secteur primaire ont souffert sans que les mesures prises leur soient spécifiquement destinées.

Ainsi, ce projet COPSA vise à générer des connaissances et des outils d'aide à la décision afin d'améliorer les mécanismes de protection sociale, notamment la distribution d'aide alimentaire d'urgence ; et de renforcer les systèmes alimentaires locaux dans les Niayes.

Plus précisément, le projet vise à :

- Analyser la réponse du gouvernement à la situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle par le biais d'opérations d'aide alimentaire d'urgence ;
- Documenter les effets des interventions du gouvernement sur les systèmes alimentaires locaux et les mesures prises par les différents acteurs pour renforcer la résilience ;
- Lancer une réflexion sur l'avenir possible des systèmes alimentaires dans la zone des Niayes.

Auteur

Dr. Oumoul Khaïry COULIBALY

(Responsable de l'étude de cas et auteure du rapport)
Socio-anthropologue, spécialiste en genre et autonomisation des femmes
Enseignante-chercheuse à l'école supérieure d'économie Appliquée (ESEA)
Université Cheikh Anta Diop de Dakar
Chercheuse associée à l'IPAR

Avec la participation de:

Fatou NDOYE

Diplômée en Master de Sociologie

Boubou THIAM

Diplômé en Master de Géographie, expert
en gestion foncière et spécialiste en Suivi-
Evaluation

Gorgui THIAW

Diplômé en Master de Sociologie et MBA en Gestion de projet

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières	5
Listes des graphiques et tableaux	7
Sigles et acronymes	8
Résumé	9
Introduction	10
Objectifs de recherche	12
1.1 Objectifs de recherche	12
1.2 Objectifs spécifiques	12
2 Méthodologie	13
2.1 Cadre d'analyse	13
2.2 Processus et méthodes de collecte	13
2.3 Cibles, sites et outils de collecte	14
2.4 Méthodes d'échantillonnage et taille des échantillons	15
2.4.1 Volet quantitatif	15
2.4.2 Volet qualitatif	15
2.5 Bilan de la collecte	16
2.6 Méthodes d'analyse	17
3 La situation pré-Covid-19 : caractérisation des activités et des femmes, pluriactivité et contribution des femmes aux moyen de subsistance de leur ménage	17
3.1 Caractéristiques sociodémographiques des femmes productrices, transformatrices et commerçantes	18
3.1.1 Âge des femmes	18
3.1.2 Formation	18
3.1.3 Type d'éducation	19
3.1.4 Niveau d'instruction	20
3.1.5 Situation matrimoniale	21
3.2 Caractérisation des activités de production, de transformation et de commercialisation	21
3.2.1 La production horticole	23
3.2.2 L'aviculture	24
3.2.3 L'activité de transformation	26
3.2.4 L'activité de commercialisation	28
3.3 La pluriactivité comme soupape de sécurité pour les activités et les ménages	32

3.3.1	Ampleur de cette pratique	33
3.3.2	Primat du commerce dans cette diversité d'activités combinées	33
3.3.3	Dimension économique, sociale et sexospécifique de la pluriactivité	34
3.4	Contribution économique des femmes aux moyens de subsistance de leur ménage	35
3.4.1	Contribution directe aux moyens d'existence et à l'amélioration du cadre de vie	36
3.4.2	Contribution indirecte aux activités des membres du ménage	36
3.4.3	Le niveau de contribution : un frein au développement de leurs activités	37
4	Effets de la Covid-19 sur les activités des femmes	38
4.1	Perturbation de la chaîne logistique : difficultés d'écoulement, d'approvisionnement et pertes de revenus	38
4.1.1	Difficultés d'écoulement et responsabilité de la pandémie par activité et sous-secteur	39
4.1.2	Effets différenciés des mesures selon l'activité et le secteur	40
4.1.3	Pertes de revenus et endettement comme principales conséquences économiques	45
4.1.4	Difficultés d'approvisionnement de la Covid-19 selon l'activité et le sous-secteur	49
4.1.5	Baisse de la capacité de production et perte de matières premières pour les transformatrices	53
4.2	Difficultés limitées d'accès à la main-d'œuvre	53
4.3	La Covid-19 comme facteur aggravant de vulnérabilités préexistantes	54
4.3.1	Contraintes structurelles et conjoncturelles préexistantes	54
4.3.2	La pluriactivité devenue source de vulnérabilité en temps de Covid-19	57
4.4	Conséquences sur les moyens de subsistance des ménages	58
5	Accès aux soutiens et stratégies d'adaptation	60
5.1	Appréciation des mesures d'appui aux ménages de l'État	61
5.2	Stratégies individuelles et collectives d'adaptation	62
5.2.1	Rôle des organisations dans l'adaptation	62
5.2.2	Stratégies individuelles des femmes	64
	Conclusion	72
	Recommandations	74
	Bibliographie	76

LISTES DES GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Tableaux :

Tableau n° 1 : Bilan de collecte de l'enquête quantitative	16
Tableau n° 2 : Bilan de collecte détaillé de l'enquête qualitative	16
Tableau 3 : Prix de vente avant, pendant et à la levée des mesures restrictives	45

Graphiques :

Graphique n° 1 : Âge moyen des actrices du secteur	18
Graphique n° 2 : Formation	18
Graphique n° 3 : Type de formation	19
Graphique n° 4 : Niveau d'instruction	20
Graphique n° 5 : Situation matrimoniale des femmes	21
Graphique n° 6 : Répartition selon le type de produit transformé	26
Graphique n° 7 : Répartition des commerçantes selon le produit dominant	28
Graphique n° 8 : Pluriactivité selon la catégorie d'actrices	33
Graphique n° 9 : Difficultés d'écoulement/de commercialisation	39
Graphique n° 10 : Responsabilité des mesures dans les difficultés d'écoulement	39
Graphique n° 11 : Difficultés d'écoulement/de commercialisation	40
Graphique n° 12 : Variation des revenus	45
Graphique 13 : Variation moyenne des revenus et responsabilité de la pandémie	46
Graphique n°14 : Crédit avant la pandémie et difficultés de remboursement	47
Graphique °15 : Responsabilité de la pandémie sur les difficultés de remboursement	48
Graphique n°16 : Difficultés d'approvisionnement en matières premières, marchandises et intrants	49
Graphique n17 : Responsabilité de la pandémie dans les difficultés d'approvisionnement	50
Graphique n° 18 : Difficultés d'approvisionnement en intrants, marchandises et matières premières	51
Graphique 19 : Difficultés d'accès à la main-d'œuvre	53
Graphique n° 20 : Soutien de l'État et appuis communautaires	61
Graphique n° 21 : Stratégies d'adaptation des avicultrices, transformatrices et commerçantes	64
Graphique n° 22 : Recours à un nouveau prêt au crédit pendant la pandémie	66
Graphique n° 23 : Utilisation du crédit contracté pendant la pandémie	67
Graphique n° 24 : Recours à un nouveau prêt et son utilisation par les productrices horticoles	68
Graphique n° 25 : Stratégies spécifiques développées par les productrices horticoles	68

SIGLES ET ACRONYMES

ANSD	Agence Nationale de la Statistique et de la Démographie
AUMN	Association des Unions Maraîchères des Niayes
AVEC	Association Villageoise d'Épargne et de Crédit
DER	Délégation à la l'Entrepreneuriat Rapide
FAO	Organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GPF	Groupement de Promotion Féminine
IPAR	Initiative Prospective Agricole Rurale
PNIASAN	Programme National d'Investissement Agricole pour la Sécurité Alimentaire et Nutrition
UNFES	l'Union Nationale des Femmes Coopératrices du Sénégal de Mboro
HCDH	Haut Commissariat aux Droits Humains
OIT	Organisation Internationale du Travail

RÉSUMÉ

Les répercussions socioéconomiques des mesures restrictives mises en place par l'État du Sénégal, à la date du 23 mars 2020, pour endiguer la pandémie à coronavirus ont fortement affecté les différentes composantes des systèmes alimentaires des Niayes, qui reposent essentiellement sur les secteurs horticole, avicole et de la pêche artisanale. Bien qu'elles n'épargnent aucune catégorie de sexes ni d'acteurs, les conséquences de ces mesures ont une dimension sexospécifique. En effet, les femmes sont plus vulnérables aux conséquences de cette pandémie qui exacerbent les inégalités préexistantes.

Ce rapport, d'une part, examine les conséquences socioéconomiques des mesures restrictives sur les activités de production, de transformation et de commercialisation de produits horticoles, avicoles et halieutiques menées par les femmes, ainsi que sur leur ménage. D'autre part, il analyse les stratégies individuelles et collectives d'adaptation développées par les femmes et leur communauté pour faire face à ce choc. Les résultats de la recherche révèlent que les femmes, toutes catégories d'activités confondues, occupent les segments les plus vulnérables de ces activités, marqués par l'informalité, une faible productivité, une irrégularité ou de faibles revenus et par l'accès limité aux ressources et actifs, qui entravent leurs capacités d'autonomisation et les exposent davantage aux chocs socioéconomiques.

Prises à la fois individuellement et de façon imbriquée, les mesures restrictives ont perturbé les chaînes logistiques ; ce qui se traduit par des difficultés d'écoulement, de commercialisation et d'approvisionnement, avec des pertes considérables de revenus et un endettement important comme conséquences immédiates. En effet, 100 % des productrices horticoles et des transformatrices de produits halieutiques, 95 % des micro-mareyeuses, 92,3 % des commerçantes de produits horticoles, 81,8 % des transformatrices de produits horticoles et 80 % des avicultrices disent être affectées par ces mesures. Ces principales difficultés rencontrées se traduisent par une mévente et des stocks en souffrance. Les difficultés d'approvisionnement des produits horticoles et halieutiques ont davantage touché les activités de transformation (respectivement 90,9 % et 68,4 %) et de commercialisation (75 % et 60 %), alors que 47,4 % des productrices horticoles et 25 % des avicultrices déclarent avoir été confrontées aux difficultés d'approvisionnement en intrants.

Les conséquences immédiates de cette situation sont les pertes considérables de revenus : soit une affirmation de 100 % des répondantes des activités de production, de transformation et de commercialisation horticoles et halieutiques et 85 % des avicultrices. Le taux de variation moyen des revenus les plus bas est de 57,8 % pour les commerçantes revendeuses de produits horticoles, et le plus élevé est de 66 % pour les micro-mareyeuses. En outre, 100 % des productrices et des commerçantes horticoles, 92,9 % des transformatrices de produits halieutiques et 77,8 % des avicultrices se sont retrouvées dans une situation d'endettement important qui menace la poursuite des activités et affecte les moyens d'existence des ménages.

Pour faire face aux conséquences susmentionnées de la Covid-19 sur leurs activités et leur ménage, les femmes et leur communauté ont développé des stratégies individuelles et collectives. Elles se traduisent par la suspension temporaire ou durable des activités, l'utilisation de l'épargne, le changement de pratiques de préparation et de consommation alimentaire, la vente de biens, le recours aux prêts bancaires et aux mécanismes de financement communautaire, la vente à crédit des produits, la reconversion dans un autre métier, et la diversification ou le changement de produits vendus ou transformés. Malgré les difficultés rencontrées, on note des stratégies allant dans le sens de la préservation de l'éducation des enfants. Cependant, l'urgence à laquelle cette pandémie les a soumises et leur faible autonomie économique font que ces stratégies sont plus réactives que planifiées, ce qui limite leur efficacité.

INTRODUCTION

Depuis le premier cas détecté le 2 mars 2020, le Sénégal, à l'instar du reste des autres pays, fait face à la pandémie à coronavirus. Pour freiner la propagation rapide du virus, à cause de son fort taux de contagiosité et sans remède avéré, le Sénégal a pris, le 23 mars 2020, plusieurs mesures restrictives destinées à endiguer ce virus, sur la base de l'expérience acquise de l'épidémie d'Ebola. Ces mesures comprenaient : l'instauration de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national assorti d'un couvre-feu de 20 heures à 6 heures du matin, la restriction de la mobilité interurbaine, la fermeture des frontières, écoles, universités, marchés – notamment hebdomadaires – et lieux de culte, l'interdiction des rassemblements et des cérémonies familiales, la fermeture des hôtels et des restaurants, et l'instauration de règles d'hygiène strictes.

Si l'efficacité de ces mesures destinées à freiner la circulation du virus reste à démontrer, leurs effets socioéconomiques directs et indirects sur les populations et leurs moyens d'existence sont dévastateurs. Cette pandémie a en effet entraîné une crise économique sans précédent qui a durement frappé tous les secteurs de l'économie sénégalaise et, par la même occasion, les moyens d'existence des populations, en particulier en zone rurale. L'économie rurale qui repose principalement sur l'agriculture, l'élevage et la pêche artisanale et sur les activités connexes qui s'y rapportent, a donc été particulièrement affectée.

La zone des Niayes, dont les activités économiques dépendent essentiellement de ces secteurs – surtout l'horticulture, qui fournit 80 % des fruits et légumes du pays –, notamment été touchée. Toutes les chaînes en aval de la production (l'approvisionnement, la transformation, la distribution et la commercialisation), et, en bout, de chaîne, la consommation, sont ainsi fortement perturbées (FAO, 2020a).

Selon les estimations de la FAO (2020b), dès les premiers mois d'entrée en vigueur de ces mesures, près de 1 million de poulets et plus de 5 200 tonnes de produits maraîchers étaient en souffrance à l'échelle du pays (Ly, 2020).

Le secteur horticole, qui domine largement les activités agricoles des Niayes, a également connu d'importantes pertes de produits maraîchers, qui étaient au pic de leur production (van Hoyweghen & al., 2020), et de produits fruitiers, en particulier la mangue (Toukara, 2020), une situation aggravée par le manque d'infrastructures de stockage et de moyens logistiques (Dury & al., 2021).

La pêche artisanale et ses activités connexes, déjà très affectées par les difficultés liées aux effets du changement climatique, à la surpêche et aux licences de pêche, ont aussi subi les affres des conséquences de cette pandémie (Ka et Guèye, 2020).

Ces conséquences n'ont épargné aucune catégorie d'acteurs, toutefois, certaines d'entre eux, en raison des vulnérabilités déjà existantes, ont été davantage affectées : c'est le cas des femmes rurales. En effet, bien que très souvent présentées comme une simple main-d'œuvre familiale ayant un rôle secondaire dans ces secteurs, elles jouent un rôle central dans un large éventail d'activités des systèmes alimentaires locaux des Niayes. Selon la FAO (2011), les femmes produisent entre 60 % et 80 % de l'alimentation dans les ménages ruraux.

Les femmes demeurent la clé de voûte de la production, de la transformation et du commerce des denrées alimentaires et agricoles. Elles dominent les segments de la transformation et du commerce à petite échelle et sont de plus en plus présentes dans le maillon production.

Les revenus qu'elles en tirent, à défaut de permettre leur autonomie, contribuent fortement aux moyens de subsistance de leur ménage en même temps qu'à la diversification des sources de revenus.

Selon les statistiques officielles, les femmes sont moins touchées par la maladie et présentent un taux de létalité plus faible. Elles semblent, en revanche, plus touchées par les conséquences socioéconomiques de la crise sanitaire, alors qu'elles sont en première ligne durant cette pandémie. Cependant, en raison de leur extrême vulnérabilité dans ces secteurs d'activité, leurs accès et contrôle limités sur les ressources, leur faible pouvoir décisionnel, leurs responsabilités domestiques et productives de plus en plus lourdes et des normes patriarcales généralisées (Barooah & al., 2020), elles sont plus exposées aux chocs économiques de la Covid-19. D'ailleurs, plusieurs études montrent que les femmes sont généralement plus affectées dans ce contexte de pandémie qui fragilise un peu plus les segments déjà précaires où elles évoluent (FAO, 2020 ; Zara-Laouan, 2020; OIT, 2020 ; ONU-Femmes, HCDH et Unicef, 2020) et qui traduisent leur faible capacité de résilience en cas de crise.

De ce fait, malgré les mesures de riposte mises en place par l'État et ses partenaires pour atténuer les effets, l'importance et la profondeur du choc économique et social créé par la pandémie sont venues accentuer les vulnérabilités déjà existantes des activités des femmes, les dynamiques du genre et celles intrafamiliales, tout en créant de nouveaux défis pour les femmes.

Partant du postulat selon lequel la crise sanitaire agit comme un facteur aggravant et non causal, cette étude de cas analyse les effets différentiels de la Covid-19 sur les activités des femmes dans les composantes de la production, de la transformation et de la commercialisation des produits horticoles, avicoles et halieutiques des systèmes alimentaires locaux des Niayes. C'est la période allant de janvier à décembre 2020 qui est considérée dans cette étude, mais en trois pas de temps, d'abord la période d'avant les mesures restrictives (janvier-mars 2020), pendant les premières mesures, de mars à juin 2020, et la phase de levée de ces mesures (juin-décembre 2020).

Ce rapport analyse, d'une part, les conséquences socioéconomiques des mesures restrictives sur les activités des femmes productrices, transformatrices et commerçantes de produits horticoles, avicoles et halieutiques ainsi que sur leurs ménages, et d'autre part, les stratégies individuelles et collectives d'adaptation développées par les femmes et leur communauté pour faire face à ce choc.

Il est ainsi constitué de trois grandes parties, en plus des recommandations pratiques et de politiques :

La première partie, qui analyse la situation pré-Covid-19, dresse le profil des femmes, caractérise les activités de production, de transformation et de commercialisation en décrivant les moyens, conditions et contraintes d'exercice de chacune d'elles, tout en essayant de mettre en exergue leurs spécificités et similitudes.

La pratique de la pluriactivité, aspect central des stratégies de lutte contre la précarité des ménages et les difficultés d'accès au financement, ainsi que la contribution des femmes à la résilience de leurs ménages, seront aussi étudiées.

Cette analyse permettra ensuite de dissocier les effets spécifiques des mesures d'endiguement de la pandémie à coronavirus des difficultés intrinsèques à chaque secteur. Il est en effet essentiel de comprendre, d'abord, les contraintes et opportunités préexistantes des femmes dans ces différentes activités pour ensuite analyser la façon dont celles-ci influencent la situation des unes et des autres et, par conséquent, déterminer les effets différentiels des mesures d'endiguement.



La deuxième partie analyse, dans une perspective comparative, la manière dont les différentes mesures agissent individuellement et collectivement sur les activités des femmes, leurs revenus et leurs ménages. De façon spécifique, il s'agira de déterminer et d'expliquer la façon dont les facteurs de production, l'écoulement/commercialisation, l'approvisionnement en intrants, en matières premières et en marchandises, l'accès au financement et à la main-d'œuvre ainsi que les formes de solidarité, d'épargne et de crédit communautaires, ont été affectés ainsi que les conséquences socioéconomiques de cette situation sur chaque composante et en fonction de la chaîne de valeur et des catégories de femmes. Dès lors, les difficultés déjà existantes rencontrées par les femmes au sein de leurs activités sont aussi analysées pour déterminer la façon dont la pandémie a exacerbé les vulnérabilités et inégalités (Maisonave et Cabral, 2021) et qui expliquent les conséquences sexospécifiques et différenciées sur les femmes.

La troisième et dernière partie décrit les stratégies individuelles et collectives, les types de soutien ainsi que les opportunités que cette pandémie pourrait offrir aux femmes, pour d'une part, en atténuer les effets, et d'autre part, relancer leurs activités.

1 Objectifs de recherche

1.1 Objectif principal de recherche

L'objectif principal de cette étude de cas est de documenter, dans une perspective intersectionnelle, les effets des mesures d'endiguement de la pandémie et de riposte sur les femmes productrices, transformatrices et commerçantes de produits horticoles, avicoles et halieutiques dans les Niayes, ainsi que sur leur contribution à la résilience de leur ménage.

1.2 Objectifs spécifiques

- OS1 : Appréhender la place des femmes dans ces activités, leurs contraintes et opportunités, ainsi que les dynamiques de genre.
- OS2 : Documenter les effets imbriqués de l'entrecroisement entre l'intégration verticale (activités menées), horizontale (pouvoir décisionnel dans ces secteurs d'activité), la dynamique de genre et la situation du ménage avec ceux du choc multidimensionnel lié aux mesures d'endiguement de la pandémie.
- OS3 : Identifier les stratégies d'adaptation individuelles, familiales et collectives mises en place ainsi que leurs déterminants et analyser leur efficacité.

2 Méthodologie

L'analyse des effets socioéconomiques et différentiels des mesures restrictives d'endiguement de la pandémie à coronavirus sur les femmes dans les chaînes de valeur horticole, avicole et halieutique requiert la combinaison d'approches théorique et empirique, d'une part, et, d'autre part, des méthodes qualitatives et quantitatives.

2.1 Cadre d'analyse

L'approche systémique est combinée à l'analyse intersectionnelle dans le but de mieux analyser les effets des mesures à la fois sur les activités cibles et leurs combinaisons et interrelations, mais également en tenant compte des vulnérabilités préexistantes des femmes étudiées.

L'approche systémique a été privilégiée pour mieux appréhender les différentes activités comme étant interconnectées dans un processus dynamique, reliées par des liens d'interdépendance (Rocher, 1989) et agissant les unes sur les autres.

De même, l'activité est considérée au sens large pour, à la fois, étudier séparément les différentes composantes et dans une perspective de la pluriactivité. Ceci permettra de prendre en compte à la fois les femmes qui s'activent dans une seule activité et celles qui en cumulent plusieurs, de façon concomitante ou périodique, d'une part, et, d'autre part, d'analyser l'interdépendance entre elles et les conséquences.

L'approche intersectionnelle, pour sa part, permet de considérer les inégalités préexistantes, en s'intéressant, en plus de la variable sexe, à d'autres facteurs de vulnérabilité qui s'ajoutent au genre et interagissent avec lui. Bien que les marqueurs sociaux comme l'âge ou le statut matrimonial ne soient pas neutres et agissent forcément pour différencier les situations des unes et des autres, ce sont davantage les positions dans les segments et surtout la catégorie d'activité qui sont les plus considérées ici comme facteurs pouvant accentuer/atténuer les effets des mesures d'endiguement de la Covid-19. À noter toutefois que ce sont ces marqueurs sociaux qui participent à la détermination des positions des unes et des autres femmes dans ces activités.

En somme, notre démarche consistera à :

- Considérer les interconnexions entre les différentes activités ciblées, mais également entre celles-ci et d'autres activités, y compris non alimentaires, pour mieux apprécier les effets différentiels de la Covid-19 ainsi que les capacités de résilience des unes et des autres ;
- Replacer la femme dans le contexte de son ménage pour y prendre en compte son statut, les opportunités et contraintes individuelles et familiales, des facteurs qui influencent, dans un sens ou dans un autre, les effets de la crise sanitaire – ;

2.2 Processus et méthodes de collecte

Dans une perspective comparative entre activités et femmes, cette étude a privilégié la combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives à travers la collecte de données primaires sur le terrain, et secondaires, par le biais de la revue documentaire.

Le processus de collecte s'est déroulé en plusieurs étapes: d'abord la revue documentaire qui s'est poursuivie tout au long de l'étude, et ensuite les enquêtes approfondies.

La revue documentaire a consisté en une analyse critique de la documentation portant sur la place des femmes dans les systèmes alimentaires, les études sur les effets des mesures d'endiguement et de riposte sur le genre, et sur les femmes rurales de façon spécifique.

Les enquêtes, elles ont été menées en deux temps : le volet quantitatif d'une part, et le volet qualitatif d'autre part. Chaque volet a été conduit en plusieurs étapes : l'élaboration des outils, le recrutement et la formation des enquêteurs, l'enquête de terrain, l'analyse et la rédaction du rapport.

L'enquête quantitative, qui a précédé, avait pour but de décrire le profil des femmes, les activités de production, de transformation et de commercialisation de produits horticoles, avicoles et halieutiques, leurs moyens et conditions d'exercice, les revenus qui en sont tirés, la position des femmes en leur sein, les effets des mesures ainsi que les stratégies d'adaptation.

L'enquête qualitative, qui a suivi, avait comme but d'approfondir les données quantitatives, mais également d'analyser le rôle des organisations dans les stratégies d'adaptation. Les femmes ont donc été interrogées individuellement sur les mêmes thématiques que l'enquête quantitative, mais aussi collectivement à travers des focus group au sein des organisations féminines et socioprofessionnelles. Des personnes ressources dans les différents sous-secteurs ont aussi été interrogées pour mieux identifier les vulnérabilités préexistantes des femmes ainsi que les effets sexospécifiques des mesures restrictives sur leurs activités et leurs ménages.

2.3 Cibles, sites et outils de collecte

Les cibles principales ont été les productrices, les transformatrices et les commerçantes de produits horticoles, avicoles et halieutiques aussi bien pour le volet quantitatif que qualitatif. Toutefois, pour l'enquête qualitative, en plus de celles-ci, les responsables d'organisation, hommes et femmes, ont aussi été interrogés en tant que personnes ressources.

Les enquêtes ont été menées dans les localités de Notto Gouye Diama, Kayar, Fass Boye, Diop Sao, Diambalo, Mboro, Darou Khoudoss, Diogo, le Gandiolais, Potou et Ndiébène Gandiole, qui se situent dans les différentes sous-zones qui composent les Niayes. En effet, en tenant compte de la territorialisation des systèmes alimentaires locaux, et de ce fait, des composantes cibles dans cette étude, le choix des sites de collecte a suivi la répartition des sous-secteurs horticole, avicole et halieutique dans les trois (03) sous-zones, Nord, Centre et Sud, auxquelles nous avons rajouté la façade maritime, considérée ici comme une quatrième sous-zone.

Bien que l'horticulture domine largement l'ensemble des Niayes, on note néanmoins une plus grande concentration dans sa partie Centre, et dans une moindre mesure, autour de Potou. Les activités halieutiques se concentrent davantage dans sa partie maritime.

Pour ce qui est de l'aviculture, notamment les types d'exploitations occupées par les femmes, c'est plutôt au centre et un peu au nord que nous les avons rencontrées.

En ce qui concerne les activités de production, transformation et commercialisation, on note aussi une répartition inégale des femmes, bien qu'elles suivent également la spécialisation des sous-secteurs selon la sous-zone. Ainsi, l'entrée par produit a été privilégiée d'abord, et ensuite celle par activité, pour nous assurer de toucher toutes les catégories de femmes, y compris celles qui s'activent dans la production horticole, qui sont sous-représentées par rapport aux autres catégories.

Concernant les outils de collecte, un questionnaire par catégorie d'activité – production, transformation et commercialisation –, avec des questions filtres selon le produit, a été utilisé pour l'enquête quantitative. Ce qui fait un total de trois (03) outils.

Pour le volet qualitatif, l'entrée par produit – horticole, avicole et halieutique – a été privilégiée et chacun des trois maillons – production, transformation et commercialisation – a été ciblé.

Au total, trois (03) guides d'entretiens individuels semi-directifs par chaîne de valeur ont été conçus. Ils ont été associés à un (01) guide de focus ciblant les organisations ; un (01) guide d'entretien individuel pour les personnes ressources, essentiellement les responsables de ces organisations ; un (01) guide de récit de vie destiné aux femmes productrices, transformatrices et/ou commerçantes.

2.4 Méthodes d'échantillonnage et taille des échantillons

2.4.1 Volet quantitatif

L'approche quantitative est basée sur une méthode d'échantillonnage non probabiliste. Les résultats ne sont pas généralisables mais permettent d'avoir une idée plus fine des effets différenciés des mesures de riposte sur les femmes et leurs activités dans les systèmes alimentaires des Niayes. L'enquête a ainsi ciblé de façon spécifique les acteurs en dehors des ménages. Le choix de l'approche territoriale des systèmes alimentaires nous a amenés à nous intéresser aux principales chaînes de valeur agro-sylvo-pastorales et halieutiques. Ainsi, les différentes sous-zones ont été ciblées, toutefois, des localités spécifiques ont été choisies ou dessein au regard des activités ciblées par l'étude de cas.

Dès lors, une entrée par la chaîne de valeur et l'activité a été effectuée en repérant les acteurs aux marchés, sur les quais de pêche, dans les sites et centres de transformation, les unités avicoles, les champs agricoles, les fermes, les ménages, principalement. Ces cibles et leur localisation ont été identifiées lors d'une mission de prospection et d'enquêtes préliminaires.

Cette enquête dite « *acteurs des systèmes alimentaires* » a permis d'appréhender les effets de la pandémie sur les autres composantes des systèmes alimentaires que sont la production, la transformation et la distribution et complète une autre enquête, ménages, portant essentiellement sur la composante « *consommation* ».

Un total de 147 femmes productrices, transformatrices et commerçantes réparties dans les différents composants et sous-secteurs ont été interrogées. Cependant, cette répartition a tenu compte de leur présence inégale dans les activités. Si les femmes dominent largement l'activité de transformation et la commercialisation au détail, elles sont sous-représentées dans le maillon production aussi bien pour les produits horticoles qu'halieutiques.

2.4.2 Volet qualitatif

Les femmes répondantes des entretiens individuels ont été choisies parmi la cible déjà interrogée lors de l'enquête quantitative. Ce sont des femmes productrices, transformatrices et commerçantes. L'échantillonnage par quota avec la sélection de sous-groupes dans chaque activité et chaque sous-secteur a été appliqué. La représentativité des différentes sous-zones qui composent les Niayes a été respectée, d'autant plus qu'elles correspondent, généralement, à une spécialisation par sous-secteur, bien qu'il y ait une concentration des trois dans la zone Centre.

Les principes de la diversification et du seuil de saturation ont guidé la collecte dans la mesure du possible, bien que le choix raisonné ait été privilégié, en raison du temps et des moyens matériels et humains limités.

Pour les focus group et entretiens avec les personnes ressources, en revanche, l'entrée par organisation qui a été adoptée n'a pas permis de reproduire systématiquement le même processus de choix des participantes et participants.

Ainsi, cette combinaison des méthodes qualitatives et quantitatives nous a permis d'atteindre les acteurs au cœur du système alimentaire à savoir les producteurs agricoles, les éleveurs, les pêcheurs, les transformateurs, les transporteurs, les distributeurs et/ou commerçants et le ménage en tant qu'unité de consommation.

2.5 Bilan de la collecte

Volet quantitatif :

Au total, 147 femmes ont été interrogées par questionnaire et réparties dans les différentes activités comme suit :

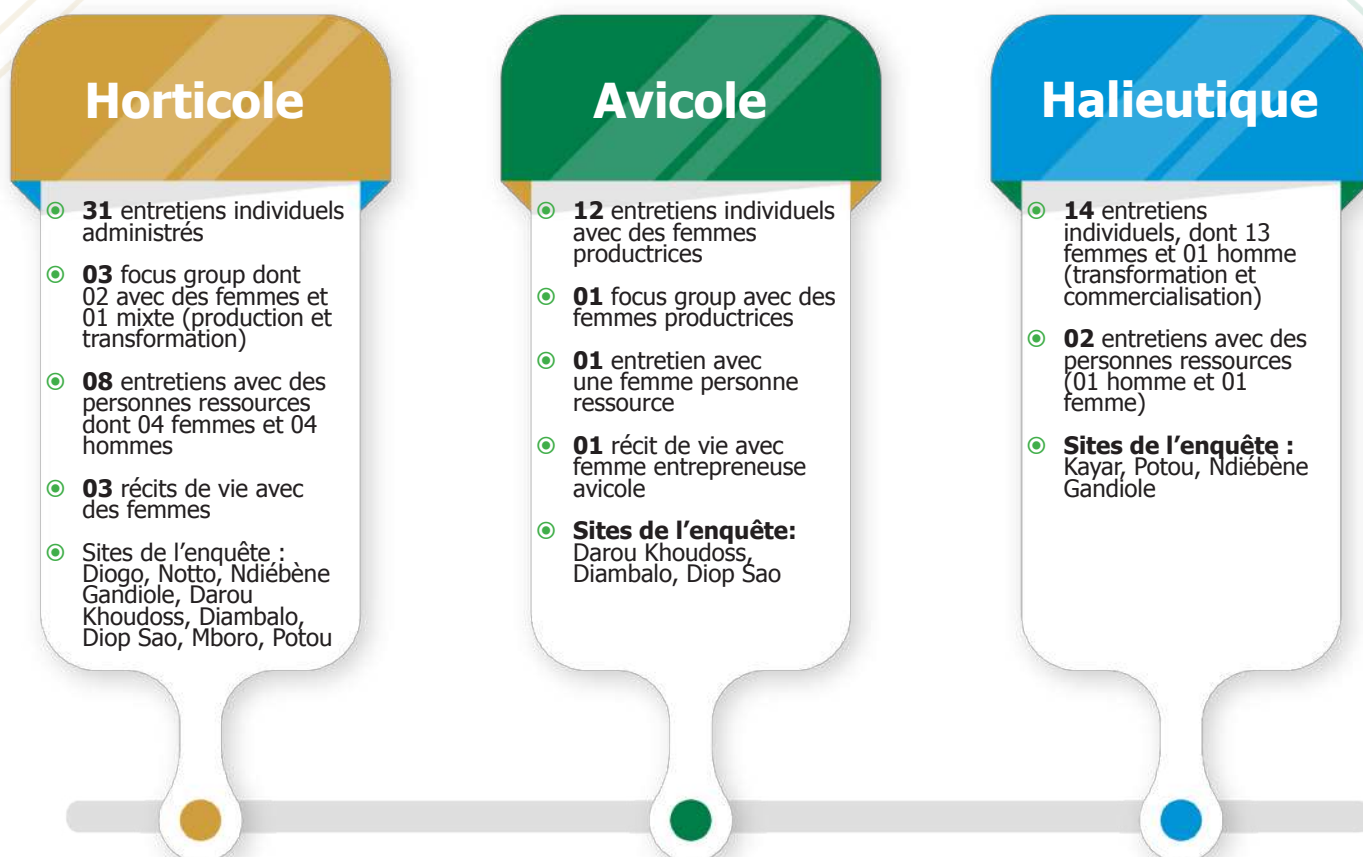
Tableau n° 1 : Bilan de collecte de l'enquête quantitative

Activités	Nombre de femmes
Production horticole	19
Aviculture	20
Transformation (halieutique et horticole)	39
Commercialisation (halieutique et horticole)	69
Total	147

Volet qualitatif :

Au total, 76 entretiens ont été administrés dans les différents sites, dont 30 dans le sous-secteur horticole, 12 dans le sous-secteur avicole et 14 dans le sous-secteur halieutique. 4 focus group, 12 entretiens semi-directifs avec des personnes ressources et 4 entretiens de récits de vie avec des femmes, ont été menés. Le bilan de collecte détaillé par sous-secteur est présenté dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 2 : Bilan de collecte détaillé de l'enquête qualitative pour les trois secteurs



2.6 Méthodes d'analyse

Pour l'analyse, plusieurs approches complémentaires ont été utilisées, comme susmentionnée. Concernant le traitement des données, l'analyse de contenu a été privilégiée pour le volet qualitatif. Celle-ci a suivi les étapes habituelles de la pré-analyse et du traitement du verbatim sur la base de variables d'analyse définies, l'interprétation des résultats, en les combinant avec les données quantitatives, en s'appuyant sur le cadre d'analyse prédéfini.

Pour rappel, le cadre d'analyse systémique, intersectionnelle et de la pluriactivité, a permis d'identifier le niveau de vulnérabilités préexistantes des femmes afin de les dissocier des conséquences des mesures. Cette dissociation a ensuite permis de mieux apprécier les effets différenciés et spécifiques de la Covid-19 sur les activités des femmes, leur contribution à la résilience de leur ménage et leurs capacités à développer des stratégies.

Pour le volet quantitatif, une fois les données collectées validées, le traitement des données a consisté dans un temps premier à procéder aux contrôles de structure et de cohérence et dans un second temps à l'apurement et à la correction des fichiers de données. La base de données construite est sous format Stata, SPSS, Excel.

3 La situation pré-Covid-19 : caractérisation des activités et des femmes, pluriactivité et contribution des femmes aux moyens de subsistance de leur ménage



L'objectif de cette partie est de faire la typologie des activités menées par les femmes dans ces chaînes de valeur pour identifier leurs caractéristiques et difficultés différenciées. Ceci permet ensuite de mieux dissocier les effets spécifiques des mesures d'endiguement de la pandémie à coronavirus et les vulnérabilités préexistantes des femmes. Il s'agira dès lors de décrire les caractéristiques sociodémographiques des femmes et de caractériser les activités de production, de transformation et de commercialisation de produits horticoles, avicoles et halieutiques. Ensuite, il sera question de faire une analyse de la pluriactivité et de la place centrale des pratiques professionnelles des femmes comme source additionnelle de revenus ainsi que la contribution des femmes aux moyens de subsistance, au bien-être et à l'accès aux services sociaux de leur ménage.

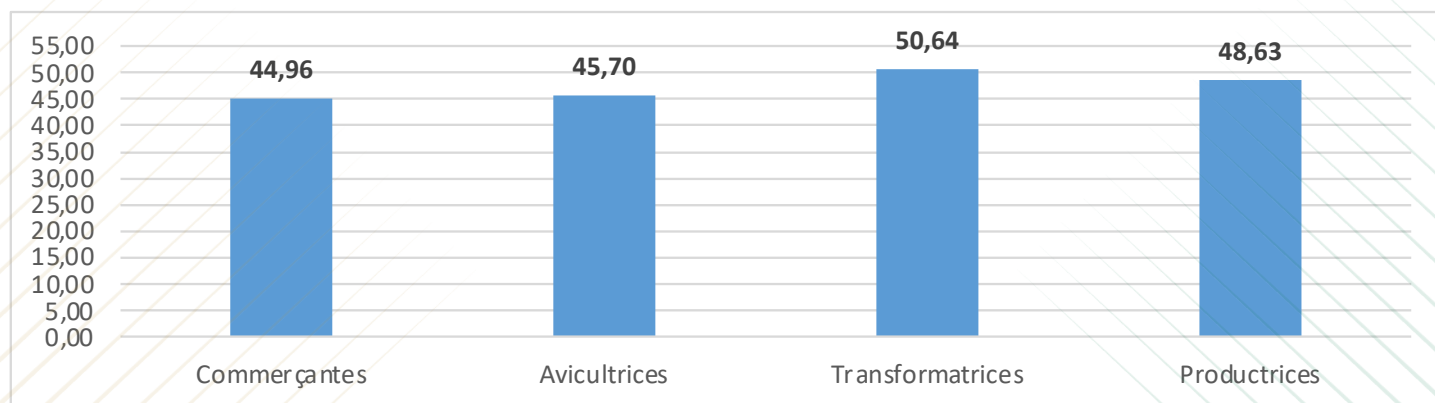
3.1 Caractéristiques sociodémographiques des femmes productrices, transformatrices et commerçantes

La description des caractéristiques sociodémographiques des femmes permet d'établir leur profil pour chaque activité afin de relever les différences et similitudes entre elles. Celles-ci pourraient, éventuellement, expliquer des situations différenciées en matière de contraintes et d'opportunités.

3.1.1 Âge des femmes

Les femmes sont âgées entre 30 et 72 ans. Toutefois, l'âge moyen se situe entre 45 et 51 ans selon le type d'activité. Les commerçantes sont relativement plus jeunes (45 ans) tandis qu'en moyenne les femmes les plus âgées s'activent dans la transformation (51 ans).

Graphique n° 1 : Age moyen des femmes selon le secteur d'activité

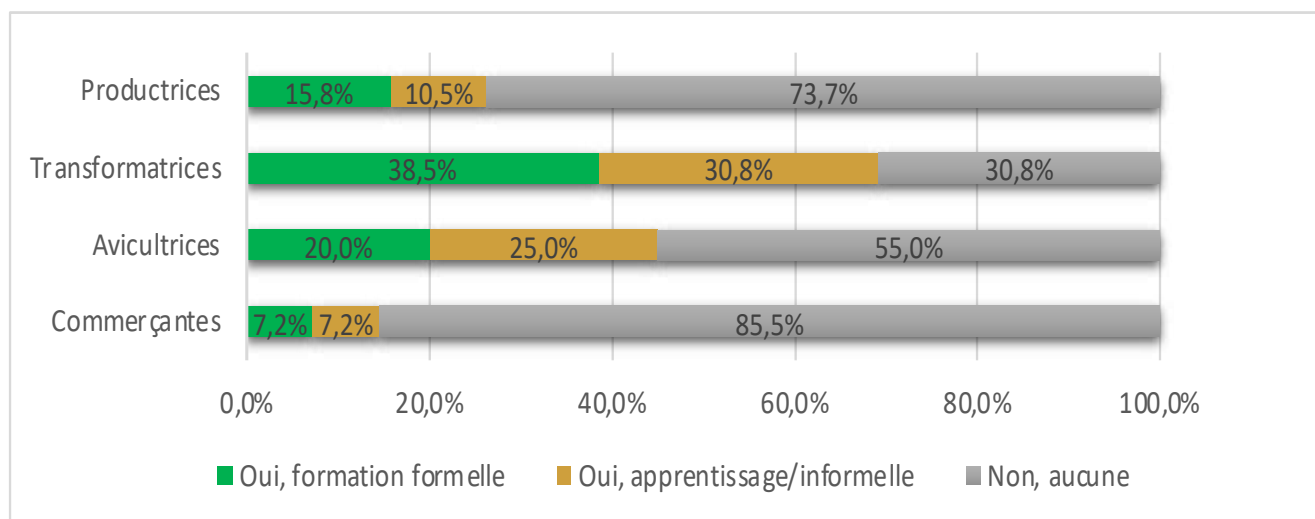


Source : COPSA, IPAR, 2021

3.1.2 Formation

Les statistiques pour l'ensemble des femmes montrent que la majorité n'a aucune éducation. Pour celles qui déclarent avoir suivi une formation, celle-ci est formelle pour la majorité. Toutefois, l'analyse comparée révèle des disparités plus ou moins importantes selon les activités.

Graphique n° 2 : Répartition des femmes selon la forme de formation, formelle ou non formelle



Source : COPSA, IPAR, 2021

C'est chez les commerçantes que l'on retrouve le pourcentage le plus élevé de femmes n'ayant suivi aucune formation (85,5 %), alors que ce sont les transformatrices qui obtiennent celui le plus bas (30,8 %) dans la catégorie des répondantes n'ayant suivi aucune formation.

En ce qui concerne celles qui déclarent avoir suivi une formation, toutes catégories confondues, on note une nette différence. Ce sont les transformatrices qui ont majoritairement reçu une formation, formelle comme informelle – respectivement 38,5 % et 30,8 % –, comparé aux femmes des autres catégories. Si l'on agrège les deux types de formation, le pourcentage s'élève à 69,3 %.

La proportion de commerçantes ayant reçu une formation aussi bien formelle qu'informelle est par ailleurs la plus faible (7,2%).

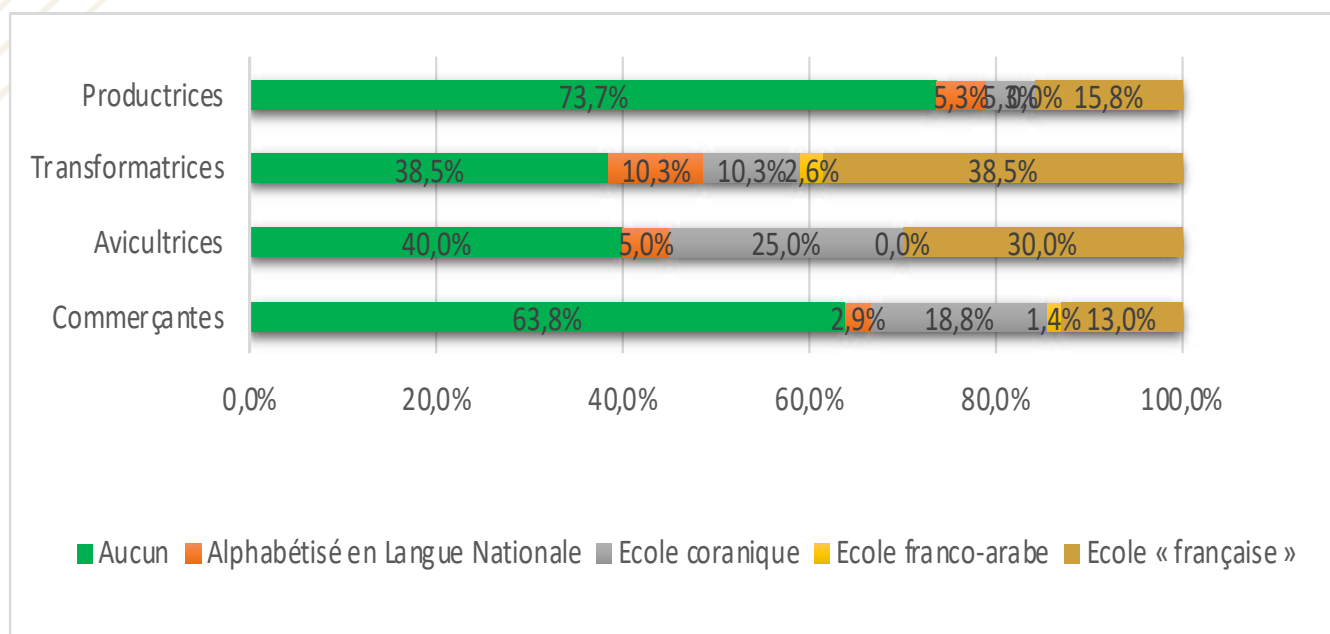
Pour les productrices et les avicultrices, elles sont respectivement 15,8 % et 20 % à avoir suivi une formation formelle contre 10,5 % et 25 % pour la formation informelle.

3.1.3 Type d'éducation

L'analyse comparée par type d'éducation montre que pour la fréquentation de l'école française, ce sont également les transformatrices qui obtiennent le pourcentage le plus élevé (38,5 %), et les commerçantes le plus bas (13 %). Les transformatrices ont la plus grande proportion d'alphabétisées (10,3 %), tandis la plus faible part d'alphabétisées se retrouve chez les commerçantes (2,9 %).

À noter par ailleurs que dans toutes les catégories d'activités, les répondantes déclarent avoir aussi fréquenté l'école coranique, avec un pourcentage plus élevé chez les avicultrices (25 %), et plus bas chez les productrices (5,3 %). En ce qui concerne l'école franco-arabe, c'est uniquement chez les transformatrices (2,6 %) et les commerçantes (1,4 %) où l'on retrouve des répondantes l'ayant fréquenté.

Graphique n° 3 : Répartition des femmes selon le type de formation



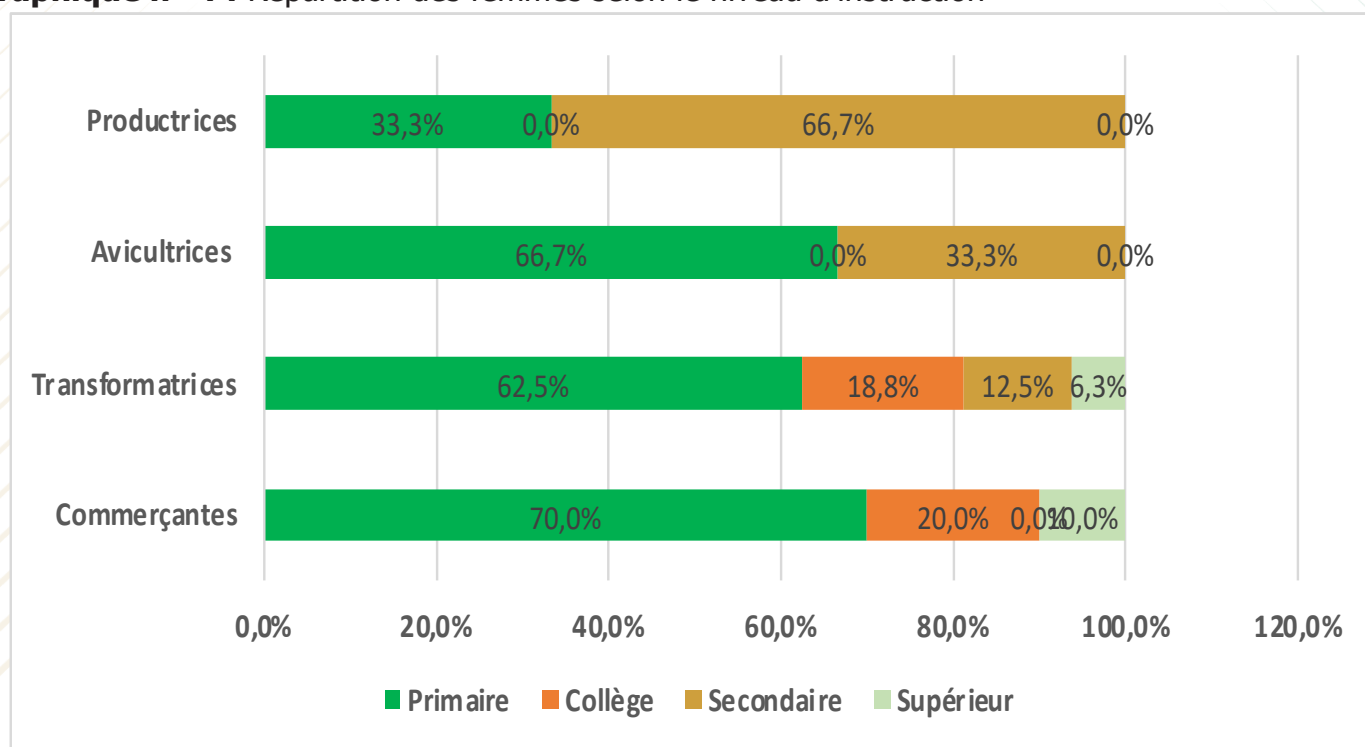
Source : COPSA, IPAR, 2021

3.1.4 Niveau d'instruction

La majorité des femmes qui ont été à l'école française ou franco-arabe se sont arrêtées au cycle primaire. On note néanmoins quelques variations. En effet, bien que les transformatrices soient les plus éduquées, beaucoup d'entre elles (62,5 %) n'ont fait que des études primaires. C'est aussi le cas des commerçantes (70 %) et des avicultrices (66,7 %), alors que la plus de la moitié des femmes productrices ayant fréquenté l'école française ou le franco arabes (66,7 %) ont fait des études secondaires et que 33,3% d'entre elles se sont arrêtées au primaire.

20 % des commerçantes et 18,8 % des transformatrices sont allées jusqu'au collège. Soulignons par ailleurs que 10 % des commerçantes et 6,3 % des transformatrices ont fait des études supérieures.

Graphique n° 4 : Répartition des femmes selon le niveau d'instruction



Source : IPAR, COPSA, 2021

3.1.5 Situation matrimoniale

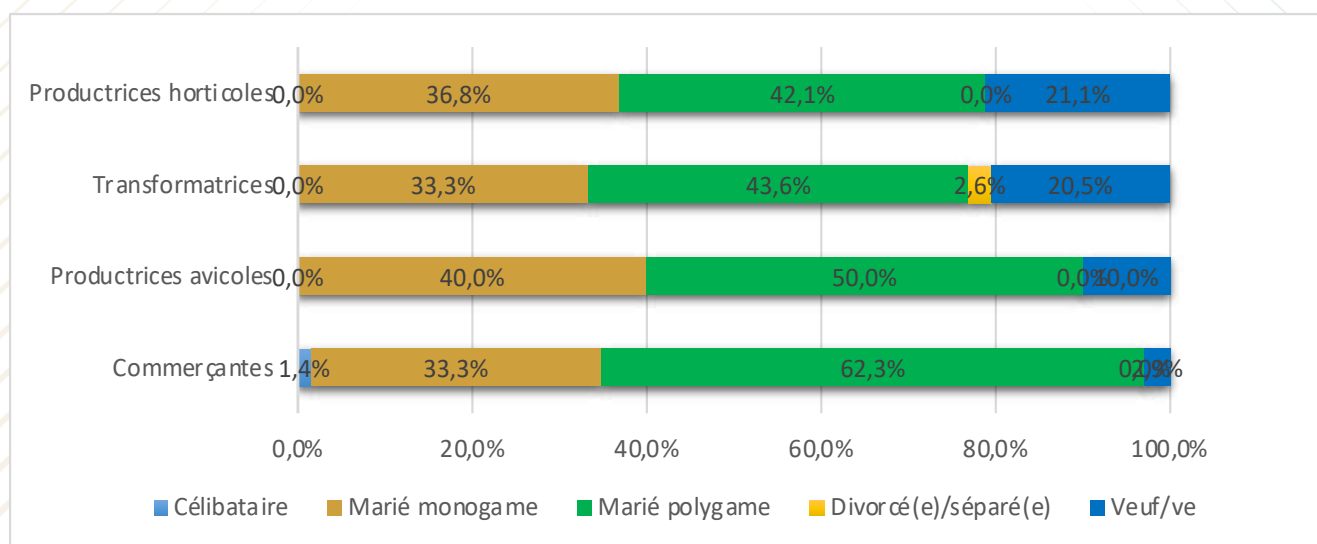
L'analyse croisée de la situation matrimoniale des femmes dans les différentes activités révèle une forte prédominance des mariées : 95,6 % des commerçantes, 90 % des avicultrices, 78,9 % des productrices horticoles et 76,9 % des transformatrices.

Le pourcentage de femmes mariées dans un ménage polygame est plus important que celui des femmes qui sont dans un ménage monogame. Il est respectivement de 42,1 % contre 36,8 % chez les productrices, 43,6 % contre 33,3 % chez les transformatrices, 50 % contre 40 % chez les avicultrices et, enfin, la différence la plus importante se situe chez les commerçantes, avec 62,3 % contre 33,3 %.

Les veuves viennent en deuxième position : 21,1 % des productrices horticoles, 20,5 % des transformatrices, 10 % des avicultrices et 2,9 % des commerçantes.

Les célibataires et les divorcées représentent une faible part de notre échantillon. On note 2,6 % de divorcées chez les transformatrices et 1,4 % de célibataires chez les commerçantes.

Graphique n° 5 : Situation matrimoniale des femmes productrices, transformatrices et commerçantes



Source : COPSA, IPAR, 2021.

En somme, la description des caractéristiques sociodémographiques révèle que, quelle que soit l'activité, les femmes sont relativement âgées, majoritairement mariées et dans un ménage polygame, peu ou pas instruites. L'analyse des données qualitatives montrent que les veuves et les divorcées sont généralement cheffes de ménage, de même que certaines mariées dans un ménage polygame qui ne vivent pas en patrilocalité ou en virilocalité. La situation matrimoniale des femmes enquêtées donne ainsi une indication sur le statut des femmes au sein des ménages.

3.2 Caractérisation des activités de production, de transformation et de commercialisation

Les femmes s'activent dans différents maillons des sous-secteurs horticole, avicole et halieutique. Toutefois, bien que la transformation soit une activité essentiellement féminine, c'est le maillon de la commercialisation qui mobilise le plus de femmes dans les Niayes. C'est au niveau du maillon production horticole que leur nombre est le plus faible.

La caractérisation des activités a pour but de décrire les conditions, moyens et contraintes d'exercice communs et spécifiques. Elle permettra de situer femmes dans les segments de ces activités afin de mieux mettre en exergue leur position ainsi ses déterminants en termes d'accès et de contrôle des ressources nécessaires à leurs activités. Cela permettra de mieux mettre en exergue les contraintes spécifiques qui expliquent, de ce fait, leur vulnérabilité supplémentaire, comparées aux hommes. La connaissance de tous ces éléments permettra, ensuite, de mieux évaluer les effets des mesures d'endiguement et de les dissocier des facteurs sous-jacents qui exposent davantage les femmes aux chocs inédits de cette pandémie.

Il faut au préalable rappeler la territorialisation des secteurs selon la sous-zone des Niayes :

Pour le sous-secteur horticole, qui domine largement le système agricole des Niayes, les acteurs sont dispersés un peu partout, mais avec une concentration plus grande dans la partie Centre. Toutefois, on retrouve les femmes davantage le long de la route des Niayes, de Notto Gouye Diama au Gandiolais, mais selon l'activité, elles sont réparties de façon inégale sur ces territoires – ou sous-zones – des Niayes.

Pour le maillon production, où elles sont largement minoritaires, on les retrouve davantage autour de Diogo, mais aussi entre Diop Sao et Darou Khoudoss, en passant par Diambalo. Les transformatrices sont plutôt localisées autour de Mboro, Notto Gouye Diama et Potou. Les commerçantes quant à elles sont dispersées un peu partout, mais selon le niveau de commerce – détail, demi-gros et gros –, leurs lieux d'activité diffèrent – marchés quotidiens, marchés hebdomadaires et au bord des routes principales.

Pour ce secteur, les femmes s'activent dans les trois composantes : production, transformation et commercialisation.

En ce qui concerne l'aviculture traditionnelle et de basse-cour, davantage pratiquée par les femmes de notre échantillon, les exploitations sont localisées dans certaines sous-zones, au sud, vers Sangalkam, au centre, entre Darou Khoudoss et Diambalo, et au nord, autour de Ndièbène Gandiole. Les femmes avicultrices interrogées sont essentiellement des éleveuses qui se chargent aussi de la commercialisation de leur production.

Quant au secteur halieutique, c'est sur la façade maritime, notamment dans la sous-zone Centre, à Kayar, principalement, et un peu à Mboro-sur-Mer, que les femmes micro-mareyeuses et transformatrices ont été interrogées. Pour ce secteur, ce sont les composantes transformation et commercialisation, et précisément le micro-mareyage, dans lesquelles les femmes s'activent essentiellement, qui ont été touchées par les enquêtes. Cette situation a été dictée par la très faible présence, voire l'absence, de femmes dans la « production » en tant que propriétaires/patronnes de pirogue, bien qu'elles puissent financer leur fils, frère, voire époux, dans leur activité de pêche artisanale. Dans ces cas, nous les considérons plus comme contributrices à l'activité des membres de leur famille que comme propriétaires, bien que certaines aient déclaré avoir participé, voire payé entièrement l'achat de ce matériel et d'autres.

Ces femmes productrices, transformatrices et commerçantes mènent généralement leurs activités indépendamment de celles de leur ménage ou de leur conjoint, à l'exception des veuves et cheffes de ménage ou celles dont le conjoint n'est plus en activité en raison de son âge avancé, par exemple. Toutefois, ces activités s'intègrent dans un système de production et de consommation familial dans lequel elles sont souvent interconnectées à celles des autres membres de leur ménage et contribuent largement aux moyens d'existence de celui-ci. Pour certaines activités comme la production horticole, le micro-mareyage et la transformation halieutique, les femmes sont souvent issues de ménages dont les principaux revenus proviennent de ces secteurs.

3.2.1 La production horticole

L'horticulture domine largement l'agriculture dans la zone des Niayes, de Dakar à Saint-Louis, créditée de plus de 60 % de la production maraîchère au Sénégal (ANSD, 2018). Ses sols riches en humus sont favorables à une gamme variée de produits horticoles. La proximité et l'abondance de la nappe phréatique font que ses cuvettes sont exploitées en culture irriguée et de décrue dans leurs parties les plus basses, nécessitant parfois un arrosage d'appoint.

Les femmes productrices horticoles interrogées dans cette étude s'activent essentiellement dans le maraîchage, pour 97,8 % d'entre elles, alors que le sous-secteur fruitier/arboricole ne représente que 2,2 % de l'échantillon – la mangue.

L'essentiel de l'échantillon est localisé sur l'axe allant de Darou Khoudoss à Diogo, avec une prédominance dans cette dernière localité, un peu vers Potou.

La majorité des productrices de notre échantillon (52,6 %) exploite une seule parcelle, deux (02) pour 31,6 % et trois (03) pour 15,8 %.

En ce qui concerne la possession de terre et les modalités d'accès, on peut noter que malgré les difficultés d'accès à cette ressource, la majorité des femmes productrices (51,6 %) déclare accéder à la terre de façon individuelle, par héritage ou par achat, 35,5 % exploitent des terres familiales ou mises à disposition par un membre de la famille, 6,5 % par location, 3,2 % sont en copropriété, 3,2 % exploitent par emprunt. À noter que, contrairement au reste du pays où cette pratique est rare, dans les Niayes, en particulier la sous-zone Centre, l'héritage sur les terres est appliqué pour les femmes, il peut s'agir de terres nues et/ou de pieds d'arbres (IPAR, 2019).

Les résultats qualitatifs révèlent par ailleurs le recours à la pratique du métayage par une minorité de femmes, répandue dans les Niayes, mais qui est davantage utilisée par les hommes, notamment les saisonniers non autochtones.

Les superficies des parcelles exploitées par les femmes varient entre 0,25 et 4 ha et sont essentiellement destinées à la production maraîchère.

Les femmes ont une ancienneté dans cette activité qui varie entre 7 et 15 ans. Elles produisent davantage de façon individuelle, bien que certaines d'entre elles s'activent, uniquement ou en plus des champs individuels, au sein de parcelles de leur groupement et/ou famille. Si pour certaines, les activités revêtent un caractère individuel, pour d'autres, elles sont familiales, notamment pour les femmes cheffes de ménage, mais pas uniquement.

◎ **Nombre de campagnes et spéculations produites**

Elles effectuent en moyenne deux (02) campagnes – de contre-saison froide et hivernale – bien que certaines en fassent jusqu'à trois (03).

Les spéculations dominantes sont la tomate, le chou, la carotte, l'oignon, le poivron, l'oignon vert, l'aubergine douce et amère, le gombo, le piment et la pomme de terre.

Plusieurs spéculations maraîchères sont cultivées simultanément dans le même champ ou dans deux différents. Aucune des femmes de l'échantillon ne produit qu'une seule spéculation maraîchère. En effet, pour la même campagne, certaines femmes peuvent produire au moins deux (02) variétés de légumes, voire trois (03), selon la taille des champs.

Le choix des spéculations dépend de la période, mais aussi des cours du marché ainsi que de la tendance observée dans la zone, selon une productrice de Darou Khoudoss.

⊙ Accès aux autres actifs de production et à la main-d'œuvre

Concernant les autres actifs de production, les femmes souffrent, d'une manière générale, d'une inégalité de leur niveau de dotation en équipements et en intrants, d'accès aux financements et du coût de l'eau, en plus de la terre. Les femmes qui exploitent des parcelles appartenant à leur famille utilisent habituellement le matériel familial et, généralement, après les hommes, tandis que celles qui ont leur propre parcelle détiennent parfois leur propre matériel.

Le système d'irrigation des unes et des autres est essentiellement manuel et fondé sur le recours aux puisards et puits traditionnels. Toutefois, des motopompes de qualité et de capacité moindres sont de plus en plus utilisées, avec le coût du carburant qui alourdit fortement les charges, soulignent les femmes.

Elles s'approvisionnent en intrants essentiellement dans leur localité auprès de fournisseurs grossistes. Si certaines achètent comptant les intrants, nombreuses sont celles qui déclarent prendre à crédit pour payer après la campagne.

Le niveau d'investissement des femmes par campagne est à corréliser avec la taille de l'exploitation, les spéculations produites et la possession de terres et d'équipement, entre autres. De l'avis général, le coût de production est généralement très élevé au regard de l'accès faible aux actifs de production.

Les femmes optent pour un système de financement relativement diversifié. Certaines productrices privilégient l'autofinancement grâce à d'autres activités et/ou aux tontines¹ ; d'autres, en revanche – la majorité d'entre elles, 68,4 % –, déclarent avoir eu recours à un prêt pour mener cette dernière campagne avant la pandémie. Ce prêt a été contracté auprès d'institutions spécialisées de microcrédit pour 76,9 % des femmes, auprès de commerçants, notamment pour les prêts en nature liés aux intrants, pour 15,4 % d'entre elles, et auprès d'une tierce personne pour également 15,4 %. À noter qu'il arrive que les femmes cumulent les prêts auprès de différents créanciers, en particulier les organismes de microcrédit, pour le cash, et auprès d'un commerçant, en nature, notamment pour les intrants.

Le coût de la production varie en fonction de plusieurs facteurs, selon les femmes. Il varie entre 300 000 francs et 3 000 000 de francs CFA, pour la plupart.

Ce sont elles qui ont le plus recours à la main-d'œuvre saisonnière, bien qu'elles s'appuient aussi sur la famille.

3.2.2 L'aviculture

La zone des Niayes demeure l'une des principales régions avicoles du Sénégal. Le développement de l'aviculture est favorisé par le climat, mais également par la présence des marchés urbains avec l'implantation de sites de production intensive de poulets et d'œufs (Ly, 2021). En ce qui concerne les avicultrices de notre échantillon, elles sont principalement situées dans les parties Centre et Nord des Niayes.

¹Les tontines constituent un système d'épargne sur une périodicité bien définie et souvent avec un montant fixe pour les cotisations.

⊙ **Type et taille des exploitations**

Elles possèdent principalement des exploitations de petite taille dont la capacité de production ne dépasse pas les 500 sujets (Touré et Seck, 2005). Le type d'élevage est individuel, familial dans certains cas, dans la partie Centre, et à travers les groupements dans une ferme avicole, mais où chacune détient son activité. Elles mutualisent cependant l'espace de production et, parfois, le matériel, les commandes.

Elles s'activent essentiellement dans la production de poulets de chair, bien qu'elles pratiquent également de la vente sur pieds de poulet.

La majorité (80 %) sont propriétaires de l'activité qu'elles ont créée seules, tandis que 20 % affirment l'avoir créée avec une tierce personne, souvent un membre de la famille, ou encore à travers les GPF. Il s'agit d'une production artisanale et informelle pour la totalité des femmes de notre échantillon, donc un système d'aviculture villageois et de basse-cour, selon la classification de la FAO (Fall, 2007).

Avant l'apparition de la grippe aviaire et de la covid-19, le nombre de bandes produites habituellement variait entre 5 et 19 par opération pour une durée de 35 à 40 jours, avec des disparités entre les localités. Le coût d'une opération de 50 poussins tourne autour de 100 000 francs CFA, disent-elles.

La production avicole dans les Niayes Centre se fait généralement en fonction des événements socioculturels et religieux, mais est aussi écoulée lors de cérémonies familiales telles que les mariages ou les baptêmes. Alors que dans le Gandiolais, la production se fait de façon continue durant toute l'année, car la demande en poulets de chair est plus importante dans le nord, où les avicultrices approvisionnent les hôtels et restaurants à Saint-Louis, mais aussi le groupe EDK pour ses supermarchés et restaurants de la zone.

Nombreuses sont les avicultrices qui affirment avoir démarré cette activité comme source additionnelle de revenu en plus du maraîchage et/ou du commerce avant qu'elle ne devienne l'activité principale pour certaines d'entre elles. 65 % justifient leur choix par les opportunités d'autonomisation économique qu'offre ce secteur en pleine expansion dans le pays, malgré ses nombreuses contraintes.

Cette situation explique d'ailleurs le fait que l'aviculture soit toujours associée à une autre activité génératrice de revenu, pour les femmes interrogées : certains poulaillers sont installés à l'arrière-cour de leur maison, d'autres dans leurs exploitations horticoles, d'autres encore dans une ferme horticole, pour l'essentiel des répondantes.

⊙ **Accès et approvisionnement en intrants**

Les avicultrices s'approvisionnent en sujets et aliments auprès des commerçants de la zone, chez les grossistes pour 70 % d'entre elles, et chez les détaillants pour 30 %. Alors que les produits vétérinaires sont essentiellement achetés chez ces professionnels, bien qu'il arrive qu'elles s'approvisionnent ailleurs.

En ce qui concerne l'accès aux actifs comme la terre et au financement, les avicultrices sont logées à la même enseigne que les autres productrices. Elles rencontrent des difficultés aussi bien pour trouver un espace pour installer leur poulailler que pour accéder aux financements et se heurtent surtout à la cherté de l'alimentation des sujets.

Certaines privilégient l'autofinancement grâce à l'épargne faite par le biais des tontines et des AVEC², aux activités combinées avec l'aviculture. D'autres ont recours aux crédits revolving au sein des groupements ou encore auprès des institutions formelles de microcrédit, pour un montant qui varie en fonction de la taille et de la capacité d'exploitation, et donc, de la capacité de remboursement.

La grande majorité (80 %) des avicultrices déclare interrompre leur activité de production pendant l'hivernage en raison de la mortalité élevée des poulets pendant cette période due « à l'humidité et la chaleur », nous disent-elles.

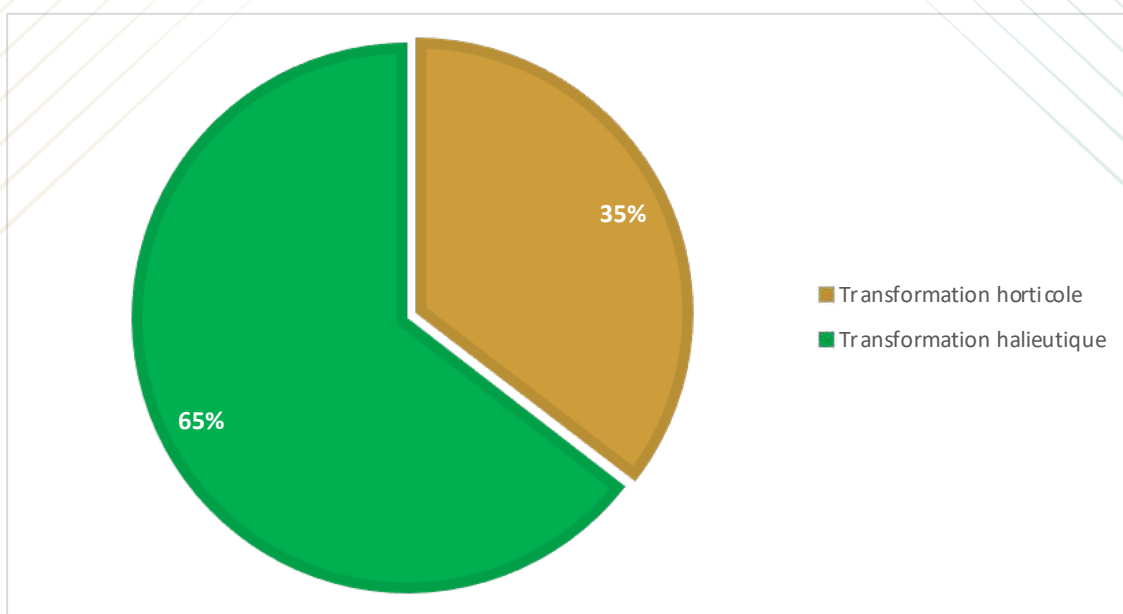
En ce qui concerne la main-d'œuvre, les femmes font essentiellement appel aux membres de leur famille, à leurs enfants notamment, pour nourrir les poulets. Pour les plus jeunes d'entre elles, encore en charge des tâches domestiques, leurs conjoints les appuient.

3.2.3 L'activité de transformation

Les femmes dominent très largement cette activité dans les Niayes, quel que soit le produit transformé, mais essentiellement pour la transformation artisanale. Elles travaillent seules et/ou de façon collective au sein des organisations.

L'activité de transformation prend en compte ici deux catégories de produits. Il s'agit des produits horticoles et halieutiques :

Graphique n° 6 : Répartition selon le type de produit transformé



Source : COPSA, IPAR, 2021

La transformation des produits halieutiques occupe 65 % des transformatrices de notre échantillon alors que celle des produits horticoles représente 35 %.

Les transformatrices horticoles sont essentiellement situées dans les zones de Mboro, Darou Khoudoss et Notto, alors que les transformatrices de produits halieutiques sont localisées dans la zone de Kayar, principalement.

²Il s'agit d'un système de cotisation qui est fonction des moyens dont dispose chaque femme.

Pour la transformation horticole, il faut distinguer deux types de produits : les fruits et les légumes. Les produits fruitiers transformés (en jus ou en confiture) par les femmes de notre échantillon sont la mangue à 90,9 %, la pastèque pour 28,2 %, l'orange pour 54,5 %. À noter également que pour les jus de fruits, 36,4 % des femmes de l'échantillon déclarent transformer en jus d'autres fruits comme le gingembre, le maad, la papaye, la goyave, l'oseille, le pain de singe et le citron.

Pour les produits maraîchers, ce sont la tomate pour 71,4 % des femmes interrogées, l'oignon, pour 42,9 %, la carotte pour 33,3 %, le chou et le poivron pour 28,6 %, le navet et le haricot vert pour 16,7 % (mis en conserve) qui sont concernés. Généralement, elles transforment plusieurs légumes et fruits à la fois, tenant compte de la saison. Pour exemple, 33 % de l'échantillon affirment transformer tous les types produits maraîchers de la zone.

À noter qu'elles cumulent ces produits avec la transformation de produits céréaliers et celle du miel, mais également avec la fabrication de savons.

En ce qui concerne la transformation halieutique, les produits transformés sont principalement le poisson, pour 100 % des femmes de l'échantillon, et, dans une moindre mesure, les fruits de mer pour 5,3 %, en salage, séchage, fumage, cuisson ou fermentation. La transformation halieutique est artisanale, sauf lorsque ces femmes ont une commande de l'extérieur. Dans ce cas, elles louent l'unité de transformation de produits halieutiques pour se conformer aux normes des produits exportés. Elle est caractérisée par une diversité de poissons transformés.

Ces transformatrices halieutiques possèdent généralement leurs propres actifs pour les matériaux de fumage. Toutefois, pour ce qui est des tables de séchage et de vente, elles ont été installées sur le quai par la mairie, qui les facture 300 FCFA pour chaque campagne.

En somme, les transformatrices halieutiques se sont essentiellement constituées en unité individuelle créée par elles-mêmes. L'activité s'effectue au niveau des sites de transformation dédiés à cette activité. Pour la transformation horticole, deux catégories sont observées : les transformatrices qui travaillent individuellement, notamment pour la fabrication de jus et crème glacée, d'une part, et d'autre part, celles qui pratiquent la transformation collectivement au sein de leur groupement, comme le cas des membres de l'UNFES de Mboro. Celle-ci se différencie de la pratique individuelle sur plusieurs aspects. Toutefois, il n'existe pas de frontière étanche entre ces catégories, car la plupart des femmes s'activent souvent dans les deux.

Pour la transformation de produits horticoles comme halieutiques, il s'agit principalement de production artisanale pour 97,4 % et semi-industrielle pour 2,6 %, uniquement dans le secteur halieutique.

Il faut par ailleurs noter que la transformation collective au sein de l'UNFES Mboro peut être qualifiée de semi-artisanale dans la mesure où les femmes ont bénéficié de formation technique sur le processus de transformation, sur les normes d'hygiène et de conditionnement qu'elles appliquent, mais surtout parce qu'elles détiennent une unité de transformation mécanisée. Ces femmes transformatrices rencontrées à Mboro possèdent un local de trois (03) bâtiments équipés de machines à moulin et de cuisson qui appartiennent à leur coopérative. Il s'agit d'une coopérative constituée de plusieurs GPF. Il en est de même pour les femmes transformatrices du Gandiolais, qui exercent au sein de leur GPF à travers lequel elles s'adonnent également à la production de légumes.

Les produits transformés dans ce cadre peuvent être conservés pour une durée pouvant aller jusqu'à neuf (09) mois. Les transformatrices individuelles quant à elles, qui d'ailleurs produisent de façon plus régulière pour le marché quotidien, exercent manuellement et la durée de conservation de leur production, qui doit être conservée au frais, n'excède pas quelques jours.

La transformation halieutique est également caractérisée par l'existence de deux principaux systèmes très différents : le système artisanal, qui produit pour le marché local – et dans une moindre mesure, régional – des produits séchés, salés, fermentés ou fumés, et le système industriel, destiné principalement à l'exportation vers les pays du Nord et qui valorise des produits plus « nobles » congelés (soles, gambas, etc.) ou en conserve (thon, sardines, etc.) (Ndoye & al., 2003).

L'activité de transformation est essentiellement informelle, quels que soient le type de produit transformé et le secteur. La transformation halieutique, contrairement à la transformation horticole, utilise de la main-d'œuvre indispensable à chaque étape du processus.

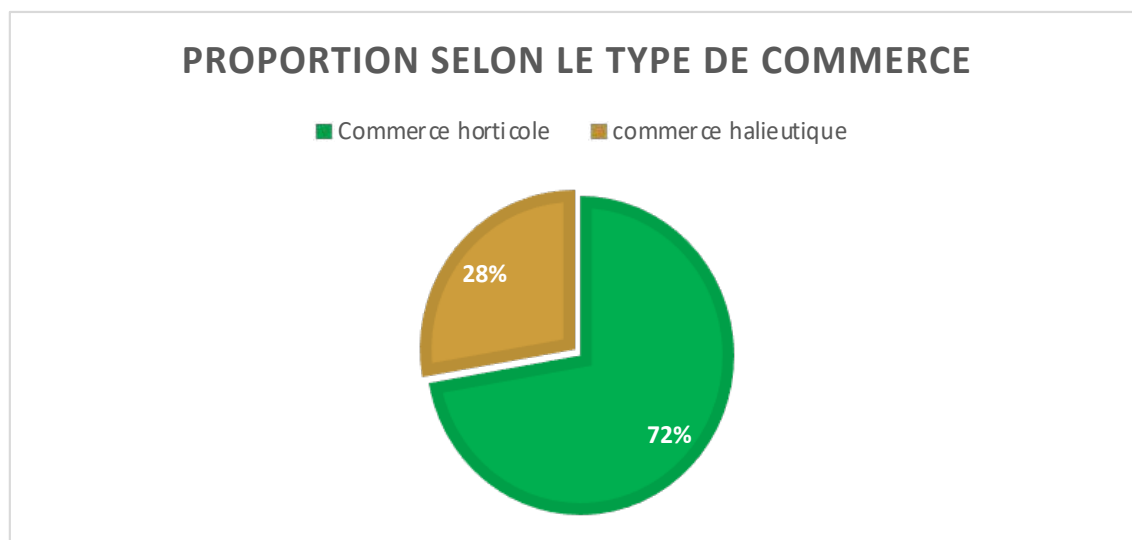
La majorité des femmes transformatrices de produits maraîchers, soit 42,9 %, transforment leur propre production, ce qui veut dire qu'elles sont aussi productrices maraîchères ou s'approvisionnent directement chez les producteurs. Une proportion de 28,6 % achètent la matière première chez les commerçants détaillants dans leur localité de vie et 14,3 % chez les commerçants grossistes. Pour les produits fruitiers – gingembre, pain de singe, ditakh, madd, etc. –, en revanche, elles s'approvisionnent essentiellement chez les commerçants grossistes des marchés de leur localité.

Les transformatrices halieutiques s'approvisionnent, quant à elles, auprès des micro-mareyeuses directement sur la place, mais sont de plus en plus concurrencées par les usines de transformation et les mareyeurs. Elles rencontrent d'énormes difficultés dans l'approvisionnement en poissons, parce que concurrencées par l'usine de transformation de farine de poisson. Elles déclarent également être confrontées aux difficultés d'accès aux financements ainsi qu'à l'absence d'un dispositif de stockage. Elles financent leurs activités en utilisant leur épargne, leurs tontines, ou en ayant recours aux AVEC, aux institutions de microcrédit, aux commerçants, entre autres.

3.2.4 L'activité de commercialisation

Les femmes occupent aussi une place importante dans la commercialisation des produits horticoles, notamment les produits maraîchers et halieutiques.

Graphique n° 7 : Répartition des commerçantes selon le produit dominant



Source : COPSA, IPAR, 2021

On distingue ainsi deux catégories de commerçantes : celles qui achètent les produits qu'elles revendent en détail, demi-gros ou en gros et celles qui commercialisent leur propre production horticole.

3.2.4.1 La commercialisation de leur propre production

Cette catégorie se distingue des autres par l'origine de la marchandise constituée, totalement ou en partie, par la production des femmes. Elles représentent 13,7 % des commerçantes de notre échantillon. Il nous semble plus pertinent de considérer la commercialisation de la production des femmes, brute ou transformée, comme une activité différenciée, bien que la dissociation entre les pratiques de production et de commercialisation ne soit pas toujours évidente, la seconde faisant partie intégrante de la première, pour toutes les productrices rencontrées. Elles sont toutefois nombreuses à cumuler cette activité avec celle de la revente de produits horticoles qui ne proviennent pas de leur production.

⊙ **Les produits horticoles non transformés**

L'écoulement de la production dépend des zones étudiées et plusieurs modalités sont observées. Il y a les ventes individuelles sur des marchés de proximité où se rendent les productrices pour écouler leur production à des commerçants locaux, à des intermédiaires et/ou à des grossistes d'autres régions et aux consommateurs.

Cette modalité a été plus observée dans la partie Centre où les productrices, seules et/ou à l'aide d'intermédiaires, écoulent leur récolte aux marchés de Mboro, Diogo et surtout de Notto Gouye Diama, qui constitue le centre de distribution et d'approvisionnement vers d'autres circuits de commercialisation et de localités, notamment Dakar et Touba.

Ainsi, les systèmes de distribution au marché de Notto sont organisés par les producteurs eux-mêmes et chaque village y a un représentant qui aide à centraliser l'écoulement des récoltes. Cependant, selon les productrices interrogées, les intermédiaires écoulent en premier la production des hommes, car plus importante et plus rentable que celle des femmes.

À noter que les femmes ne disposent généralement pas d'un moyen de transport pour l'écoulement de leur production. Selon la distance, elles louent une charrette pour sortir la production des champs jusqu'au marché local ou sur la route, où les cars et les taxis bagages acheminent les produits vers les grands marchés, comme celui de Notto, par exemple.

Pour la zone Nord, plus précisément à Potou, l'écoulement se fait au niveau de la plateforme gérée essentiellement par les hommes et où la production des femmes est écoulée par un représentant masculin de sa famille.

L'organisation de ces espaces de commercialisation et les interactions révèlent une dynamique de pouvoir qui exclut les femmes de la gestion de cet espace d'écoulement et de la négociation des prix de vente.

Autre forme d'écoulement observée : la vente dite « bord-champ », qui se fait avec des intermédiaires et collecteurs qui agissent pour le compte de commerçants grossistes.

⊙ **Les produits horticoles et halieutiques transformés**

L'écoulement des poissons séchés ou fumés se fait sur les sites de transformation et principalement en gros et demi gros. Les clients, essentiellement des « banabanas », viennent directement s'approvisionner sur le site, même si certains passent leur commande au téléphone et se font livrer. Ces clients viennent d'autres localités de la région de Thiès ou de Dakar pour acheter ces produits séchés et fumés, mais aussi de la sous-région – du Burkina Faso, du Mali, du Ghana, par exemple.

La vente en demi-gros s'adresse essentiellement à une clientèle composée de revendeurs, selon les transformatrices interrogées.

En ce qui concerne la transformation de produits horticoles, deux systèmes de distribution découlant du type de production se distinguent. La production manuelle de jus locaux et de crèmes glacées est commercialisée à domicile, au marché local, lors de rencontres des groupements ou au porte-à-porte, dans les écoles, alors que les produits de transformation collective sont vendus, sur commande, pour des séminaires et de grands événements familiaux et culturels.

Soulignons par ailleurs que des femmes transformatrices horticoles utilisent WhatsApp pour faire la publicité de leurs produits.

3.2.4.2 La commercialisation par les revendeuses

Les commerçantes au détail représentent 79,7 % et sont largement majoritaires, les demi-grossistes représentent 37,7 %, et enfin les grossistes 24,6 %. On distingue deux composantes : les commerçantes de produits horticoles et maraîchers, (73,9 %) pour les légumes et (11,6 %), concernant les fruits; et les commerçantes de produits halieutiques, micro-mareyeuses, essentiellement, dont 85 % commercialisent principalement du poisson frais.

⊙ Produits horticoles

On les retrouve partout dans les différentes sous-zones des Niayes, mais les commerçantes qui constituent notre échantillon sont localisées dans les zones Centre et Nord, dans les marchés, aux abords de la route des Niayes, de Notto Gouye Diama à Potou en passant par Diop Sao, Mboro, Darou Khoudoss, Diambalo et Diogo. Elles s'adonnent principalement au petit commerce de détail, bien qu'une minorité s'active dans le commerce de demi-gros et dans l'intermédiation. Elles vendent des légumes et fruits de saison.

À Potou, précisément au niveau de la plateforme, à l'instar du centre de distribution et de redéploiement que constitue le marché de Notto, le commerce de légumes s'exerce différemment suivant une spécialisation selon le genre dans les modes de commercialisation des produits horticoles. En effet, au niveau de la plateforme de distribution, ce sont les hommes qui se chargent du commerce en gros et demi-gros, notamment pour l'oignon, la pomme de terre, la carotte et l'aubergine, entre autres, tandis que les femmes s'activent dans le commerce de détail de légumes. Même si certaines sont productrices, ce sont en effet des membres masculins de leur ménage qui se chargent d'écouler en gros la production.

L'analyse de la chaîne d'approvisionnement des commerçantes dans les différentes zones couvertes par cette étude révèle l'existence d'au moins trois (03) types de commerces qui peuvent exister indépendamment comme on peut les retrouver chez la même commerçante :

- On observe les commerçantes détaillantes, notamment de produits maraîchers, qui s'approvisionnent auprès des grossistes qui, à leur tour, s'approvisionnent auprès des producteurs.
- L'autre catégorie de commerçantes au détail prend à crédit la marchandise auprès des « coxeurs » ou des grossistes pour les vendre et ensuite payer.
- La troisième catégorie de commerçantes identifiée dans la zone concerne les ouvrières agricoles qui, à la descente, achètent, ou se font payer en nature des produits horticoles revendus l'après-midi aux abords de la route des Niayes, ou dans les marchés.

Les résultats de l'étude indiquent par ailleurs que l'activité de revente de produits horticoles est régie par la loi de l'offre et de la demande et par la saisonnalité des produits qui influe sur leur disponibilité et leur prix d'achat. Comme l'indique cette commerçante : « *Je ne fais pas de fixation concernant le choix des légumes, tout dépend de ce qui est disponible sur le marché et du coût des légumes (...)* J'achète en fonction de mes moyens et j'achète les produits en demi-gros pour les revendre au détail sur le marché. » (NMD, 52 ans, commerçante de produits horticoles, Notto, juillet 2021).

C'est grâce aux tontines, AVEC, crédit contracté auprès de commerçants et d'institutions de microcrédit que les commerçantes financent généralement leurs activités.

Toutefois, bien que la distinction entre les productrices vendeuses de leur propre production et les commerçantes revendeuses de produits achetés soit nécessaire pour identifier les différentes manières d'exercer cette activité par les femmes, pour les situer, la frontière est loin d'être étanche (Touré & Seck, op. cit.). En effet, de façon simultanée ou successive, selon la saison, certaines femmes commercialisent à la fois leur production et de la marchandise achetée chez d'autres producteurs, chez des intermédiaires et des commerçants grossistes.

⊙ **Produits halieutiques**

Pour ces produits, la commercialisation se fait également de plusieurs manières impliquant différentes catégories d'actrices. On distingue celles qui revendent le poisson au marché des micro-mareyeuses qui constituent l'essentiel de notre échantillon et rencontrées à Kayar, principalement. Les unes comme les autres s'activent individuellement dans la revente au détail des poissons, principalement, et des fruits de mer, dans des lieux différents ; les marchés pour les premières et les quais de pêche pour les secondes.

Leurs activités sont essentiellement informelles bien que les micro-mareyeuses disposent d'une carte professionnelle d'identification enregistrée au Service de pêche et qui leur permet de mener leurs activités sur le quai de pêche de Kayar. Elles sont réunies en union appelée Réseau des Femmes Micro-mareyeuses de Kayar, et membres du Comité local de Pêche artisanale (CLPA) de Kayar.

Le circuit de commercialisation des produits halieutiques par les micro-mareyeuses est assez court. En effet, elles achètent les poissons auprès des pêcheurs au moment du débarquement des pirogues pour les revendre directement sur le quai aux mareyeurs, aux transformatrices et parfois, aux consommateurs. Les espèces de poissons frais vendues – dorade rouge, capitaine, « sompatte », mérrou, « dièy » et parfois la sardinelle – dépendent de la période et surtout des mises à terre.

Elles achètent en moyenne quelques caisses de poissons pour un prix variant entre 20 000 et 25 000 FCFA et ensuite paient un transporteur chargé de les acheminer aux réfrigérateurs de fortune qu'elles utilisent pour stocker les produits, nous dit cette femme micro-mareyeuse qui exerce sur le quai de Kayar.

Les résultats des enquêtes qualitatives mettent en lumière l'existence d'interconnexions entre les différentes activités – production, transformation et commercialisation – du secteur halieutique qui s'agrègent autour d'un système d'exploitation familial interdépendant (Ka et Guèye, 2020). De même, les femmes micro-mareyeuses, comme les transformatrices d'ailleurs, viennent souvent de ménages de pêcheurs où des membres s'activent dans les différents maillons de cette chaîne de valeur et qui se financent mutuellement.

Pour la commercialisation de poissons frais, les micro-mareyeuses rencontrent moins de problèmes pour écouler leur poisson. Leur problème central reste l'approvisionnement en poissons en raison de leur raréfaction, de la concurrence des mareyeurs et du manque de financement. Bien qu'elles rencontrent de plus en plus de difficultés à s'approvisionner, les micro-mareyeuses issues de ménages de pêcheurs semblent connaître moins de difficultés que les autres. Mais d'une manière générale, l'accès aux poissons de qualité est difficile pour les micro-mareyeuses, car les ressources halieutiques deviennent de plus en plus rares et chères à Kayar.

Comme les autres femmes, elles combinent l'autofinancement et le recours au crédit auprès de commerçants ou encore d'institutions spécialisées en microcrédit.

En conclusion, l'analyse de la position des femmes dans les activités de ces trois sous-secteurs et composantes cibles montre qu'elles sont moins intégrées que les hommes, et lorsqu'elles le sont, elles occupent les segments les plus précaires. Une situation liée à leur statut socio-économique sous-tendu par les discriminations liées aux normes patriarcales généralisées, et qui limite leurs contrôle et accès aux ressources, au marché, aux technologies, au réseau et à l'information, leurs revenus, leurs capacités à acquérir des moyens et le matériel nécessaire à leur activité, et leur niveau d'éducation, en plus des charges familiales importantes, des responsabilités domestiques, mais aussi productives de plus en plus lourdes. Ces difficultés rendent ainsi les femmes plus fragiles face à ce choc et pourraient accentuer les effets négatifs des mesures de restrictions.

Ces difficultés sont accentuées par le fait que la majorité des femmes de notre échantillon appartient à des ménages vulnérables, dont les activités principales varient selon la sous-zone. Les principales sources de revenus des femmes et de leurs ménages sont la pêche, qui domine dans la partie maritime, notamment à Kayar, l'horticulture, le maraîchage, principalement de Notto Gouye Diama au Gandiolais, et leurs activités connexes, mais aussi le transport, le salariat, les pensions de retraite, les petits métiers artisanaux ou d'ouvriers, le transfert d'argent ou de biens matériels de migrants internes ou externes, pour certains ménages.

3.3 La pluriactivité comme soupape de sécurité pour les activités et les ménages

La pluriactivité est un objet d'étude dont la sociologie rurale et l'économie rurale se sont saisies depuis longtemps. Toutefois, c'est essentiellement dans le contexte occidental qu'elle a été analysée. Pourtant, les dynamiques du monde rural sénégalais confronté à une précarisation croissante de son économie et des ménages poussent les populations, en particulier les femmes, à adopter cette pratique combinatoire en développant une kyrielle d'activités, d'intensité et d'ampleur plus ou moins différentes.

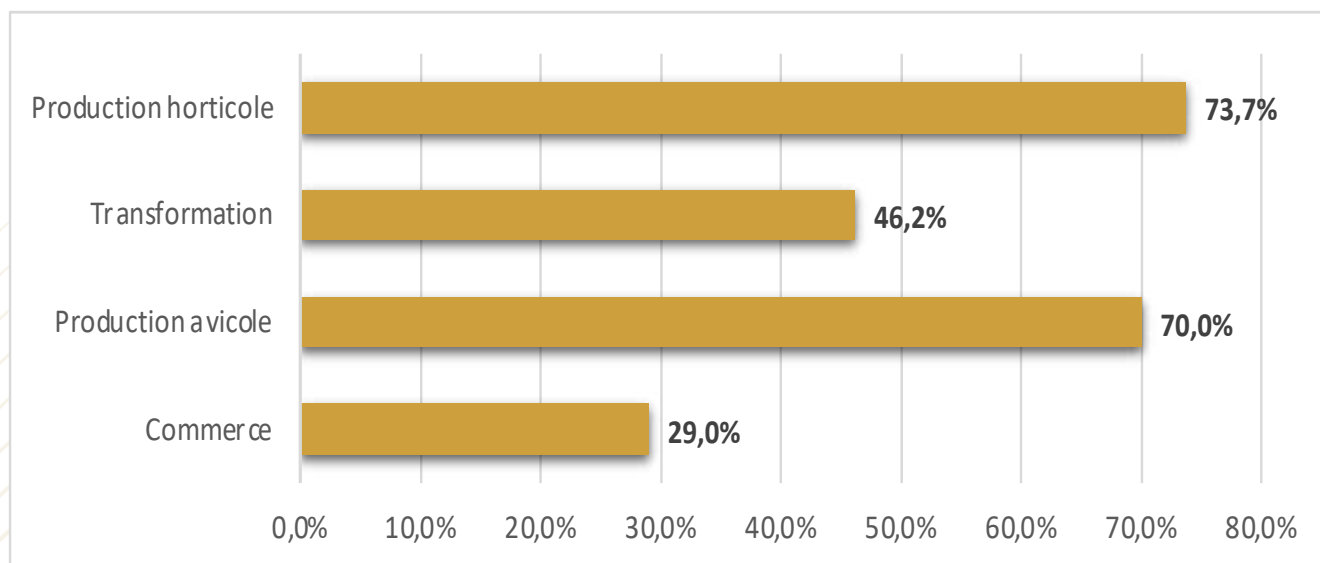
Il nous semble ainsi nécessaire d'insister sur l'aspect central de la pratique de la pluriactivité chez les femmes étudiées comme stratégie professionnelle et source de revenus pour les ménages bien avant la pandémie, et sur la manière dont elle a été affectée par cette dernière.

Elle est ainsi employée ici comme un concept opératoire qui désigne la combinaison d'une pluralité d'activités, de façon simultanée et/ou successive, par les femmes, comme source additionnelle de revenus pour leurs activités et leur ménage. À cet égard, l'entrée par la pluriactivité, ou « *système d'activités* », est d'autant plus pertinente qu'elle permet de mieux rendre compte des interconnexions entre les activités et de la dépendance mutuelle des revenus qu'elles en tirent. Ce qui permettra notamment d'évaluer aussi bien les effets négatifs des mesures sur chacune d'elles que les répercussions des difficultés des activités dites secondaires et sur les activités principales.

3.3.1 Ampleur de cette pratique

Les résultats du graphique 8 révèlent cette forte propension des femmes des Niayes à s'adonner à la pluralité d'activités à des temporalités et échelles différentes.

Graphique n° 8 : Pluriactivité selon la catégorie d'actrices



Source : COPSA, IPAR, 2021

En effet, 73,7 % des productrices horticoles, 70 % des productrices avicoles, 46,2 % des transformatrices, dont 85,7 % dans le secteur horticole, et 29 % des commerçantes déclarent mener, au moins, une autre activité qu'elles combinent avec celle considérée comme étant la principale.

3.3.2 Primat du commerce dans cette diversité d'activités combinées

On note une pluralité de formes de combinaison d'activités, de production, de transformation et de commercialisation, dans les secteurs horticole, avicole et halieutique, mais également dans d'autres secteurs alimentaires comme les produits céréaliers et les plats préparés, et non alimentaires comme la fabrication et la vente de savon et autres produits d'hygiène, par exemple.

Dans cette diversité de combinaisons, c'est l'activité de commerce, alimentaire comme non alimentaire, qui est la plus associée à d'autres.

Le commerce est en effet la principale « seconde activité » pratiquée par les femmes de notre échantillon. Cette propension et cette facilité des femmes des Niayes, à l'instar de celles du reste du pays, à faire du commerce révèlent, selon certains auteurs, un « *habitus de commerce* » (Blanchard, 2008) chez elles. En effet, le commerce est, selon les femmes interrogées, une activité plus accessible, car elle ne nécessite pas beaucoup de ressources ni de compétences spéciales, et elle est aussi plus simple à combiner avec d'autres. Elle est pratiquée aussi bien par les commerçantes « *établies* » dans les secteurs cibles que par des femmes qui s'activent dans les autres maillons – production et transformation. Toutefois, ce sont les commerçantes qui pratiquent le moins la pluriactivité (cf. graphique n° 8). En revanche, ce sont elles qui associent généralement une plus grande diversité de produits.

Le commerce, combiné aux autres activités, porte majoritairement sur la vente de produits maraîchers, seuls ou associés aux fruits, sur d'autres denrées alimentaires, des aliments préparés et/ou des produits non alimentaires.

Ce sont les productrices horticoles qui combinent le plus le commerce à leur première activité. En effet, 78,5 % des productrices maraîchères affirment exercer le commerce comme seconde activité. Outre le commerce, l'aviculture et l'embouche ovine constituent également des activités secondaires souvent exercées par les femmes productrices maraîchères interrogées.

En témoignent les propos de cette productrice : « Ici, la plupart des femmes qui font le maraîchage le combinent avec d'autres activités et surtout le commerce de produits de légumes, de pastèques, de mangues » (SND, 50 ans, productrice horticole, Diogo, juillet 2021).

En effet, les femmes productrices, notamment à Diogo, allient production maraîchère et commerce de fruits et légumes en demi-gros et détail dans les marchés hebdomadaires, quotidiens et/ou le long de la route des Niayas.

Déléguant souvent leurs activités de production à d'autres membres masculins de leur famille pour certaines, à des ouvriers agricoles pour d'autres, les femmes productrices rencontrées, notamment dans la zone de Diogo, combinent cette activité avec d'autres. C'est en effet la possibilité de déléguer certaines tâches agricoles qui rend possible la combinaison de différentes activités.

La saisonnalité de la production horticole et avicole facilite également la pratique de la pluriactivité chez ces femmes.

Pour les transformatrices, 55,7 % d'entre elles exercent aussi le commerce d'autres produits, en plus de ceux qu'elles transforment. Là encore, ce sont les transformatrices horticoles qui sont largement majoritaires, comparées à celles qui s'activent dans le secteur halieutique. Cette part plus importante des transformatrices horticoles s'explique en grande partie par la faiblesse et l'irrégularité des revenus tirés de cette activité dans ce secteur, selon elles.

À noter, par ailleurs, qu'une part non négligeable (27,9 %) des transformatrices déclare aussi mener l'agriculture – le maraîchage principalement – comme autre activité, que 5,6 % sont animatrices de développement et que 5,6 % pratiquent aussi l'aviculture.

Quant aux avicultrices, elles sont 35,6 % à s'activer aussi dans le commerce, 14,3 % dans l'embouche ovine, 14,2 % dans la couture et 7,1 % dans le maraîchage.

Les résultats montrent également que la plupart des femmes avicultrices qui combinent cette activité à la production horticole s'appuient sur des ouvriers agricoles ou sur d'autres membres de leur ménage pour s'occuper des champs pendant qu'elles se concentrent davantage sur l'élevage.

On note, par ailleurs, que ce sont généralement celles qui ont les poulaillers les plus importants qui s'activent parallèlement dans le maraîchage, comme l'atteste cet extrait : « Au début, je ne faisais que du maraîchage et c'est après quelque temps que j'ai commencé l'aviculture (...) J'ai débuté avec un poulet et au fur et à mesure, j'ai augmenté la taille de mon poulailler pour me consacrer à ça. J'éleve des bandes de 500 poulets de chair (...) Pour les champs, je prends un ouvrier et c'est mon mari qui le supervise » (KD, 45 ans, Diambalo, juillet 2021).

3.3.3 Dimension économique, sociale et sexospécifique de la pluriactivité

La pluriactivité relève essentiellement du parcours individuel des femmes et constitue une stratégie professionnelle qui s'inscrit dans un contexte social (Paturel, 2010). Elle peut être une stratégie familiale ou individuelle, comme c'est le cas des femmes interrogées.

La pluriactivité révèle par ailleurs une dimension sociale, en plus de celle économique, et sexospécifique, dans la mesure où elle met en lumière un savoir-faire féminin et une créativité en matière d'organisation pour les femmes afin d'articuler ces différentes activités.

Il importe aussi de noter le rôle des activités secondaires pour financer celles qui sont considérées comme étant principales. Loin d'exister de façon séparée, ces activités combinées sont liées entre elles de différentes manières et s'entrecroisent. En effet, selon ces femmes, quels que soient l'activité et le secteur, c'est cette combinaison qui permet le financement mutuel entre les activités et celles d'autres membres de la famille, de même qu'elle favorise la contribution des femmes aux moyens de subsistance des ménages et à l'épargne, à travers la participation aux tontines, les AVEC et autres systèmes financiers communautaires, disent les femmes.

L'importance de ces autres activités dans le fonctionnement de celles qui sont considérées par les femmes comme étant principales interroge sur leur caractère « *secondaire* », car les résultats révèlent que sans celles-ci, le financement des activités dites principales serait difficile.

Comme l'affirme cette femme : « *Je réinvestissais les bénéfices du commerce dans les autres activités: la transformation, l'agriculture et pour les besoins de la famille (...); ils me permettaient aussi d'avoir la mise pour la tontine* » (MBD, F., 44, formatrice halieutique, Kayar, juillet 2021).

Cet autre extrait donne une idée plus précise de la contribution de l'activité secondaire à celle dite principale. CF, 32 ans, productrice horticole, affirme : « *c'est grâce à l'argent du commerce que je finance ma production de poivrons (...) je participe aux tontines (...) c'est avec l'argent tiré du commerce et des tontines que j'ai financé les charges de ce champ à hauteur de 800 000 FCFA* » (Diop Sao, juillet 2021).

Les revenus tirés de la combinaison des différentes activités lui permettent de participer aux dépenses habituelles comme imprévues.

En somme, l'analyse de cette pratique met en lumière un ensemble d'occupations économiques des femmes qui témoigne de leurs capacités à s'inscrire dans des interstices afin de développer des initiatives dont l'objectif est de contourner les difficultés d'accès aux ressources nécessaires à leurs activités principales et également pour faire face à la dégradation accrue des moyens d'existence de leur ménage.

Dès lors, souvent perçue comme une conduite ponctuelle ou comme un « recours » temporaire permettant aux ménages ruraux de se sortir d'une mauvaise passe, la pluriactivité se révèle être un phénomène systémique et une véritable stratégie professionnelle permanente développée par les femmes et qui nécessite de réelles compétences pour combiner différentes activités.

C'est en effet grâce à cette pluriactivité que les femmes parviennent à assumer leurs responsabilités grandissantes dans la satisfaction des besoins de leur ménage.

Ainsi, cette pratique, qui est a priori signe de vulnérabilité, devient une « capacité » pour les femmes à développer des solutions alternatives. C'est en cela que la pluriactivité constitue une soupape de sécurité pour les activités et les ménages des femmes.

3.4 Contribution économique des femmes aux moyens de subsistance de leur ménage

La contribution résume ici les efforts que les femmes déploient pour drainer des ressources de leurs activités vers le ménage en vue de satisfaire les besoins, comme les dépenses de consommation, dépenses en santé et éducation, ainsi que tout autre type de dépenses (Koné, 2002). Dans ces ménages où les revenus sont marqués par une grande irrégularité, ceux tirés des activités des femmes occupent une part importante dans la survie, l'accès aux services sociaux de base et au bien-être des ménages. Ainsi, contrairement à la croyance populaire, qui fait peser sur l'homme toute la charge de subvenir aux besoins du ménage, les résultats de cette étude, comme beaucoup d'autres avant, montrent l'importance de la contribution des femmes à la survie des ménages vulnérables, malgré les contraintes liées à leur statut et rôle sexuels.

La contribution des femmes aux revenus du ménage peut prendre deux formes distinctes, au moins. Elle peut se manifester par l'agrégation de nombreux petits revenus ou par un seul. Pour celles que nous avons rencontrées dans le cadre de cette étude, c'est plutôt la première forme qui domine largement. En effet, toutes les femmes rencontrées, sans exception, ont souligné l'importance de leur contribution économique et son caractère croissant. D'ailleurs, la rhétorique de la nécessité de suppléer le conjoint, voire de le remplacer, pour les unes, et le statut de cheffe de ménage pour les autres, sont un leitmotiv dans les discours des femmes interrogées. Selon elles, la paupérisation croissante du monde rural liée aux nombreuses difficultés du secteur de l'agriculture, de plus en plus précarisé, le départ à la retraite ou le décès du conjoint, l'absence de relève parmi les enfants, entre autres raisons, obligent les femmes à se substituer aux hommes afin de répondre aux besoins de leur ménage. Cette responsabilité des femmes dans la survie des ménages s'accroît, ainsi, au même rythme que la dégradation de leurs moyens d'existence.

Les résultats de la recherche montrent que cette contribution se fait de deux façons, au moins : de façon directe, elles prennent, totalement ou partiellement, en charge des postes de dépenses ; et de façon indirecte, quand elles financent les activités d'autres membres de leur ménage et/ou se portent garantes en contractant un prêt pour eux.

3.4.1 Contribution directe aux moyens d'existence et à l'amélioration du cadre de vie

La contribution directe se traduit par une prise en charge, totale ou en partie, des principaux postes de dépenses de la famille. En effet, 62,5 % des femmes se disent contributrices principales aux dépenses du ménage. Elles déclarent assurer les dépenses liées à l'alimentation, aux soins de santé, à l'éducation des enfants, à l'habillement. Comme le dit cette femme : « Depuis dix ans maintenant, c'est moi qui prends en charge la quasi-totalité des dépenses du ménage (...) Mon mari est âgé (...) C'est moi qui supporte seule presque tout » (DB, 46 ans, Diogo, juillet 2021).

Allant dans le même sens, une autre femme affirme : « Tout ce que je gagne dans l'agriculture, le commerce et la vente de jus, ne sort pas du ménage. Tous mes revenus servent à acheter les denrées alimentaires et à satisfaire les autres besoins du ménage, le paiement des inscriptions des enfants, l'achat de fournitures scolaires, d'ordonnances, d'habillement (...) pour faire simple, satisfaire les besoins de ma famille » (SD, 53 ans, Darou Khoudoss, juillet 2021).

Selon l'importance des revenus, de la part qu'occupent les besoins primaires dans la contribution, le fait de disposer ou pas d'une épargne, essentiellement par le biais des tontines, certaines femmes déclarent participer aussi à l'amélioration du cadre de vie, comme la construction ou la réfection de bâtiments, l'équipement du ménage en matériel comme un réfrigérateur, une télévision, le mobilier, la prise en charge, totale ou partielle, des dépenses liées aux cérémonies traditionnelles, les cotisations aux tontines et AVEC.

La contribution des femmes prend ainsi un caractère social et pas uniquement économique.

3.4.2 Contribution indirecte aux activités des membres du ménage

Pour ce qui est de la contribution indirecte, elle a trait au financement des activités d'autres membres de leur famille – fils, fille, mais aussi la coépouse et/ou la belle-fille – qui s'occupent de la maison pendant que la principale contributrice du ménage s'occupe de ses activités. Comme le dit cette femme productrice horticole : « *je travaille pour nourrir ma famille, prendre en charge les besoins de mes enfants (...) j'aide aussi ma coépouse quand elle me sollicite et même quand elle ne me sollicite pas. (...) C'est elle qui est à la maison et qui s'occupe des tâches domestiques pendant que je travaille* » (SND, 50 ans, Diogo, juillet 2021).

Cette contribution indirecte peut aussi prendre la forme d'un appui apporté par certaines femmes à leur conjoint retraité ou en perte d'emploi et qui vient travailler avec elles dans l'agriculture, par exemple, comme le dit cette productrice maraîchère : « *Quand mon mari a pris sa retraite, il est venu me rejoindre dans ce champ pour travailler avec moi* » (SF, 60 ans, Mboro, juillet 2021).

3.4.3 Le niveau de contribution : un frein au développement de leurs activités

Le niveau de contribution des femmes dans leurs ménages, qui dépend de la vulnérabilité de celui-ci et de l'existence, ou pas, d'autres contributeurs, peut constituer un frein au développement de leurs activités. C'est ce que semblent dire la plupart des femmes interrogées et qui ressort d'ailleurs de cet extrait : « *Je n'épargne pas d'argent, je n'y arrive pas, j'arrive à peine à assurer ma cotisation aux tontines (...) tout ce que je gagne va dans l'alimentation, principalement. (...) il faut arriver à assurer le nécessaire avant de penser à épargner ou pour investir dans l'activité (...) On recommence à zéro à chaque fois, on ne peut pas réinvestir dans l'activité (...) Même l'argent de la tontine est mis dans le ménage, dans l'éducation des enfants ou une dépense importante, comme je l'ai fait avec les 300 000 francs de la tontine* » (SD, 53 ans, Focus group avec les femmes de l'UNFES, juillet 2021).

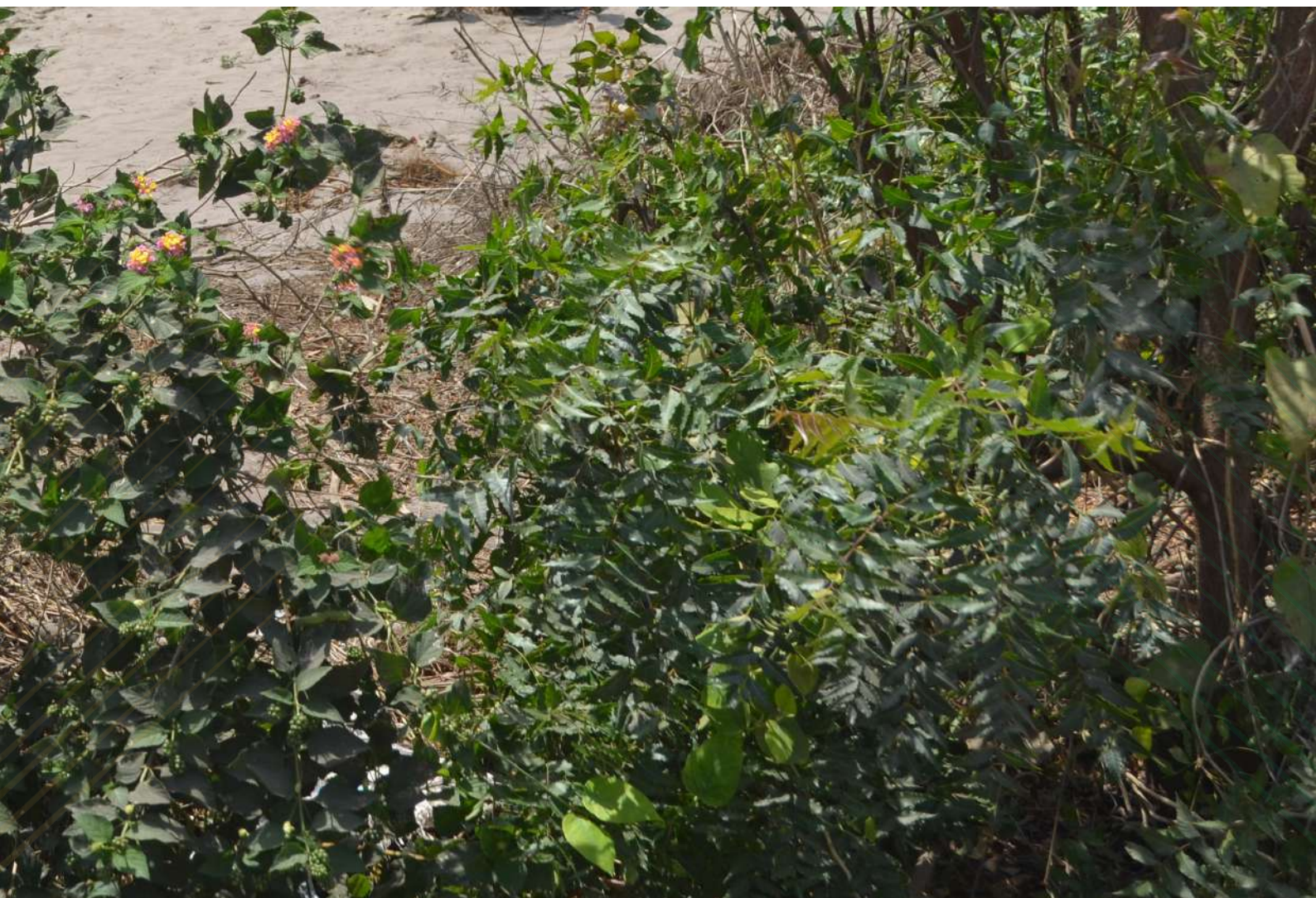
Pour cette femme, et comme pour les autres ayant participé à ce focus group, c'est avec la pluriactivité décrite plus haut qu'elles parviennent à satisfaire les besoins de leur ménage. Certes, les revenus tirés de cette combinaison d'activités sont marqués par une irrégularité, ils leur permettent néanmoins de subvenir aux besoins primaires de leurs ménages.

Le capital social des femmes, grâce au réseau de solidarité et d'épargne, joue un rôle important dans la contribution des femmes à la résilience de leur ménage, en ce sens que la participation à ces réseaux contribue aussi à faciliter le financement d'autres activités pour elles comme pour des membres de leur foyer. Grâce aux tontines et aux AVEC, elles parviennent en effet à épargner et surtout à soutenir leur ménage, de façon ponctuelle, mais aussi permanente, dans certains cas (Care, 2015).

Cette contribution des femmes à la survie des ménages, mais aussi aux activités des autres membres du ménage, y compris les hommes, est indispensable, mais souvent invisible.

4 Effets de la Covid-19 sur les activités des femmes

Quels que soient l'activité et le sous-secteur, les femmes interrogées déclarent toutes avoir été fortement touchées par les mesures restrictives, cela à différents niveaux, et pour des raisons diverses. Cette partie analyse ainsi les effets des mesures restrictives sur les activités des femmes ainsi que leurs conséquences sociales, notamment sur les ménages.



4.1 Perturbation de la chaîne logistique : difficultés d'écoulement, d'approvisionnement et pertes de revenus

Les résultats de la recherche montrent que pour ces trois secteurs, la pandémie s'est déclarée à une période où la campagne pour chaque activité – de mars à juin – battait son plein. Pour l'horticulture, la production de la campagne de contre-saison froide avait atteint son pic et les producteurs commençaient la récolte. Pour l'aviculture villageoise de basse-cour, les productrices étaient en pleine campagne pour préparer les grands événements religieux et les fêtes traditionnelles.

Le secteur halieutique n'était pas en reste, car c'est aussi la période d'abondance des ressources et des mises à terre durant laquelle les transformatrices, surtout, et les micro-mareyeuses mènent l'essentiel de leur activité.

L'on peut alors aisément deviner l'impact que cette maladie a pu avoir sur les activités, en particulier sur celles des femmes qui se situent au croisement des inégalités verticales et horizontales dans ces maillons et secteurs.

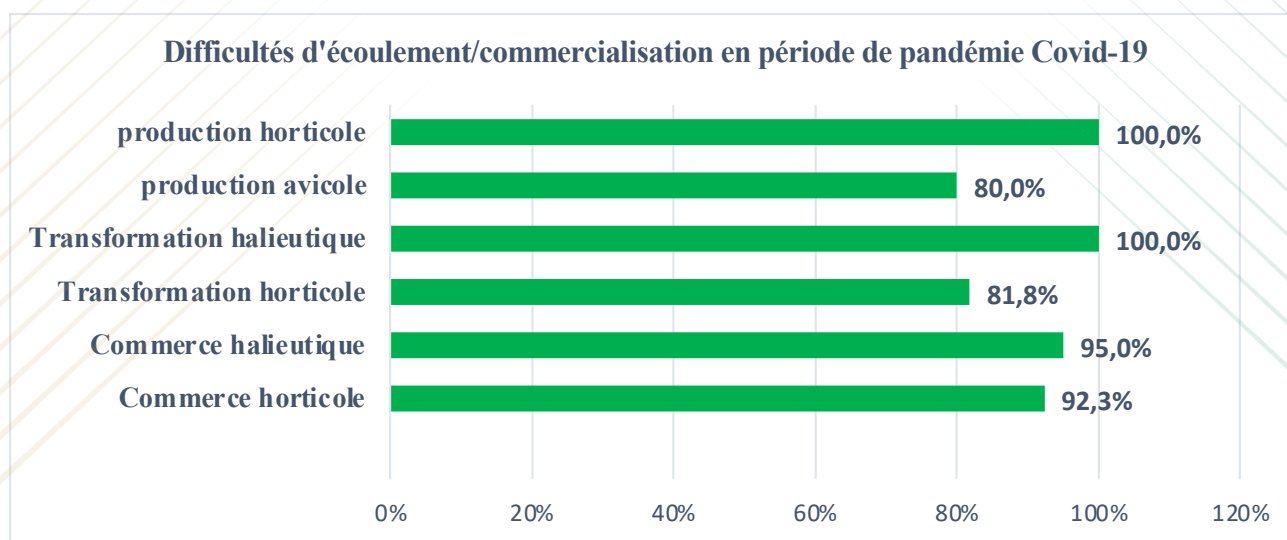
Cependant, les femmes et les activités ont été affectées de façon différenciée, selon le maillon et le secteur. Les effets combinés des différentes mesures ont eu comme conséquences immédiates la perturbation, voire l'interruption brutale, de la chaîne d'approvisionnement en matières premières et en marchandises pour les activités de transformation et de commercialisation, et de celle d'écoulement pour la production.

4.1.1 Difficultés d'écoulement et responsabilité de la pandémie par activité et sous-secteur

Les activités des femmes, tous secteurs et catégories confondus, ont été toutes confrontées à des difficultés d'écoulement de leur production.

Le graphique 9 montre que 100 % des productrices horticoles et des transformatrices de produits halieutiques, 95 % des micro-mareyeuses, 92,3 % des commerçantes revendeuses de produits horticoles, 81,8 % des transformatrices de produits horticoles et 80 % des avicultrices déclarent avoir rencontré des difficultés de commercialisation. Au regard de ces statistiques, les avicultrices semblent relativement moins touchées, cependant, elles font partie de celles qui ont été le plus affectées par les conséquences de ces difficultés d'écoulement.

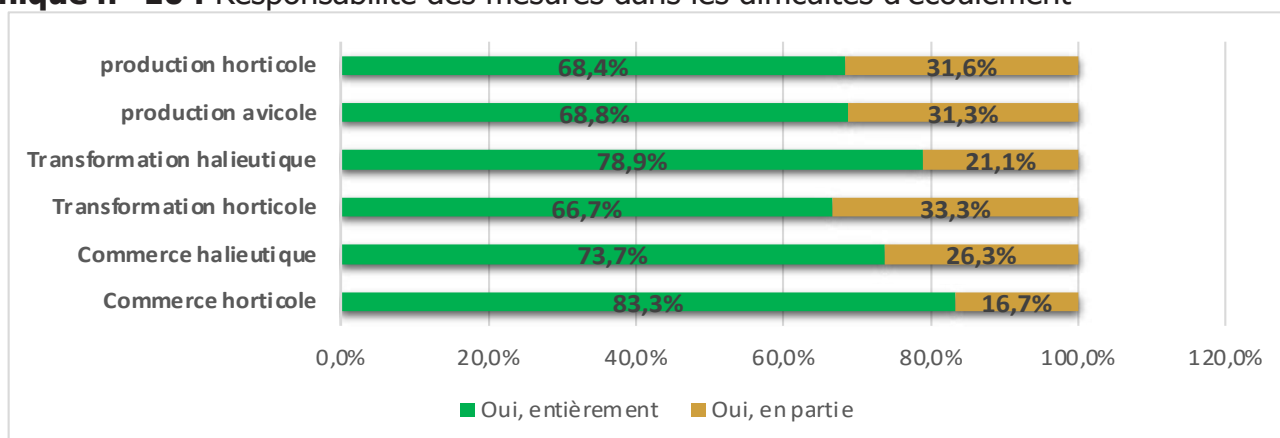
Graphique n° 9 : Difficultés d'écoulement/de commercialisation



Source : COPSA, IPAR, 2021

Ces femmes, toutes catégories d'activités confondues, attribuent, dans une large majorité, toute la responsabilité de cette situation aux mesures d'endiguement de la Covid-19. Toutefois, bien que plus faible, une proportion les considère comme n'étant que partiellement responsables, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique n° 10 : Responsabilité des mesures dans les difficultés d'écoulement



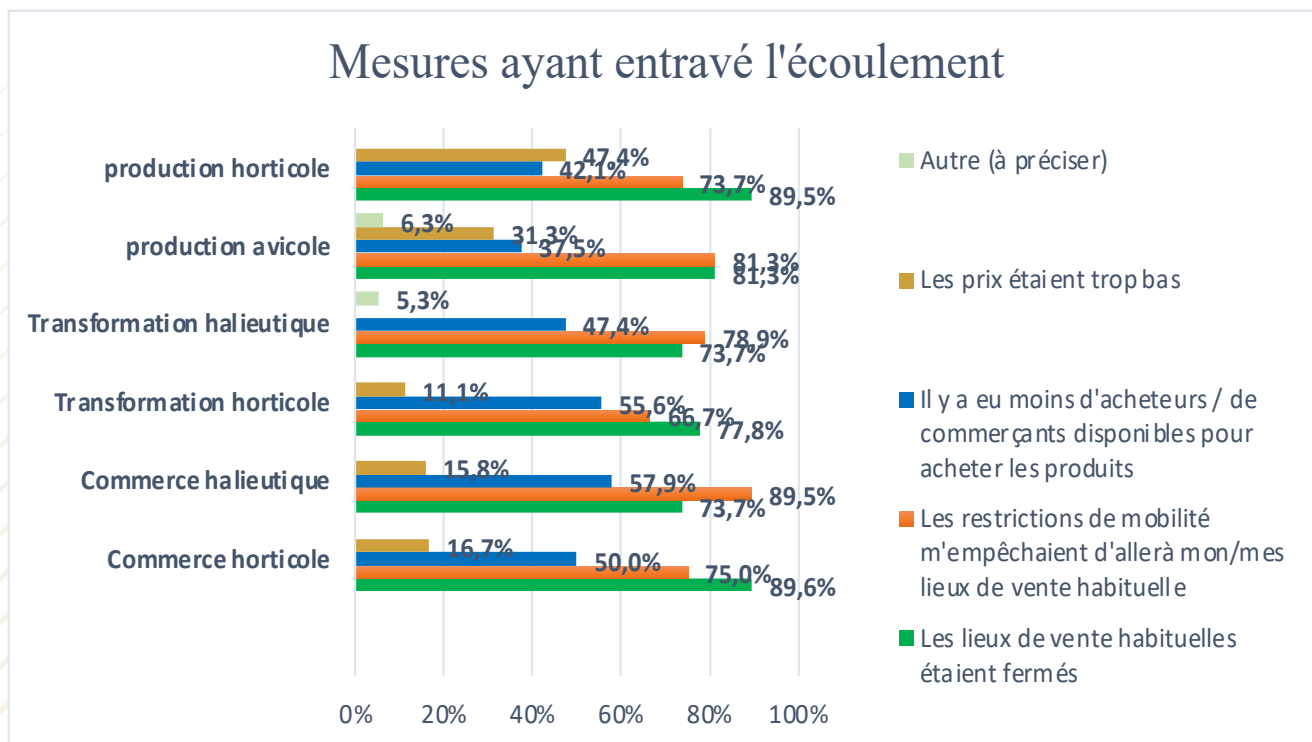
Source : COPSA, IPAR, 2021

Ce sont les commerçantes horticoles et les transformatrices halieutiques qui attribuent davantage cette responsabilité à la pandémie et paradoxalement, c'est chez les productrices horticoles que l'on note le taux le plus faible. Cette situation s'explique par le fait que pour les unes comme pour les autres, les conséquences de ces mesures sont venues s'ajouter à une situation de vulnérabilité déjà existante.

4.1.2 Effets différenciés des mesures selon l'activité et le secteur

La fermeture des lieux de vente et la restriction de la mobilité constituent, pour l'écrasante majorité des répondantes, les mesures qui ont le plus entravé l'écoulement des productions et la commercialisation par les revendeuses, comme le montre le graphique ci-dessous :

Graphique n° 11 : Difficultés d'écoulement/de commercialisation



Source : COPSA, IPAR, 2021

Si l'on considère séparément les activités, on note une variation dans la façon dont ces mesures les ont affectées. De même, bien que la fermeture des lieux de vente occupe le taux le plus élevé pour toutes les activités, sauf pour l'aviculture pour qui elle est à égalité avec l'interdiction de la mobilité, les types de ces lieux de vente varient selon l'activité, comme le montrent les données qualitatives :

- ⊙ productrices horticoles : les marchés, plateformes, centres de distribution, bord de route et bord de champ ;
- ⊙ avicultrices : marchés, hôtels, restaurants, cérémonies et grands événements, bord de route ;
- ⊙ micro-mareyeuses et transformatrices de produits halieutiques : quai de pêche, principalement, et marchés dans une moindre mesure ;
- ⊙ transformatrices de produits horticoles, surtout de fruits : marchés, écoles, cérémonies, séminaires et autres rassemblements.

Selon le lieu de vente, les mesures n'affectent pas de la même manière. Il est à noter toutefois qu'elles agissent ensemble et que leurs impacts sont souvent combinés.

Ces différentes mesures, prises individuellement, affectent différemment les activités, comme le montre l'analyse du graphique n° 11 (voir ci-dessus).

4.1.2.1 La fermeture des lieux de vente et la restriction de la mobilité : contraintes communes, mais effets différenciés

Dans toutes les activités, tous secteurs confondus, ces deux mesures sont considérées comme celles qui ont le plus entravé l'écoulement/la commercialisation des produits (cf. graphique 11). Toutefois, les conséquences ont plus ou moins varié selon l'activité et le produit.

Pour la fermeture des lieux de vente : ce sont les commerçantes revendeuses (89,6 %), les productrices de produits horticoles (89,5 %) et les avicultrices (81,3 %) qui ont davantage mis l'accent sur cette mesure.

Bien qu'elles n'occupent pas les statistiques le plus élevées, ce sont pourtant les productrices horticoles qui ont le plus mis l'accent sur les conséquences de la fermeture des marchés dans les résultats qualitatifs. Ceci s'explique naturellement par leur dépendance de ces lieux pour écouler leur production, comme en témoigne cet extrait :

« La fermeture des marchés nous a enterrées vivantes (...) Je me rappelle mon dernier déplacement au marché de Notto avant la fermeture ; je venais de commencer la récolte et j'avais emmené 60 sacs de choux, j'avais vendu une partie et je devais revenir le lendemain pour écouler le reste, c'est ce jour-là que les marchés ont été fermés. J'ai passé toute la journée à pleurer ce jour-là (...) je ne pouvais plus vendre ces produits et je ne pouvais pas non plus les ramener chez moi, car cela allait me coûter encore de l'argent et je n'avais nulle part où les stocker. » (AD, 49 ans, Diogo, juillet 2021)

Pour la restriction de la mobilité, ce sont les femmes qui s'activent dans le secteur halieutique – 89,5 % des micro-mareyeuses, 89,5 % des formatrices halieutiques, 81,3 % des avicultrices et 73,7 % des productrices horticoles – qui ont le plus insisté sur cette mesure.

Pour cette mesure également, les productrices horticoles disent être particulièrement affectées par les conséquences. Cela s'explique par l'importance du déplacement, d'elles-mêmes comme des acheteurs aux marchés, dans les champs de même qu'au niveau des plateformes et centres de groupage. De ce fait, bien que les transports de marchandises ne fussent pas interdits, il n'en demeure pas moins que l'acheminement des produits jusqu'aux lieux de vente a constitué une difficulté majeure pour les femmes en particulier. Ne disposant pas de moyens de transport, dépendant principalement des transports en commun, elles ne pouvaient plus se déplacer, car si la circulation des véhicules dédiés au transport de marchandises était autorisée, celle des types de véhicules empruntés par les femmes ne l'était pas.

Les conséquences immédiates de cette situation sont relatives à une mévente importante et à des pertes considérables de produits. D'ailleurs, la totalité des femmes productrices de notre échantillon déclare avoir enregistré d'énormes pertes faute de pouvoir commercialiser leur production. Les effets sont d'autant plus importants que les producteurs maraîchers étaient en pleine récolte sans moyens de conservation ni de transformation.

Pour attester de cette situation, une autre productrice nous dit : *« Il n'y avait pas de taxi bagages pour se déplacer, on se bousculait pour prendre les rares qui osaient braver les interdictions, souvent, les hommes, surtout les jeunes, étaient plus rapides et prenaient les places, le prix du transport était devenu trop cher alors qu'on n'était pas sûr de pouvoir vendre les légumes. » (SND, 50 ans, Diogo, juillet 2021).*

Outre les productrices horticoles, les avicultrices ont particulièrement souffert de la mévente du poulet de chair.

4.1.2.2 L'interdiction des rassemblements et la fermeture des hôtels et restaurants comme contraintes supplémentaires pour les avicultrices

À l'instar des productrices horticoles, les avicultrices de notre échantillon écoulent elles-mêmes leur production, suivant différentes modalités. Ce secteur, en particulier celui de l'aviculture traditionnelle et de basse-cour où s'activent principalement les femmes de notre échantillon, a été durement affecté et à différents niveaux.

Pour ce sous-secteur, comme pour celui de l'horticulture, l'entrée en vigueur des mesures restrictives a en effet coïncidé avec une période de forte production en vue des préparatifs des fêtes et grands événements religieux (Ly, 2020). C'est aussi ce que dit cette avicultrice : « *Au moment des restrictions, j'avais déjà abattu beaucoup de poulets de chair en stock et 500 poulets, au moins, qui attendaient dans le poulailler (...) Nous étions en pleine campagne et le coronavirus est venu tout interrompre.* » (Focus group avec les femmes du GPF la ferme avicole du Gandiolais, juillet 2021).

Pour elles, ces mesures viennent s'ajouter aux autres. L'interdiction des cérémonies et l'annulation de grands événements religieux sont considérées par 93,8 % des avicultrices comme étant les causes majeures des difficultés d'écoulement de leur production.

Les conséquences immédiates de la combinaison des effets de ces différentes mesures ont été des pertes considérables de produits et l'augmentation des charges pour la nourriture et autres intrants – y compris pour des sujets arrivés à maturité, mais qui ne peuvent pas être abattus –, et celle de l'électricité au moment où les liquidités commençaient à manquer pour poursuivre l'élevage des bandes en attente dans les poulaillers.

À noter que les productrices horticoles ont aussi été affectées par ces mesures d'interdiction des rassemblements publics, des cérémonies et par l'annulation de grands événements religieux qui sont des occasions importantes de vente de produits comme la pomme de terre et l'oignon.

4.1.2.3 Difficultés d'accès aux quais de pêche comme contrainte spécifique et supplémentaire

Si l'ensemble des mesures restrictives a concouru aux difficultés de commercialisation, la fermeture des quais de pêche, leurs principaux lieux d'activité, a particulièrement affecté les transformatrices de produits halieutiques et les micro-mareyeuses interrogées. Cette mesure a restreint l'accès à ces sites aussi bien pour elles que pour les acheteurs, nous disent-elles.

Toutes les micro-mareyeuses déclarent que ce sont le couvre-feu – les empêchant d'aller travailler alors que leurs activités se passent le soir – et l'inaccessibilité des quais de pêche qui ont davantage entravé leurs activités de commercialisation du poisson frais.

Les transformatrices sont aussi fortement touchées, si ce n'est davantage, car comme les micro-mareyeuses, elles ne pouvaient plus accéder aux quais de pêche, leurs lieux d'approvisionnement en matières premières et sites de transformation. De même, par effet d'entraînement, les difficultés des micro-mareyeuses – leurs principales fournisseuses – se répercutent sur elles. Les effets négatifs sont d'autant plus forts que la mise en place des mesures a coïncidé avec la période d'abondance des ressources durant laquelle les transformatrices travaillent plus pour augmenter leur production, et par conséquent leurs revenus.

4.1.2.4 La rareté des acheteurs comme conséquence des autres mesures

Une proportion de 37,5 % des avicultrices, 42,1 % des productrices horticoles, 47,4 % des transformatrices de produits halieutiques, 50 % des commerçantes de produits horticoles, 57,9 % des micro-mareyeuses, et 55,5 % des transformatrices de produits horticoles considèrent la rareté/indisponibilité des acheteurs comme étant une difficulté d'écoulement/de commercialisation importante (cf. graphique 11). Cet aspect a particulièrement été mis en exergue par les résultats de l'enquête qualitative.

Les productrices horticoles ont, là aussi, spécialement insisté sur l'absence d'acheteurs, notamment les revendeurs et intermédiaires qui venaient d'autres régions. Elles ne pouvaient ni se déplacer vers les lieux de vente ni recevoir les acheteurs, raconte l'une d'entre elles : « *Les acheteurs ne pouvaient pas non plus venir dans les Niayes pour acheter les légumes (...) Les légumes étaient là en pagaille, partout à Diogo, on voyait les sacs de légumes à perte de vue.* » (SND, 50 ans, Diogo, juillet 2021).

La restriction de la mobilité a ainsi rendu impossible le recours aux autres possibilités et systèmes d'écoulement de production, les « *banabanas* » et autres acheteurs de « *bord de champ* » ne pouvaient plus venir dans les villages pour s'approvisionner directement.

Les avicultrices ont été aussi touchées, d'autant plus que leurs principaux clients sont les consommateurs (ménages, cérémonies, événements) à 90 %, les revendeurs, détaillants à 55 % et grossistes pour 10 %, les restaurateurs à 55 %, qui à cause de la baisse des revenus des ménages, de l'interdiction de la tenue de ces événements ou de la fermeture des lieux de commerce, restaurants et hôtels, n'achetaient plus de poulets de chair.

Dans la sous-zone Centre, autour de Darou Khoudoss et Diambalo, qui se trouvent sur la route des Niayes, les femmes ont davantage insisté sur l'absence de voyageurs sur cette route, l'interdiction des cérémonies familiales, la perte de revenus des ménages, en tant que principales causes des difficultés d'écoulement des poulets, comme le montre cet extrait :

« *On ne voyait plus de clients, les revendeurs n'achetaient plus (...) Avant, ils passaient régulièrement commander des poulets que je leur vendais à 2 300 F l'unité pour qu'ils revendent à 2 500F ou 3 000 F (...) ils ne travaillaient plus, les familles n'avaient plus les moyens d'acheter (...) il n'y avait plus de voyageurs qui s'arrêtaient ici pour acheter.* » (AM, 54 ans, Darou Khoudoss, juillet 2021).

Dans la sous-zone Nord, en revanche, les femmes du Gandiolais ont, outre ces difficultés liées à l'interdiction des cérémonies et les restrictions de la mobilité, mis aussi l'accent sur la fermeture des restaurants et hôtels qui ont été autant de facteurs qui sont venus aggraver les effets des autres mesures comme en atteste cet extrait : « *Il n'y avait plus de commandes (...) nous vendions nos poulets à EDK, aussi à des restaurants et hôtels à Saint-Louis, ils étaient nos principaux clients* » (Focus group avec les femmes du GPF la ferme avicole du Gandiolais, juillet 2021).

Les conséquences immédiates des effets conjugués de l'interdiction de la mobilité et des rassemblements et fermeture des hôtels et restaurants sont des stocks en souffrance et des charges supplémentaires pour les avicultrices. Elles se sont ainsi retrouvées dans la quasi-impossibilité d'écouler leur production.

Les commerçantes revendeuses et les transformatrices de produits horticoles ont aussi été confrontées à cette raréfaction des acheteurs, comme le montrent les statistiques du graphique n° 11. Les commerçantes ont mis aussi l'accent sur l'absence des voyageurs de la route des Niayes, qui constituent une clientèle importante, de même que sur les difficultés économiques des ménages qui commençaient à se faire sentir, ou encore sur le fait que certains consommateurs recevaient gratuitement des légumes produits par leur famille ou voisins, ainsi que les difficultés d'écoulement des produits.

En ces temps de Covid-19, même les initiatives de certaines comme l'utilisation de réseaux sociaux pour vendre ne semblaient plus donner de résultats, comme le montre ce récit :

« Avant la pandémie, j'écoulais facilement ma production (...) J'utilisais WhatsApp pour mettre en statuts mes produits et mes amis les partageaient, à leur tour, sur leurs statuts, ce qui me permettait de toucher plus de potentiels clients. C'est avec les revenus de cette activité que je prenais en charge mes besoins et ceux de mes enfants (...) Mais avec la Covid-19, personne n'achetait plus malgré mes posts, les gens avaient peur d'attraper le virus, personne n'achetait plus de jus de fruit, d'un seul coup, je n'avais plus de commandes. » (FD, 51 ans, Darou Khoudoss, juillet 2021).

Les micro-mareyeuses et transformatrices de produits halieutiques ont aussi évoqué cette situation comme étant une entrave importante qui est, elle aussi, une conséquence des autres mesures. En effet, à cause de la restriction de la circulation interurbaine et de la fermeture des marchés et des frontières, les revendeurs « *banabanas* » qui venaient s'approvisionner ne pouvaient plus se déplacer. Les transformatrices se sont ainsi retrouvées avec des stocks importants de produits transformés invendus. De ce fait, elles n'achetaient plus de matières premières, ce qui se répercute sur les activités des micro-mareyeuses qui sont leurs principales fournisseuses.

4.1.2.5 La peur de la contamination comme entrave

Les résultats de l'enquête qualitative ont aussi révélé une autre entrave à la commercialisation à laquelle les commerçantes revendeuses dans les marchés et les transformatrices de produits horticoles, notamment de jus de fruits, ont été confrontées. Il s'agit de la peur de la contamination qui régnait et qui poussait certains clients potentiels à éviter les lieux de vente. Pour les transformatrices, c'est plutôt la suspicion de faire circuler le virus à travers leurs produits, et surtout les jus, qui est signalée. Certains parents, surtout au début de la pandémie, interdisaient à leurs enfants d'acheter les crèmes glacées et autres jus vendus par ces femmes, de même que certains consommateurs ont préféré les « *jus industriels jugés plus sûrs* » lors des cérémonies, nous disent-elles.

4.1.2.6 Baisse du prix de vente de la production horticole et du poulet de chair

Autre facteur ayant entravé l'écoulement des produits, c'est à la baisse du prix de vente que les actrices ont dû faire face. Toutes les catégories d'activités, à l'exception de la transformation de produits halieutiques, ont affirmé avoir été confrontées à la baisse des prix. En effet, 47,4 % des productrices horticoles, 31,3 % des avicultrices, 16,7 % des commerçantes revendeuses de produits horticoles, 15,8 % des micro-mareyeuses et 11,1 % des transformatrices de produits horticoles (cf. graphique n° 11) disent avoir été affectées par cette difficulté.

Ce sont les activités des sous-secteurs horticole et avicole, et en particulier la production horticole, qui semblent le plus être touchées par cette volatilité des prix, mais avec des conséquences immédiates plus sévères sur les femmes.

Pour certaines spéculations, on note une baisse d'au moins la moitié, comme le montre ce tableau comparatif des prix avant, pendant et à la levée des mesures restrictives :

Tableau 3 : Prix de vente avant, pendant et à la levée des mesures restrictives

Spéculation	Prix précovid-19 / KG	Prix moment restrictions Covid-19/ KG	Prix après la levée des restrictions/ KG
Choux	230	45	230
Carotte	185	170	214
Oignon	225	200	225
Pomme de terre	235	215	
Tomate	53	45	150
Piment amer	2 625	750	3 500
Aubergine amère	135	100	400
Aubergine douce	87	63	125
Concombre	400	200	300
Poivron	325	150	300
Oignon vert	150	100	722

Source : Données fournies par le président de l'Union des groupements et associations des producteurs maraîchers de Diogo

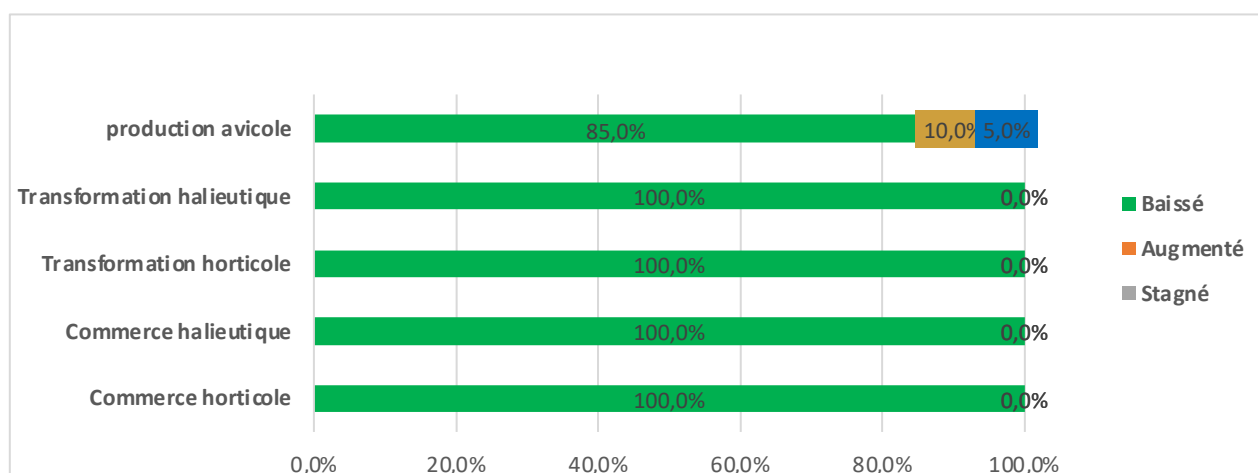
Ce phénomène de la baisse des prix de vente, qui est courant quand le marché connaît un surplus de légumes (Van Hoyweghen1 & al., 2020), est ainsi accentué par les effets des mesures restrictives qui entravent l'écoulement de la production.

Pour limiter les pertes et les charges liées à la mévente, dans le même temps, les avicultrices ont elles aussi baissé les prix de vente, voire bradé les poulets, comme en attestent les propos de cette avicultrice : « *Finalemnt, je vendais mes poulets à 1500 F maximum l'unité au lieu de 2300 F ou à crédit avec paiement échelonné* » (AM, 54 ans, Darou Khoudoss, juillet 2021).

4.1.3 Pertes de revenus et endettement comme principales conséquences économiques

Ces difficultés de commercialisation ont ainsi entraîné une mévente importante de produits qui, à son tour, a occasionné des pertes importantes de revenus. En effet, la quasi-totalité des répondantes déclare avoir enregistré une forte variation de leurs revenus à cause des effets de la pandémie sur leurs activités, comme le montre ce graphique :

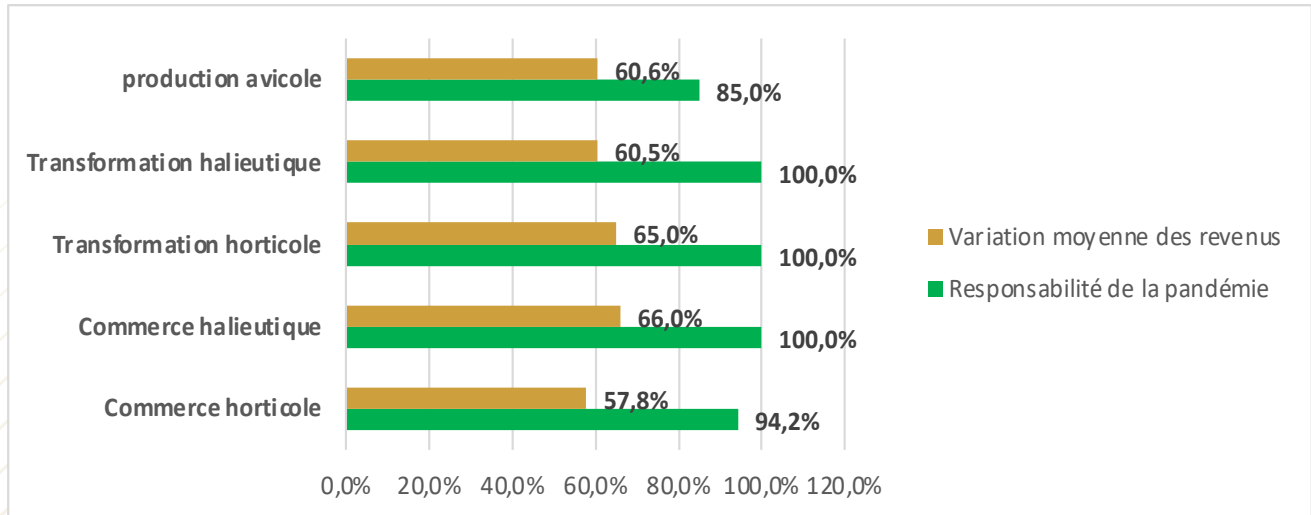
Graphique n° 12 : Niveau de variation des revenus des femmes



Source : COPSA, IPAR, 2021.

À l'exception des avicultrices, toutes les répondantes des autres catégories d'activité déclarent à l'unanimité avoir enregistré une baisse de leurs revenus à cause de la pandémie. La variation moyenne des revenus se situe entre 57,8 % pour les commerçantes revendeuses de produits horticoles, et 66 % pour les micro-mareyeuses. À l'exception des avicultrices (85 %) et des commerçantes revendeuses de produits horticoles (94,2 %), toutes les autres catégories attribuent l'entière responsabilité de cette situation à la pandémie.

Graphique 13 : Variation moyenne des revenus et responsabilité de la pandémie



Source : COPSA, IPAR, 2021

En ce qui concerne les productrices horticoles, elles déclarent également à l'unanimité avoir enregistré des pertes colossales de récolte, comme nous le raconte cette productrice : « *Au moment de la récolte quand la Covid-19 a commencé, nous étions obligées de vendre à perte le sac de choux à 2 000 francs ou 2 500 francs, maximum. Malgré tout, nous avons perdu beaucoup de produits (...) J'ai perdu plus de 100 sacs de choux (...) j'ai perdu tous mes revenus.* » (DB, 46 ans, Diogo, juillet 2021).

Allant dans le même sens, ND déclare : « *J'ai perdu plus de 500 cagettes de tomates, la perte est plus importante, car ça, ce n'est que la partie récoltée, a un moment donné, j'ai décidé de laisser la récolte pourrir dans le champ au lieu de payer des ouvriers et de perdre encore de l'argent* » (55 ans, Darou Khoudoss, juillet 2021).

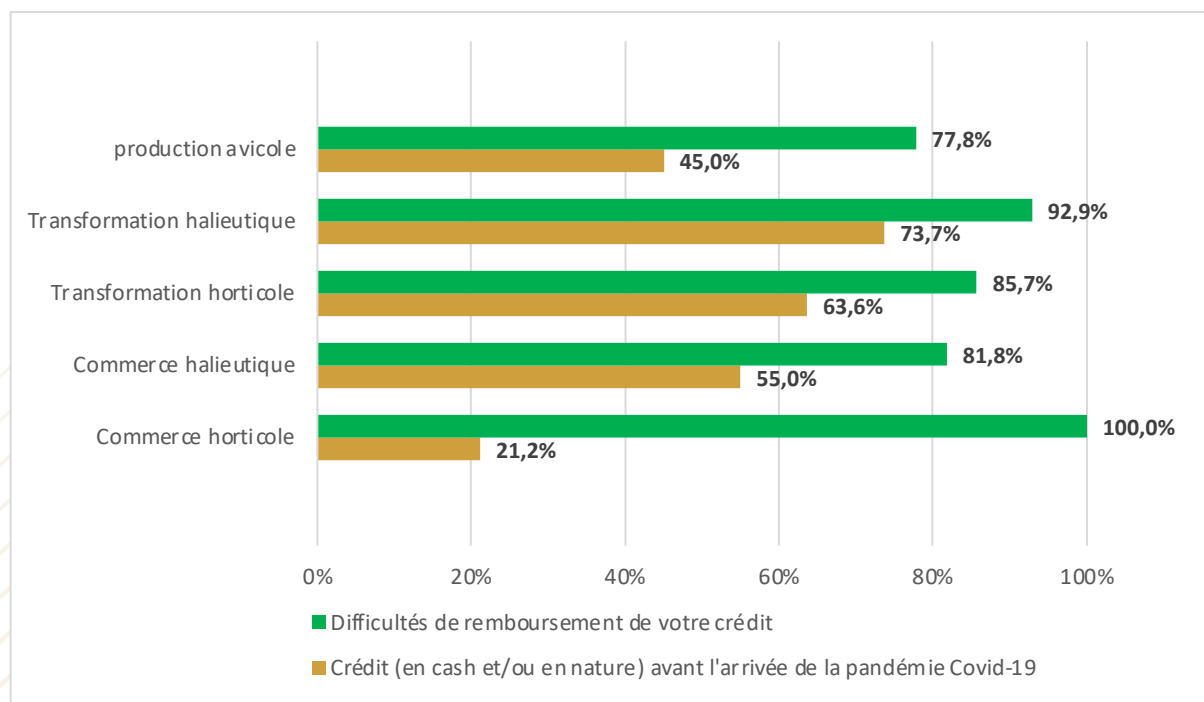
Les conséquences directes et immédiates sont des pertes considérables de revenus. De l'avis général, ce sont elles qui ont enregistré le plus de pertes de revenus comparativement au niveau d'investissement et à l'ampleur de la perte de récolte. En effet, la totalité (100 %) des productrices interrogées affirme que leurs revenus ont baissé à cause des difficultés d'écoulement de leur production.

Cet extrait de focus group donne une idée plus édifiante sur l'ampleur des pertes de revenus subies par les femmes :

« *On a tout perdu, toute la récolte ; pour mon champ de tomates, j'avais dépensé plus de 800 000, j'ai gagné moins de 150 000 (...)* » ; « *Moi, j'avais cultivé de la carotte, et pour 500 000 francs d'investissement, je n'ai gagné que 100 000 (...)* » ; « *Pour moi, c'était du piment, j'ai eu moins de 90 000 francs pour 300 000 de dépense totale pour produire, j'ai arrêté très tôt la récolte, quand le sac de piment me revenait moins que le prix habituel d'un kilo de piments.* » (Darou Khoudoss).

L'une des conséquences directes et immédiates de cette situation est relative à l'endettement de la plupart des répondantes, comme l'attestent les résultats ci-dessous :

Graphique n°14 : Crédit avant la pandémie et difficultés de remboursement



Source : COPSA, IPAR, 2021

À l'exception des commerçantes revendeuses de produits horticoles et des avicultrices, les répondantes ont majoritairement contracté au moins un prêt, en cash ou en nature, avant la pandémie. Les taux de répondantes ayant contracté un prêt par catégorie d'actrices sont : 73,7 % des transformatrices halieutiques, 68,4 % des productrices horticoles, 63,6 % des transformatrices horticoles, 55 % des micro-mareyeuses, 45 % des avicultrices et seulement 21,20 % des commerçantes revendeuses de produits horticoles.

La totalité des productrices et des commerçantes revendeuses de produits horticoles (100 %) déclare avoir été dans l'impossibilité de rembourser la totalité de la dette contractée. Pour les autres catégories d'actrices, la proportion de répondantes qui sont dans cette situation d'endettement varie entre 92,9 % chez les transformatrices de produits halieutiques, et 77,8 % pour les avicultrices.

Les productrices horticoles semblent particulièrement affectées par cet endettement d'autant plus que ce sont elles qui contractent les montants les plus élevés et qui cumulent le plus souvent les dettes en nature et en cash. Ces extraits d'entretien illustrent parfaitement cette situation et ses conséquences sur les femmes et leurs activités :

« Depuis 10 ans que je travaille avec la banque, c'est la première fois que je n'arrive pas à rembourser, avant j'empruntais jusqu'à 3 millions à la banque et je remboursais toujours. Mais à cause de la maladie, tout a changé, en ce moment j'ai une dette de 2 millions de francs CFA que je n'arrive toujours pas à payer (...) Beaucoup de femmes n'ont pas pu rembourser jusqu'à présent. Certaines femmes, comme moi, ont remboursé une partie, d'autres n'ont encore rien versé. Personnellement, je n'en peux plus d'avoir la banque sur le dos qui nous relance sans cesse. (...) Notre groupement a également ce problème avec la banque et aujourd'hui, c'est la présidente qui a payé cette dette au nom des autres femmes qui, ensuite, lui remboursent son argent au fur et à mesure. Ceci a soulagé beaucoup de femmes, car leur a permis de contracter un autre prêt et continuer malgré les pertes. » (MB, 50 ans, Diogo, juillet 2021).

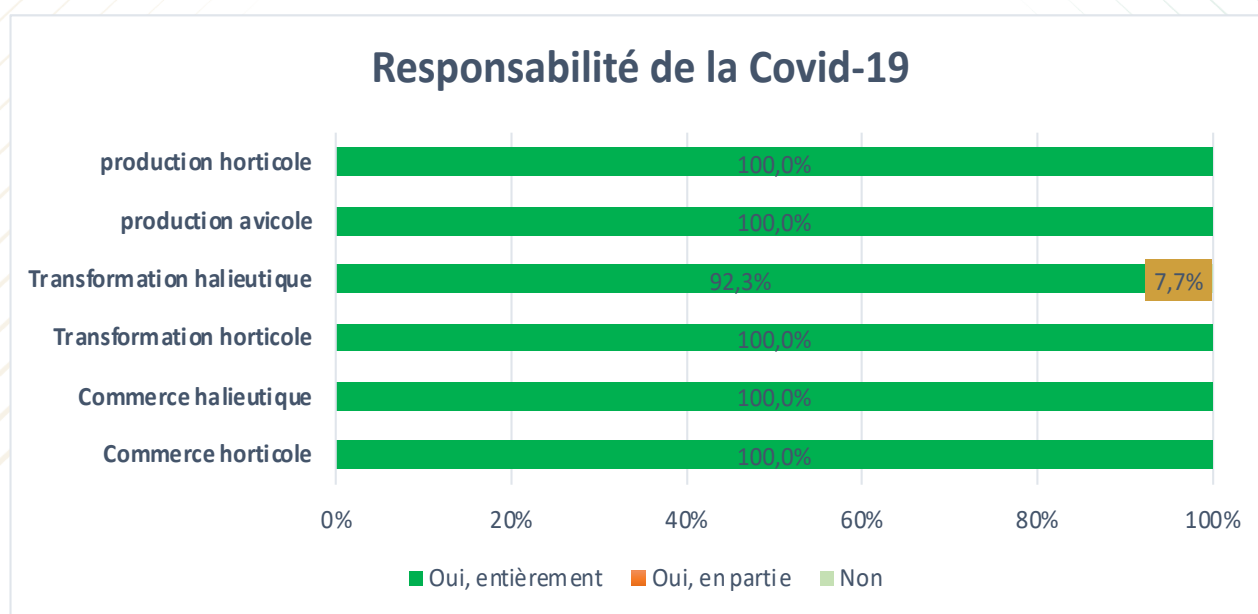
Cette situation d'endettement important a aussi été soulignée par cette autre femme :

« Pour la campagne avant la maladie (Covid-19), j'avais emprunté 2 millions auprès de la banque pour acheter une machine (...) j'avais aussi pris des intrants en crédit pour une valeur de 350 000 francs auprès de notre fournisseur ici (...) Maintenant, j'ai la dette de la banque et celle du fournisseur d'intrants que je n'arrive plus à payer. » (DB, 46 ans, Diogo, juillet 2021).

Outre la mévente de leur production ayant entraîné d'importantes pertes de revenus, la situation d'endettement des femmes, en particulier des productrices horticoles, s'explique aussi par les difficultés à continuer la pluriactivité du fait que le commerce, principale activité combinée à la leur, a été autant affectée. Elles se sont en effet retrouvées dans l'impossibilité à la fois de vendre leurs produits et de poursuivre leur activité secondaire de commerce.

Quelle que soit la catégorie d'activité, les répondantes attribuent quasiment toute la responsabilité de leur endettement aux conséquences des mesures d'endiguement sur leurs activités, comme le montre ce graphique :

Graphique °15 : Responsabilité de la pandémie sur les difficultés de remboursement



Source : COPSA, IPAR, 2021

Seules les transformatrices de produits halieutiques n'attribuent pas l'entière responsabilité des difficultés ayant causé l'endettement à la pandémie. Bien que minime, une proportion de 7,7 % d'entre elles considère que la pandémie n'est que partiellement responsable.

En somme, la restriction de la mobilité et la fermeture des marchés ont davantage affecté les acteurs sans distinction de secteurs ni de sexes. Toutefois, les femmes et le segment de la production horticole sont particulièrement touchés par une perte de produits et de revenus, conséquence des difficultés liées à l'organisation du transport et à l'acheminement des produits jusqu'aux marchés. En outre, elles ont été aussi davantage confrontées à l'endettement et aux difficultés de remboursement. Ceci, d'autant plus que ce sont elles qui empruntent les sommes les plus importantes parce que consentant aux investissements les plus conséquents.

La perturbation de la chaîne logistique et les difficultés d'écoulement qu'elle a engendrées ont aussi causé des problèmes d'approvisionnement.

4.1.4 Difficultés d'approvisionnement durant la Covid-19 selon l'activité et le sous-secteur

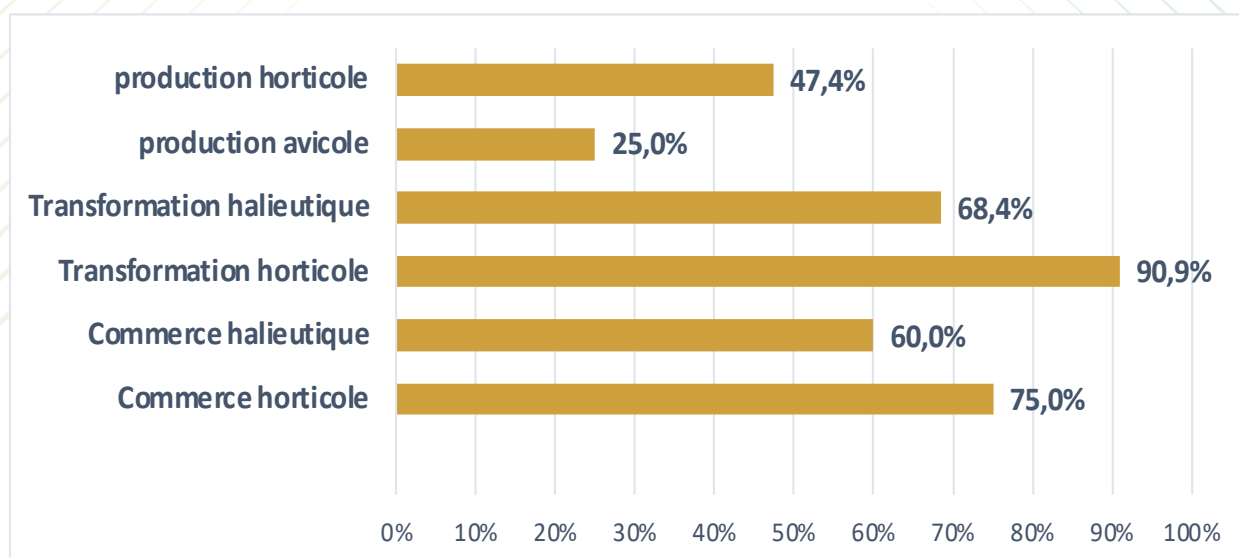
Les femmes ont aussi fait face à des difficultés d'approvisionnement en matières premières pour les unes, en marchandises pour les autres, et en intrants pour d'autres encore. À noter que du fait de la pratique très répandue de la pluriactivité, certaines ont été confrontées à plusieurs de ces difficultés à la fois. Celles-ci sont accentuées par les conséquences des pertes de revenus et par l'interdépendance entre activités.

4.1.4.1 Appréciation des effets des mesures d'endiguement sur les difficultés d'approvisionnement

Les actrices, selon le sous-secteur, apprécient diversement les difficultés d'approvisionnement bien qu'elles déclarent toutes, mais à des proportions différentes, avoir été confrontées à cette situation.

Ce sont les transformatrices, à 90,9 %, et les commerçantes de produits horticoles, à 75 %, qui sont les plus touchées (Graphique 16). Le secteur halieutique a aussi été touché – 68,4 % des transformatrices et 60 % des micro-mareyeuses-. Ce sont les productrices horticoles et les avicultrices (25 %) qui déclarent avoir été les moins affectées par ce problème.

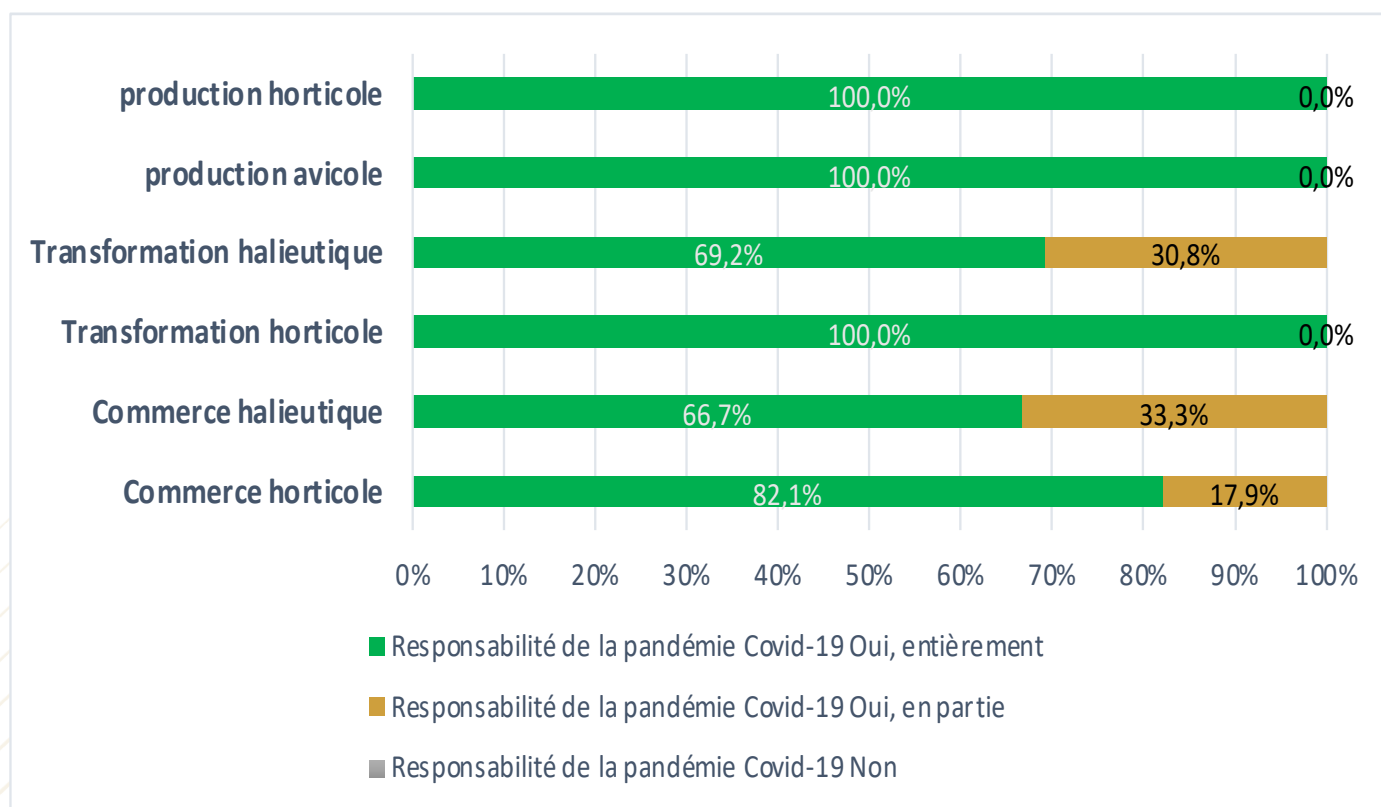
Graphique n°16 : Difficultés d'approvisionnement en matières premières, marchandises et intrants



Source : COPSA, IPAR, 2021.

En ce qui concerne la responsabilité de la pandémie dans les difficultés d'approvisionnement, les répondantes, dans leur majorité, toutes activités confondues, l'attribuent aux mesures d'endiguement de la pandémie.

Graphique n°17 : Responsabilité de la pandémie dans les difficultés d'approvisionnement



Source : COPSA, IPAR, 2021.

Toutefois, ce sont les femmes qui s'activent dans les sous-secteurs horticoles et avicoles qui incriminent le plus la crise sanitaire.

● Difficultés d'accès à la matière première et aux marchandises

Les résultats montrent une différence assez nette de l'appréciation des effets de la pandémie sur les difficultés d'approvisionnement en matières premières et en marchandises.

Les transformatrices de produits horticoles, à 100 %, et les commerçantes revendeuses de ces mêmes produits, à 82,1 %, attribuent davantage la responsabilité de leurs difficultés à la pandémie. En effet, malgré la disponibilité des produits horticoles, en abondance d'ailleurs, les transformatrices et les commerçantes revendeuses ont rencontré d'énormes difficultés pour se constituer un stock. Cette situation s'explique aussi par l'interdépendance entre les activités qui fait que les difficultés de mise en marché de la production horticole et de mise à terre des poissons les affectent inévitablement.

C'est dans le secteur halieutique que les femmes sont le plus nuancées sur la part de responsabilité de la pandémie dans leurs difficultés d'approvisionnement. Elles lui attribuent, certes, la responsabilité la plus grande, mais affirment qu'elle ne l'est qu'en partie. Les transformatrices et les micro-mareyeuses considèrent la pandémie comme étant totalement responsable respectivement à 69,2 % et 66,7 % ; et comme l'étant partiellement à 30,8 % et 33,3 %. Ce sont les micro-mareyeuses qui la considèrent davantage comme n'étant que partiellement responsable alors que la proportion de celles qui lui attribuent l'entière responsabilité est plus élevée chez les transformatrices.

Les données qualitatives montrent les raisons pour lesquelles les actrices du sous-secteur halieutique considèrent la pandémie comme n'étant qu'en partie responsable des difficultés d'approvisionnement. En effet, elles ont particulièrement mis l'accent sur les difficultés préexistantes dans le secteur de la pêche artisanale. Ces dernières sont relatives à la raréfaction des ressources halieutiques, à la concurrence des usines de transformation des poissons en farine, que les femmes jugent « déloyale », et à celle des mareyeurs ayant une capacité et un pouvoir d'achat plus importants.

● Difficultés d'accès aux intrants pour les productrices et avicultrices

Les productrices de produits horticoles et les avicultrices attribuent l'entière responsabilité des difficultés d'approvisionnement en intrants à la pandémie, mais pour des raisons parfois différentes. Pour les unes comme pour les autres, il s'agit de l'approvisionnement en intrants pour mener la campagne post-mesures.

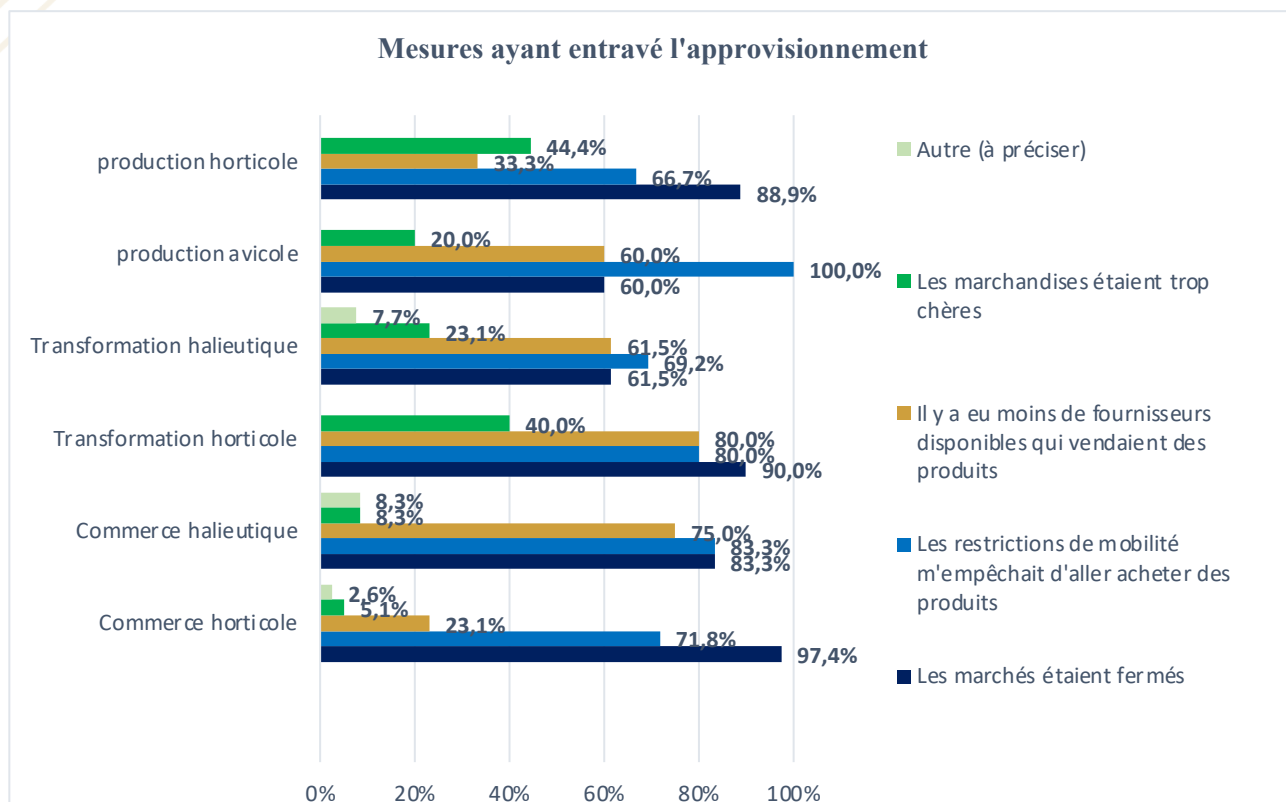
À noter toutefois que les productrices horticoles déclarent le plus (47,4 %) avoir été confrontées aux difficultés d'approvisionnement, par rapport aux avicultrices qui ne sont que 25 % à avoir été dans cette situation. Bien que les unes comme les autres n'attribuent la responsabilité de la situation qu'aux conséquences de la pandémie.

Ces résultats montrent, par ailleurs, que les difficultés ont davantage concerné l'approvisionnement en matières premières et en marchandises plutôt qu'en intrants.

4.1.4.2 Effets différenciés des mesures d'endiguement sur l'approvisionnement

Les principales contraintes d'approvisionnement citées par les répondantes sont liées à la fermeture des marchés, à la restriction de la mobilité empêchant d'aller s'approvisionner, en l'absence ou à la rareté des fournisseurs, à l'indisponibilité des produits, à la cherté des produits, comme le montre ce graphique :

Graphique n° 18 : Difficultés d'approvisionnement en intrants, marchandises et matières premières



Source : COPSA, IPAR, 2021.

Les contraintes d'approvisionnement précitées peuvent être corrélées aux difficultés d'écoulement auxquelles ont été confrontées les activités prises séparément, mais aussi en considérant leurs interconnexions et interdépendances.

La fermeture des marchés constitue la difficulté la plus citée par les actrices du secteur horticole : 97,4 % pour les commerçantes revendeuses, 90 % pour les transformatrices et 88,9 % pour les productrices. Ainsi, même si certains marchés étaient ouverts, la fermeture des loumas et des plateformes, centres névralgiques de la chaîne de distribution, a eu des répercussions sur la matière première des unes et la marchandise des autres. Les difficultés d'approvisionnement en bord de champs, l'arrêt de l'emploi d'ouvrières agricoles mené par beaucoup de femmes qui, au moment de la descente en fin de matinée, achètent des légumes qu'elles revendent l'après-midi et l'absence de transport pour l'acheminement des produits jusqu'aux lieux d'approvisionnement ont constitué autant d'entraves majeures pour les commerçantes revendeuses et transformatrices de produits horticoles.

La restriction de la mobilité est davantage soulignée par les actrices des secteurs avicole et halieutique: 100 % des avicultrices, 83,3 % des micro-mareyeuses, même taux d'ailleurs pour la fermeture des lieux de vente par celles-ci, et 69,2 % des transformatrices de produits halieutiques. Pour ces dernières, les restrictions liées au couvre-feu ayant limité les heures de travail et empêché les pêcheurs d'embarquer la nuit pour débarquer le matin ainsi que l'interdiction des rassemblements ayant rendu difficile l'accès aux quais de pêche ont fortement affecté les possibilités d'approvisionnement, de séchage et de transformation.

L'absence de fournisseurs et des produits est plus citée par les transformatrices de produits horticoles (à 80 %) autant pour la restriction de la mobilité selon ces dernières, suivies des micro-mareyeuses (75 %), des transformatrices de produits halieutiques (61,5 %) et des avicultrices (60 %).

En revanche, la hausse du prix des produits, intrants, marchandises et matières premières est davantage relevée par les productrices horticoles (44,4 %), par les transformatrices horticoles (40 %) et halieutiques (23,1 %) et enfin, par les avicultrices (20 %).

Les données qualitatives permettent de mieux comprendre la façon dont ces mesures ont affecté l'approvisionnement. En effet, outre les conséquences directes de chacune de ces mesures sur la disponibilité et l'accessibilité des intrants, de la matière première et de la marchandise, leurs effets sur l'écoulement et/ou la commercialisation des produits ont fortement entravé les possibilités d'approvisionnement, soulignent les répondantes.

Pour les activités de transformation et la commercialisation, la disponibilité et l'accessibilité en termes de distance des lieux d'approvisionnement ont constitué la difficulté majeure, quel que soit le secteur.

Pour la production horticole et l'aviculture, en revanche, le manque de moyens financiers, conséquences des pertes importantes de produits et de revenus, a constitué une entrave majeure à l'approvisionnement des intrants, devenus trop chers, disent-elles. Le manque de trésorerie et/ou l'endettement ont en effet rendu difficile l'approvisionnement en intrants. En effet, bien que les circuits de distribution aient été partiellement interrompus, les répondantes affirment majoritairement qu'elles pouvaient s'approvisionner dans leur localité si elles en avaient les moyens. Pour exemple, les avicultrices déclarent que c'est le manque de moyens financiers qui a entravé l'achat des poussins à 80 %, de leurs aliments à 100 %, et celui de produits pharmaceutiques à 20 %.

4.1.5 Baisse de la capacité de production et perte de matières premières pour les transformatrices

D'autres effets de ces mesures soulignés par les femmes, notamment par celles qui s'activent dans la transformation, sont relatifs aux difficultés d'exercice de leur activité de transformation. Outre l'approvisionnement en matières premières, la production a été limitée, voire arrêtée, par le couvre-feu, l'interdiction de rassemblement et la nécessité de respecter les gestes barrières.

Les transformatrices de produits horticoles de Mboro ont montré que cette situation a fortement limité leurs capacités de production, car elles se sont retrouvées dans l'obligation de limiter le nombre de femmes qui travaillaient en même temps. De même, elles ne pouvaient plus travailler à des heures tardives pour produire plus, nous disent-elles lors de ce focus group : « Pour de petites quantités, il nous fallait 20 à 21 jours, alors qu'avant la maladie, on pouvait transformer plus de 600 kilos en 10 jours. Mais avec le couvre-feu, les difficultés liées au déplacement, nous étions obligées de quitter tôt pour arriver à temps à la maison. » (Focus group avec les femmes de l'UNFES, Mboro, 2021).

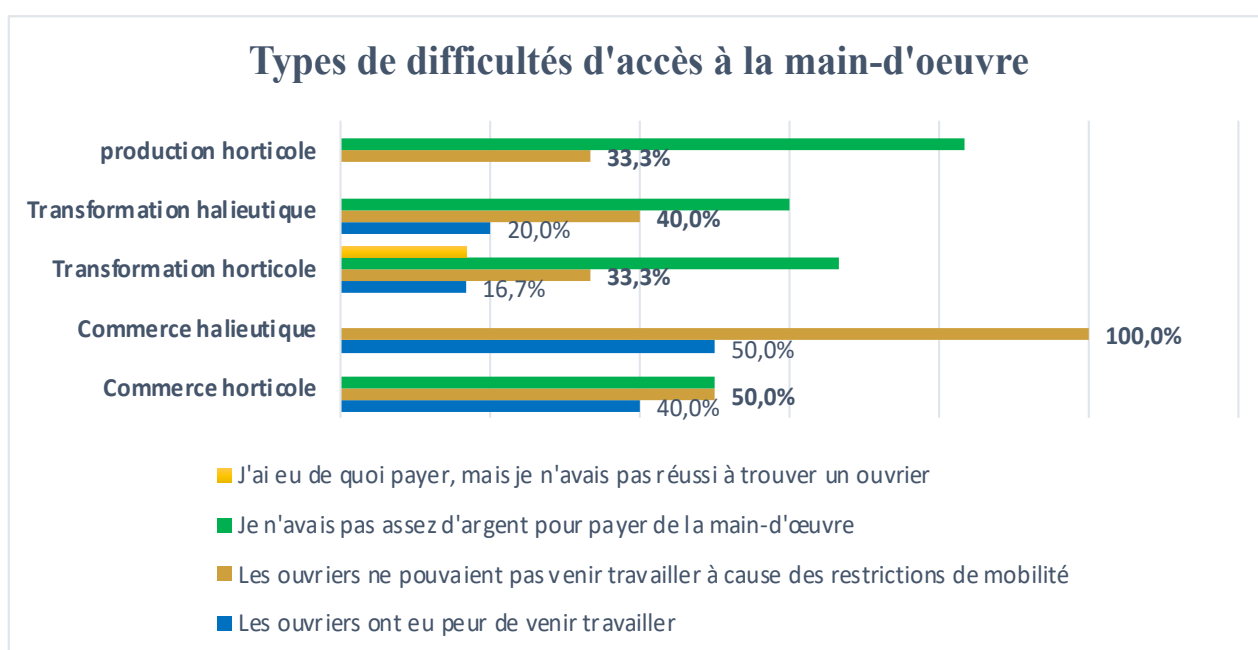
La transformation des produits halieutiques a aussi été affectée par les restrictions liées au couvre-feu en plus du difficile accès aux quais de pêche. Pour elles, cette situation a entraîné une perte de matières premières. Certaines femmes déclarent en effet avoir perdu des produits qui ont fini par pourrir dans les sites de transformation, occasionnant ainsi des pertes supplémentaires de revenus.

4.2 Difficultés limitées d'accès à la main-d'œuvre

Quelle que soit la catégorie d'activités, les femmes ont été moins affectées par l'absence de main-d'œuvre. Elles font moins recours aux ouvriers extérieurs que les hommes. Elles s'appuient davantage sur leurs proches, la main-d'œuvre familiale, notamment. Parmi celles qui y font appel, ce sont les femmes productrices horticoles qui déclarent faire davantage appel à des saisonniers.

Dans le sous-secteur halieutique également, les transformatrices et les micro-mareyeuses affirment faire recours systématiquement aux porteurs pour transporter les produits. D'ailleurs, comme le montre le graphique ci-dessous, c'est essentiellement dans ce secteur que les restrictions de la mobilité sont considérées comme étant une cause importante des difficultés d'accès à la main-d'œuvre. Pour celles qui font appel à la main d'œuvre, c'est davantage le fait de ne pas pouvoir la payer qui est mis en avant.

Graphique 19 : Difficultés d'accès à la main-d'œuvre



Source : COPSA, IPAR, 2021

Les conséquences combinées de ces différents effets ont entraîné à la fois des difficultés d'approvisionnement et d'écoulement ayant occasionné des pertes importantes de revenus. Ceci a constitué une menace pour la poursuite des activités et a conduit, certaines, à une suspension temporaire, voire à une cessation d'activité pour les transformatrices de produits horticoles et les avicultrices en premier lieu, et dans une moindre mesure pour les micro-mareyeuses et transformatrices de produits halieutiques.

Les effets de ces mesures sont aggravés par les contraintes préexistantes sexospécifiques, mais aussi par celles liées au sous-secteur.

4.3 La Covid-19 comme facteur aggravant de vulnérabilités préexistantes

L'analyse de la situation avant la Covid-19 et les conséquences des mesures sur les activités de production, de transformation et de commercialisation montrent que les effets de la Covid-19 sont venus s'ajouter à une situation de forte vulnérabilité des femmes et des segments dans lesquels elles s'activent.

Elles occupent en effet les segments les plus précaires, gagnent généralement moins, contribuent souvent plus à l'entretien des ménages les plus vulnérables et, par conséquent, épargnent moins. Outre ces contraintes habituelles, la pluriactivité, ou du moins le commerce de produits horticoles, qui est la principale activité combinée aux autres, les expose davantage aux conséquences de ce choc.

Ces vulnérabilités préexistantes des femmes aggravent les conséquences de ces mesures, malgré les effets inédits de cette crise sanitaire. Elles sont, en somme, moins outillées pour affronter les conséquences, qu'elles soient économiques ou sociales. Il est donc essentiel de repérer ces contraintes de genre pour mieux les dissocier des effets de la pandémie et expliquer en quoi elles les aggravent. Cette partie analyse la vulnérabilité préexistante des femmes qui participe à expliquer les effets différenciés de la pandémie sur leurs activités et sur leur ménage.

4.3.1 Contraintes structurelles et conjoncturelles préexistantes

Si les femmes ont été affectées de façon disproportionnée par les mesures d'endiguement de la pandémie, c'est parce qu'elles sont extrêmement vulnérables dans les chaînes de valeur et leurs maillons. En effet, parce que les femmes ont, d'une manière générale, un accès et un contrôle limités sur les ressources, les services, les technologies, les marchés. Leur pouvoir de décisions sur les revenus et leur utilisation au sein de la famille, dans les institutions de gouvernance locale et les organisations socioprofessionnelles est plus faible. Pur toutes ces raisons pré-existantes à la pandémie, les femmes occupent les segments les plus informels, principalement, plus vulnérables face au choc parce que dotés d'une faible capacité de productivité. De ce fait, elles ont une faible capacité d'épargne et d'autonomie économique.

Cette situation découle des normes sociales de genre qui déterminent les positions, les opportunités et les contraintes selon le genre, l'âge, la situation familiale, le segment et la catégorie d'activités dans laquelle elles évoluent.

C'est pour toutes ces raisons que les femmes sont plus exposées aux effets des chocs économiques liés à la pandémie. Dès lors, en exacerbant tous ces problèmes structurels, les conséquences des mesures accentuent les inégalités déjà existantes et, par conséquent, affectent davantage les femmes.

Par ailleurs, la forte dépendance des revenus des femmes de la pluriactivité et leurs responsabilités importantes dans la survie des ménages réduisent également leurs capacités de réaction.

⦿ **La production**

Les productrices horticoles et avicoles partagent les difficultés d'accès aux actifs de production, au marché pour l'écoulement de leurs produits, le déficit de lieu et d'équipement de stockage, le coût de la production et de la conservation nécessaire pour stocker leurs produits hautement périssables, une très faible productivité et un bas niveau de transformation.

⦿ **Horticole**

Les productrices horticoles sont particulièrement vulnérables, car comme toutes les femmes, elles ont un accès et un contrôle limités sur les facteurs de production et aux énergies propres, nous disent-elles. Certaines productrices, notamment celles qui s'activent dans les organisations paysannes, ont insisté sur d'autres difficultés. Parmi ces contraintes soulignées par les femmes, on peut citer, le problème de stockage, le montant relativement bas des financements et le niveau encore faible de la transformation des produits maraîchers, contrairement aux fruits. Elles ont aussi mis particulièrement l'accent sur les difficultés liées à l'accès et au contrôle des terres et des autres actifs de production, au problème d'écoulement et à la volatilité des prix de vente qui baissent proportionnellement à l'augmentation des quantités de production sur le marché.

L'accès aux services, à la technologie et aux débouchés commerciaux pour écouler leur production au meilleur prix et minimiser les pertes post-récoltes constitue également une contrainte qui rend les femmes davantage vulnérables aux effets des mesures d'endiguement. Cela d'autant plus qu'elles ont moins accès que les hommes aux centres de groupage et aux plateformes de commercialisation, disent-elles.

⦿ **Avicole**

Pour les avicultrices, les difficultés liées aux mesures restrictives viennent s'ajouter à une situation déjà fragilisée par la grippe aviaire qui sévissait avant la pandémie. Selon elles, la Covid-19 n'a fait qu'aggraver cette situation.

À noter que pour ce segment de l'aviculture traditionnelle, villageoise et de basse-cour, la période de prise des mesures jusqu'au mois de juin est celle de la production la plus importante durant laquelle elles font l'essentiel de leur chiffre d'affaires annuel. Car nombreuses sont celles qui sont obligées de suspendre leur activité pendant l'hivernage pour éviter les maladies et une mortalité plus importante des sujets.

Selon ces femmes, le manque de moyens et de lieux de production et surtout de stockage, le niveau faible de transformation des poulets, le faible accès au crédit, le coût de la conservation, la cherté des intrants, notamment l'aliment essentiellement importé, constituent autant de facteurs qui ont accentué la vulnérabilité de ce secteur et surtout chez les femmes.

⦿ **La transformation**

Pour la transformation horticole et halieutique, les femmes rencontrent des contraintes liées aux difficultés d'accès au financement, au manque d'équipement des unités de transformation – souvent rudimentaires quand elles existent –, au manque de lieu et de moyens de conservation des produits transformés, aux coûts élevés de la production et du stockage, au déficit de formation, à l'accès au marché et à l'écoulement (IPAR, 2020 ; Ka et Guèye, 2020).

Outre ces contraintes communes, chaque secteur présente ses difficultés spécifiques. L'activité de transformation est menée dans des unités informelles qu'il s'agisse des produits horticoles ou halieutiques. Que l'activité soit individuelle ou collective, ce sont les méthodes de transformation artisanale et manuelle qui sont le plus utilisées par ces femmes dans les deux secteurs.

En ce qui concerne le secteur halieutique, il faut rappeler que la transformation artisanale est le segment le plus vulnérable, il est essentiellement exercé par les femmes (Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime, 2020).

Ces femmes transformatrices artisanales interrogées ont particulièrement mis l'accent sur les difficultés d'approvisionnement en matières premières du fait de la raréfaction des ressources, de la concurrence qu'elle a engendrée entre elles, et surtout celle de l'usine de production de farine de poisson et produits surgelés. Les femmes transformatrices, qui s'approvisionnaient directement auprès des pêcheurs au moment du débarquement des pirogues et des micro-mareyeuses, se voient concurrencées par ces usines qui ont une capacité et un pouvoir d'achat plus importants.

Les transformatrices de produits horticoles ont, quant à elles, mis l'accent sur l'absence de lieu de stockage et leur faible capacité à se constituer un stock, sur le coût de fonctionnement des unités de transformation, le coût du loyer du local, l'électricité, le faible niveau de transformation des produits maraîchers comparés aux fruits, comme sources de vulnérabilité supplémentaires pendant la Covid-19.

Le faible niveau d'activité des transformatrices individuelles, la dépendance aux cérémonies familiales, aux grands événements et aux séminaires de celles qui exercent de façon collective au sein des organisations et le prix de vente bas des produits transformés, sont par ailleurs autant de facteurs qui limitent leurs capacités à s'autonomiser et à faire face aux chocs.

⊙ **La commercialisation**

Le secteur de la commercialisation horticole et halieutique connaît également des problèmes antérieurs, structurels comme conjoncturels, qui ont accentué les effets négatifs des mesures d'endiguement de la Covid-19. Elles étaient déjà confrontées aussi bien aux difficultés d'accès aux crédits qu'à la modicité et à l'irrégularité de leurs revenus, qui limitent leurs capacités d'approvisionnement en marchandises et de développement de leur activité.

Dans les deux secteurs, ce maillon est aussi particulièrement vulnérable, car il se situe au bout de la chaîne et souffre de la faiblesse des moyens dont disposent les femmes et de sa dépendance à la consommation des ménages, ses principaux clients.

À l'instar des autres activités, des spécificités sont notées, malgré les difficultés communes:

En ce qui concerne le commerce des produits horticoles, les difficultés spécifiques mises en lumière sont liées au problème d'écoulement, au caractère périssable des fruits et légumes et au manque de lieux de stockage qui ne permet ni de s'approvisionner en quantité ni de les conserver plus longtemps. Le caractère informel de cette activité, la prédominance de la vente de détail, l'absence d'échelonnement de la production horticole entraînant une surabondance des produits et une baisse des prix, la modicité de leurs revenus, destinés principalement à la satisfaction des besoins des ménages, constituent autant de facteurs qui réduisent leurs capacités d'adaptation.

Le micro-mareyage, essentiellement exercé par les femmes, constitue le segment le plus vulnérable de ce secteur. Les micro-mareyeuses étaient déjà confrontées aux problèmes de financement, de matériel de stockage, de conservation des produits frais, de raréfaction des ressources, ainsi qu'à la concurrence des usines de transformation et des mareyeuses qui ont une capacité d'achat plus importante et au meilleur prix.

En somme, pour les productrices horticoles et avicoles et les transformatrices particulièrement, le manque d'infrastructures de stockage et les faibles possibilités des femmes d'accéder aux équipements sont considérés comme des facteurs ayant particulièrement accentué les conséquences de la mévente et la perte de produits et de revenus que la pandémie a occasionnés.

Plus que les autres, ce sont les productrices horticoles et les transformatrices halieutiques qui ont davantage insisté sur les difficultés d'accès à un financement, tout en soulevant le montant souvent faible, selon elles, qui ne favorise pas le développement de leurs activités pour leur permettre de faire face aux chocs comme la pandémie de Covid-19.

Pour le secteur de la pêche, il faut aussi souligner les conséquences des licences qui réduisent drastiquement l'accès des pêcheurs artisanaux aux ressources halieutiques, privant ainsi les transformatrices et les micro-mareyeuses de matières premières et marchandises (Sow, 2015 ; Diallo, 2017 ; Ka & Guèye, 2020).

4.3.2 La pluriactivité devenue source de vulnérabilité en temps de Covid-19

Les conséquences immédiates des mesures restrictives sont la perturbation, voire l'arrêt, aussi bien de l'activité principale que de celles dites secondaires. Ainsi, naguère soupape de sécurité, la pluriactivité est devenue source de vulnérabilité pour les activités des femmes et leur ménage. Moins que la pratique en elle-même, c'est plutôt le rôle important qu'elle joue dans les stratégies de diversification des sources de revenus pour les ménages, notamment en période de soudure, et de financement pour les activités, qui fragilise les femmes. Cette fragilité est en grande partie liée à la part importante qu'occupe le commerce, notamment de produits horticoles, l'activité secondaire la plus combinée aux autres.

Mais durant cette pandémie, l'exercice de cette activité était devenu difficile, voire impossible, pour toutes les raisons déjà expliquées. Malgré leur abondance dans la zone, les difficultés d'écoulement rencontrées par les producteurs ont limité l'approvisionnement du marché du détail et du demi-gros, principaux segments occupés par ces femmes pluriactives.

« *Je suis productrice maraîchère, mais je fais aussi du commerce de légumes et de fruits dans les marchés (...) Ce commerce me permettait d'avoir des revenus réguliers pour les dépenses courantes, pour la tontine (...) Avec cette maladie, j'ai perdu toute ma récolte, je ne pouvais pas non plus faire du commerce, vous voyez pourquoi on vous dit que corona nous a mises à terre.* », indique MB, 48 ans, Diogo, juillet 2021.

Les avicultrices ont aussi été affectées par ces difficultés qu'a connues le commerce y compris celui de produits non alimentaires, comme le montre cet autre extrait :

« *Grâce aux revenus tirés du commerce de tissus, j'arrivais à compléter le paiement des charges liées au poulailler (...), mais avec la maladie, les clients qui avaient pris à crédit des tissus n'ont pas pu payer (...), j'ai eu des difficultés à payer notre fournisseur de poussins (...) Nous avons pris, avec les autres membres de notre groupement, 16 cartons de poussins, 800 sujets, je crois, à notre fournisseur* », nous dit AW, 49 ans, Gandiolais, juillet 2021.

Les transformatrices, notamment horticoles, qui très souvent combinent leur activité avec la vente de produits non alimentaires comme le savon, qu'elles fabriquent à partir de la plante appelée « *mbeurbeuf* », ont vu cette combinaison d'activités fortement affectée. En effet, à cause de l'interdiction des déplacements interurbains, les commandes de savons qu'elles recevaient habituellement d'autres localités comme Dakar, Thiès, Tivaouane, Mont-Rolland, ne pouvaient plus être livrées, nous racontent les femmes de l'UNFES de Mboro lors du focus group. Ce qui constitue un manque à gagner important et surtout un stock de savons invendu.

Les effets négatifs des mesures d'endiguement sur la pluriactivité ne sont pas non plus sans conséquence sur les systèmes locaux d'épargne et de crédit, comme les AVEC. Outre l'interdiction des rassemblements qui empêchaient la tenue régulière des réunions de collecte des épargnes, la baisse, voire la perte totale de revenus a aussi limité le niveau et la fréquence de l'épargne des femmes. Elle a aussi fortement affecté les capacités de remboursement des prêts par les femmes et, en retour, d'octroi de nouveaux prêts aux membres. Les femmes membres de ces systèmes ont en effet rencontré des difficultés non seulement à rembourser toute la somme due, mais également à le faire dans les délais prévus. Sans épargne, ou avec une baisse de son niveau, une irrégularité des sommes et de la fréquence des remboursements, ainsi que l'allongement des délais de remboursement, ce système financier endogène peine à assurer ses fonctions premières de source alternative de financement des activités et d'épargne.

Bien qu'elle soit indispensable, la pluriactivité ne permet pas toujours l'autonomisation économique des femmes et leur résilience, contrairement aux thèses avancées par la littérature existante (Boutinet, 2005; Paturel, 2010), selon qui elle résiste mieux aux crises sociales et économiques. Pour preuve, dès que cette combinaison n'a plus été possible, elles ont perdu toute capacité à subvenir aux besoins de leur famille, à investir dans leurs activités et à épargner dans les tontines et AVEC. La conséquence directe de cette situation est l'utilisation du capital pour notamment assurer les dépenses du ménage, un endettement plus important, pour certaines, la dégradation des moyens de subsistance des ménages, de son bien-être et de l'accès aux services sociaux de base. Ce qui constitue ainsi une menace pour la relance des activités.

En définitive, si la pandémie a plus affecté les femmes productrices, formatrices et commerçantes de produits horticoles, avicoles et halieutiques, c'est parce que celles-ci étaient déjà confrontées à des difficultés structurelles et à des inégalités qui les rendent plus vulnérables aux chocs inédits liés à cette crise sanitaire.

4.4 Conséquences sur les moyens de subsistance des ménages

En affectant fortement les activités des femmes, les conséquences de la crise sanitaire et des mesures d'endiguement ont également des effets négatifs importants sur les revenus qu'elles en tirent et avec lesquels elles contribuent à la gestion de leur ménage. En effet, qu'elles soient cheffes de ménage ou pas, les femmes interrogées contribuent toutes dans des proportions significatives à la formation des revenus de leur ménage, prennent en charge, totalement ou en partie, les dépenses liées à l'alimentation, à l'éducation des enfants, à la santé, à l'habillement, à l'acquisition de certaines catégories de biens, en plus des tâches domestiques qu'accomplissent certaines d'entre elles.

Cette forte contribution constitue paradoxalement une vulnérabilité supplémentaire pour leurs activités comme pour les ménages, dont la survie dépend principalement de leurs revenus.

Les résultats montrent en effet que plus le ménage est vulnérable, plus la contribution des femmes est importante ; de ce fait, plus leurs activités ont été affectées par les conséquences de la pandémie, plus ces ménages déjà vulnérables sont soumis à une tension supplémentaire en cette période de pandémie. Cette situation a d'ailleurs été démontrée par plusieurs études analysant les conséquences de la pandémie sur les ménages (Koning, Anderson et Bin-Humam, 2020).

La pandémie a ainsi bouleversé les fragiles moyens de subsistance des ménages des Niayes, une situation qui est aussi liée à la configuration de l'économie de cette zone dépendante essentiellement de ces secteurs, en particulier de l'horticulture, qui mobilise l'essentiel des acteurs. Comme nous l'avons déjà montré, les activités des femmes et les revenus qu'elles en tirent s'intègrent généralement dans un système d'interconnexion entre celles-ci et celles d'autres membres du ménage. Ainsi, en affectant leurs revenus, les mesures dégradent en même temps ceux de leur ménage, de façon directe et indirecte. Cela d'autant plus que pour beaucoup de ménages, les hommes étaient aussi confrontés aux mêmes difficultés.

Cette pandémie a ainsi affecté les activités et les revenus des femmes, en même temps qu'elle a augmenté leurs responsabilités dans la survie de leur ménage. Les propos de cette productrice et commerçante de produits horticoles en sont une illustration parfaite : « Avec la Covid-19, tout était difficile pour nous parce que même le peu qu'on avait épargné, on a fini par le dépenser. Personne ne travaillait dans la famille. Mon mari est resté presque 3 ou 4 mois à la maison sans travailler, c'était à moi de prendre en charge les besoins alimentaires, les enfants et tout. » (Focus group avec les femmes de l'UNFES de Mboro, juillet 2021).

C'est aussi dans ce sens que vont les propos de cette productrice horticole qui montrent que les effets négatifs des mesures sur les femmes ont été aggravés par leur rôle dans leur ménage : « Tout le monde a été affecté, mais les femmes étaient plus fatiguées parce que c'est vers elles que tout le monde se tourne, c'est la mère que les enfants sollicitent pour manger, pour payer la scolarité, le père essaye d'assurer la dépense, mais dès qu'il est en difficulté, c'est à la mère de famille de se débrouiller, c'était dur » (MD, 56 ans, Darou Khoudoss, juillet 2021).

Dès qu'elles font face à des difficultés, c'est souvent tout le ménage qui en ressent les conséquences, nous disent les femmes. Ces effets se sont fait ressentir à plusieurs niveaux. Toutefois, de l'avis général des femmes, ce sont l'alimentation et l'éducation des enfants qui ont été le plus affectées par la baisse de revenus des femmes.

Pour l'alimentation, elles décrivent un changement dans la fréquence de préparation des repas et dans les pratiques de consommation. Certains ménages ne préparaient qu'un plat qui était mangé aussi bien au déjeuner qu'au dîner. D'autres avaient réduit leur consommation à un seul repas par jour : seul le déjeuner était assuré à la famille ; pour le soir, c'était le recours à la restauration de rue de type individuel qui prévalait (Ndoye, 2001). C'est cette situation que décrit cet extrait d'entretien :

« On était trop fatiguée parce que le peu qu'on gagnait avant nous permettait à peine de satisfaire les besoins de la famille, avec la pandémie, on n'y arrivait plus. C'est l'alimentation qui posait le plus problème parce que parfois on n'avait même pas de quoi acheter le poisson, par exemple (...) On travaille juste pour avoir de quoi acheter le nécessaire pour les repas. Ce problème est là, aujourd'hui encore. » (FD, 50 ans, Potou, juillet 2021).

La scolarisation des enfants a aussi été menacée de plusieurs façons, selon les femmes. Il s'agit de difficultés de paiement des frais de scolarité pour les enfants qui sont dans le privé, mais aussi d'inscription, y compris à l'université, et d'achat de fournitures. Quelques cas d'abandon scolaire d'enfants sont signalés par les femmes, mais qui sont plus attribués aux défis de la continuation pédagogique que posait le système d'éducation à distance qui était mis en place.

Cette forte responsabilité des femmes dans la survie des ménages en ces temps de pandémie s'illustre aussi par le pourcentage de femmes qui déclarent avoir eu recours à un nouveau prêt pendant cette période pour l'achat de nourriture pour leur famille.

En somme, les ménages pour lesquels les femmes sont les seules ou les principales contributrices aux moyens de subsistance semblent être plus durement touchés par les conséquences de la Covid-19 sur les activités de celles-ci. En effet, en mettant à rude épreuve les activités des femmes et leurs revenus, la pandémie à coronavirus a, par la même occasion, mis à mal leurs capacités de contribution à la résilience de leur ménage, tout en accentuant leurs responsabilités dans la survie de celui-ci.

Ces conséquences socioéconomiques sur les femmes et leur ménage sont accentuées par la défaillance du système de protection sociale et le bouleversement des mécanismes traditionnels et communautaires de résilience.

Face à cette situation, les initiatives de l'État et de ses partenaires, mais également celles des femmes se sont multipliées pour atténuer les conséquences de ces chocs.



5 Accès aux soutiens et stratégies d'adaptation

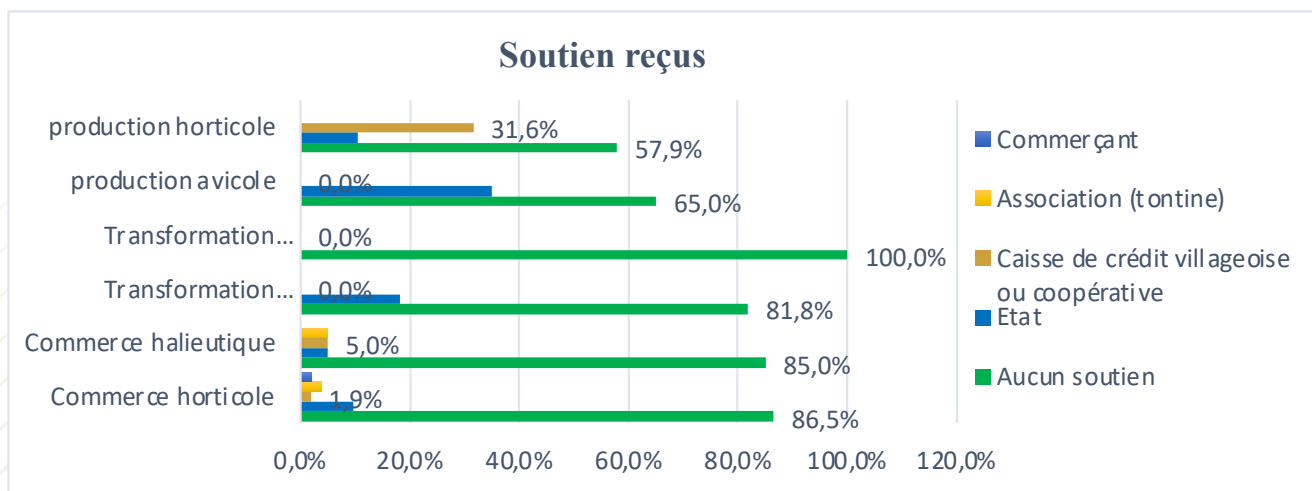
Les soutiens sont relatifs aux appuis reçus de l'État et d'autres acteurs, dont le but est de contribuer aux efforts des femmes et de leur ménage pour faire face aux chocs socioéconomiques liés à la Covid-19. Quant aux stratégies d'adaptation, il s'agit ici de mécanismes que les femmes, seules, avec leur communauté, ont mis en place entre mars et décembre 2020, pour pallier les effets négatifs des mesures d'endiguement de la pandémie à coronavirus dans le but d'assurer la continuité de leurs activités et de préserver la survie de leur ménage, dans le même temps.

Cette partie analyse essentiellement les stratégies individuelles et collectives des femmes, tout en faisant un bref détour sur les soutiens – surtout leur appréciation – apportés par l'État et ses partenaires, par les organisations locales et les mécanismes de solidarité endogènes.

Les résultats de l'enquête quantitative révèlent que l'écrasante majorité des répondantes, toutes activités et tous sous-secteurs confondus, affirment n'avoir reçu aucun soutien pour atténuer le choc sur les activités.

Comme le montre le graphique ci-dessous, 35 % des avicultrices, 18,2 % des transformatrices de produits, 10,5 % des productrices, 9,6 % des commerçantes de produits horticoles et 5 % des micro-mareyeuses ont reçu une aide de l'État ; 31,6 % des productrices horticoles, 5 % des micro-mareyeuses, 1,9 % des commerçantes revendeuses de produits horticoles ont reçu un soutien des caisses de crédit villageois ; 5 % des micro-mareyeuses et 3,8 % des revendeuses de produits horticoles ont reçu une aide des tontines.

Graphique n° 20 : Soutien de l'État et appuis communautaires



Source : COPSA, IPAR, 2020.

5.1 Appréciation des mesures d'appui aux ménages de l'État

Hormis les transformatrices de produits halieutiques, les répondantes des autres catégories d'activités déclarent avoir reçu un soutien venant de l'État, comme en témoigne le graphique 20.

Afin de limiter l'impact économique de cette crise sanitaire, l'État du Sénégal a mis en place un fonds de riposte et de solidarité – Force-COVID-19 – doté de 1000 milliards de FCFA pour atténuer l'impact de cette épidémie. Cette stratégie de riposte est traduite dans un programme de résilience économique et sociale qui se décline en plusieurs points, dont le renforcement de la résilience sociale des populations. C'est à travers cette composante que l'État a procédé à une distribution de denrées alimentaires et au paiement des factures d'eau et d'électricité pour les ménages les plus vulnérables, pour une enveloppe d'un montant de 50 milliards allouée à l'achat de vivres pour l'aide alimentaire d'urgence et 18,5 milliards pour le paiement de factures (UN-Women, HCDH et Unicef, 2020, OIT, 2020).

Toutefois, bien que les unes comme les autres reconnaissent, dans l'ensemble, l'intérêt de cette réponse de l'État et pensent qu'elle a contribué à atténuer le choc pour certains ménages, elles apprécient, en revanche, son efficacité diversement.

Si certaines dénoncent l'opacité, dans certains cas, des critères de choix des ménages, et la mauvaise gestion, voire le clientélisme, dans la distribution, d'autres jugent cette aide insuffisante. D'autres encore auraient préféré un cash transfert pour assurer les dépenses familiales ou l'achat des stocks en souffrance, ou encore l'appui pour le paiement des prêts contractés auprès des banques. Ce sont davantage les productrices horticoles qui accordent leur préférence sur les deux dernières options.

Cette aide était essentiellement destinée à l'alimentation des ménages vulnérables et non aux activités. De même, le caractère informel de leurs activités ne permet pas à ces femmes de bénéficier des mesures fiscales, de fonds de roulement, de crédits ou en encore de subventions prévus dans le cadre de ce programme.

Il faut toutefois noter qu'outre cette aide alimentaire de l'État, l'horticulture a aussi bénéficié d'un appui spécifique à travers un partenariat avec la DER pour ce secteur fortement affecté. Cependant, rares sont les femmes qui en ont entendu parler ou en avoir bénéficié, disent-elles.

Quelques femmes, productrices et transformatrices, disent en avoir entendu parler ; ce sont principalement des femmes leaders d'organisations locales. Une seule déclare avoir déposé un dossier resté sans suite.

Malgré ces initiatives, l'importance et la profondeur des conséquences économiques et sociales créées par cette pandémie font que leurs effets n'ont pas été résorbés. Individuellement ou à travers leurs organisations, les femmes ont développé des stratégies pour s'adapter aux effets sur leurs activités et sur leur ménage.

5.2 Stratégies individuelles et collectives d'adaptation

Les femmes, seules et/ou à travers leurs organisations, tontines et AVEC, ont développé des stratégies pour faire face au choc des mesures d'endiguement de la Covid-19 sur leurs activités et leur ménage. En effet, malgré toutes les difficultés rencontrées, les femmes ont fait preuve d'ingéniosité en développant des stratégies individuelles et collectives d'adaptation.

Bien que les répondantes parlent de « soutien » pour les catégories autres que l'État, ce sont essentiellement des prêts ou et un allègement des modalités de remboursement qu'elles ont reçus (cf. graphique 20).

5.2.1 Rôle des organisations dans l'adaptation

Au Sénégal, les femmes s'investissent en nombre dans les organisations multifonctionnelles, mixtes ou féminines, qui se sont développées, surtout en milieu rural, depuis plusieurs décennies. Ces organisations, notamment féminines, ont une vocation à la fois sociale et économique. Elles permettent aux femmes de diversifier leurs revenus, de faire de l'épargne, de compter sur la solidarité des membres en cas de coup dur, et de pouvoir bénéficier d'un prêt. Elles contribuent ainsi aux stratégies individuelles et collectives d'autonomisation des femmes (Dardé, 2005).



Les femmes de notre échantillon, toutes activités et tous sous-secteurs confondus, appartiennent toutes à des organisations/associations de nature, de vocation et de taille variées. Elles vont de la simple association au GPF du quartier/village qui s'active dans les tontines ou encore aux AVEC, aux organisations socioprofessionnelles, mixtes et féminines, plus structurées, mais aussi des faïtières comme les Unions.

Cependant, moins que les organisations socioprofessionnelles mixtes et les faïtières où les femmes ont un faible pouvoir décisionnel, ce sont davantage leurs petits groupements de promotion féminine, notamment à travers les AVEC et les tontines, qui ont davantage contribué aux efforts des femmes pour s'adapter aux conséquences de la pandémie. Les résultats montrent quelques formes d'appui, de solidarité et/ou de stratégie collective en leur sein, bien qu'elles soient, elles aussi, affectées par les conséquences de cette pandémie.

La première forme d'appui/rôle des organisations à l'adaptation des femmes soulignée par celles-ci est relative à la mobilisation des tontines, des AVEC et/ou au remboursement global des dettes des membres par l'organisation, ou encore le fait de se porter garant du remboursement des prêts des membres. Comme le dit cette avicultrice : « *Pour solder ma dette à la banque, j'ai emprunté de l'argent au groupement, ensuite, je paie au fur et à mesure* ». C'est dans ce sens que vont les propos de productrices de Diogo qui affirment, lors du focus group, que la présidente de l'organisation, avec ses propres moyens, a remboursé les prêts de membres qui étaient en difficulté pour se faire rembourser, à son tour, après.

Sur le plan social, l'utilisation du fonds de solidarité des AVEC pour aider les plus touchées à satisfaire les besoins alimentaires de leur ménage, ou pour des dépenses d'urgence, ou encore lors des cérémonies familiales, est aussi un appui régulièrement souligné par les femmes lors des entretiens.

Outre l'accompagnement pour le remboursement des dettes et l'utilisation du fonds, des organisations ont aussi apporté un appui aux femmes dans l'achat d'intrants horticoles. C'est ce que dit cette productrice : « *Nous sommes membres d'une association qui s'appelle 'AND SUKALI le Littoral (...)' Pour la campagne hivernale, juste après les mesures, nous avons déboursé 250 000 francs pour acheter des masques et gels distribués aux membres (...) Nous avons aussi acheté de la semence d'oignon et de pomme de terre pour la distribuer aux femmes. Chacune a reçu une valeur de 60 000 francs.* » (MM, 51 ans, Potou, juillet 2021).

Autre forme d'appui cité : le recours au système de mutualisation pour accéder au crédit par le biais de la Maison familiale de Diogo³ afin de contourner les difficultés d'accès individuel – d'autant plus que nombreuses sont celles qui doivent encore de l'argent aux organismes de microcrédit.

La négociation d'un moratoire sur la dette des femmes par la Maison familiale de Diogo, avec la Pamecas est une autre forme d'appui des organisations, comme en attestent les propos d'une personne ressource de cette organisation : « *L'organisation s'active dans plusieurs domaines (...) nous accompagnons aussi les femmes à obtenir des financements au niveau des banques comme Pamecas pour leurs activités de commerce, de production, de transformation (...) Avec les conséquences de la pandémie, elles sont lourdement endettées, nous continuons donc à jouer ce rôle de facilitateur, nous négocions, en plus, un moratoire avec les banques* » (Diogo, juillet 2021).

³Maison familiale rurale de Diogo est une organisation mixte créée en 1984 et qui réunit 525 membres, répartis dans 12 villages. Elle compte 222 femmes.

limité leurs capacités d'action, il faut reconnaître leur rôle important dans la stratégie d'adaptation des membres. Il faut par ailleurs noter que ce sont leurs GPF qui ont davantage contribué à leurs efforts d'adaptation, bien qu'à Diogo, la Maison familiale ait fortement aidé ses membres, y compris les femmes.

5.2.2 Stratégies individuelles des femmes

Outre les soutiens au sein des organisations et celui de l'État, les femmes se sont également évertuées à apporter des réponses aux conséquences des mesures d'endigement de la pandémie sur leurs activités et leur ménage. Dans chacune des catégories d'activités cibles, les femmes ont développé au moins une stratégie, et souvent, ce sont plusieurs qui sont combinées.

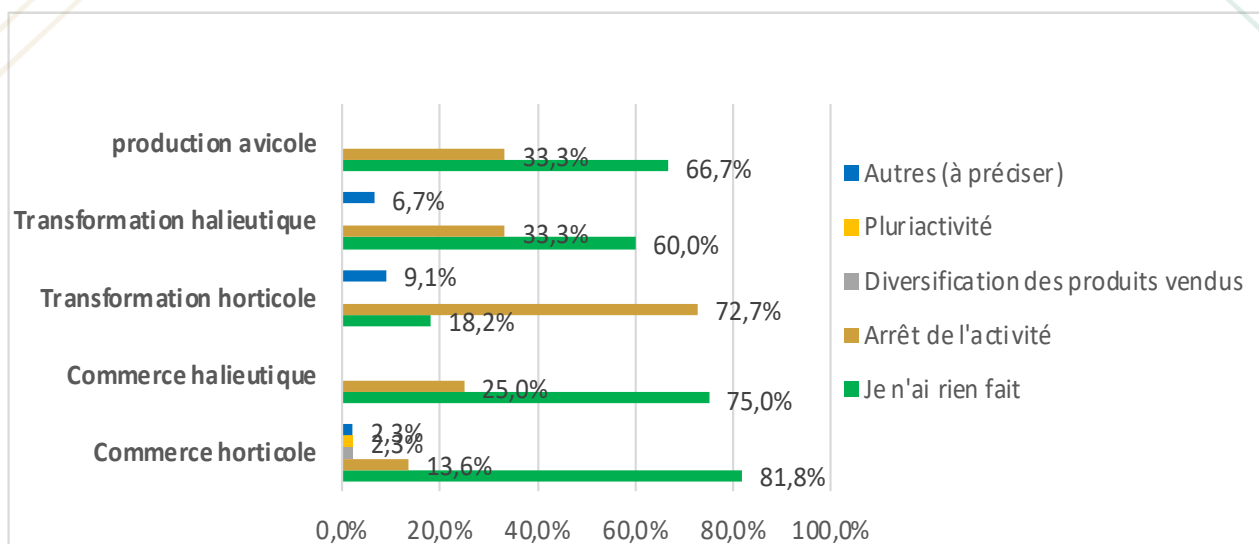
Elles ont en effet adopté une kyrielle de stratégies dont le but principal était d'apporter des solutions, d'urgence principalement, aux effets négatifs de la pandémie sur leurs activités, avec des différences assez nettes entre catégories d'activités.

Toujours en première ligne pour faire face aux chocs que subissent les ménages ruraux, les femmes ont également développé des stratégies pour atténuer les effets, malgré les contraintes multiformes auxquelles elles sont confrontées.

5.2.2.1 Stratégies développées par les avicultrices, transformatrices et commerçantes

Les stratégies développées par les femmes qui s'activent dans ces trois catégories d'activités avaient pour but d'apporter des solutions aussi bien aux difficultés d'écoulement des produits, pour subvenir aux besoins de leur ménage qu'à celles d'approvisionnement en intrants, en matières premières et en marchandises. L'analyse croisée révèle autant de convergences que de divergences. C'est ce qui ressort du graphique ci-dessous :

Graphique n° 21 : Stratégies d'adaptation des avicultrices, transformatrices et commerçantes



Source : COPSA, IPAR, 2020.

Les principales réponses apportées sont, d'abord, l'absence de réaction pour 81,8 % des commerçantes horticoles, 75 % des micro-mareyeuses, 66,7 % des avicultrices, 60 % des transformatrices de produits halieutiques, et 18,2 % des transformatrices horticoles.

Cette attitude montre que certaines femmes, en fonction de leur situation familiale, leur statut, la catégorie d'activité, l'intensité des impacts sur leurs activités, entre autres, l'accès ou pas à des opportunités, n'ont pas de ressorts pour réagir. Ce qui se traduit par cette absence de réponse de certaines, de façon momentanée ou sur une durée plus longue.

Toutefois, l'absence de réponse n'est généralement que la première attitude adoptée au début, mais qui est souvent momentanée, car les femmes se sont très vite retrouvées dans l'obligation de faire face aux difficultés du ménage et des activités. Comme le dit cette productrice dans cet extrait d'entretien : « Cette situation est inédite, on ne savait pas quoi faire, mais il a fallu très vite réagir, car sans rentrée d'argent, c'est le foyer qui risque de s'écrouler, une femme ne peut pas rester les mains croisées en sachant que sa famille ne va pas manger, c'est tout ça qui nous oblige à chercher des solutions. » (Diogo, juillet 2021).

Le graphique 21 révèle par ailleurs que ce sont les commerçantes de produits horticoles qui ont le plus tenté de diversifier les réponses, malgré les proportions faibles, comme la pluriactivité et la diversification des produits vendus, soit 2,3 % pour chaque modalité.

Il met également en exergue l'importance des proportions de femmes ayant arrêté leur activité à cause des effets des mesures. Ce sont les transformatrices de produits horticoles qui ont largement adopté l'arrêt de l'activité (72,7 %), suivies des transformatrices de produits halieutiques et des avicultrices (33,3 %), des micro-mareyeuses (25 %) et des commerçantes de produits horticoles (13,6 %).

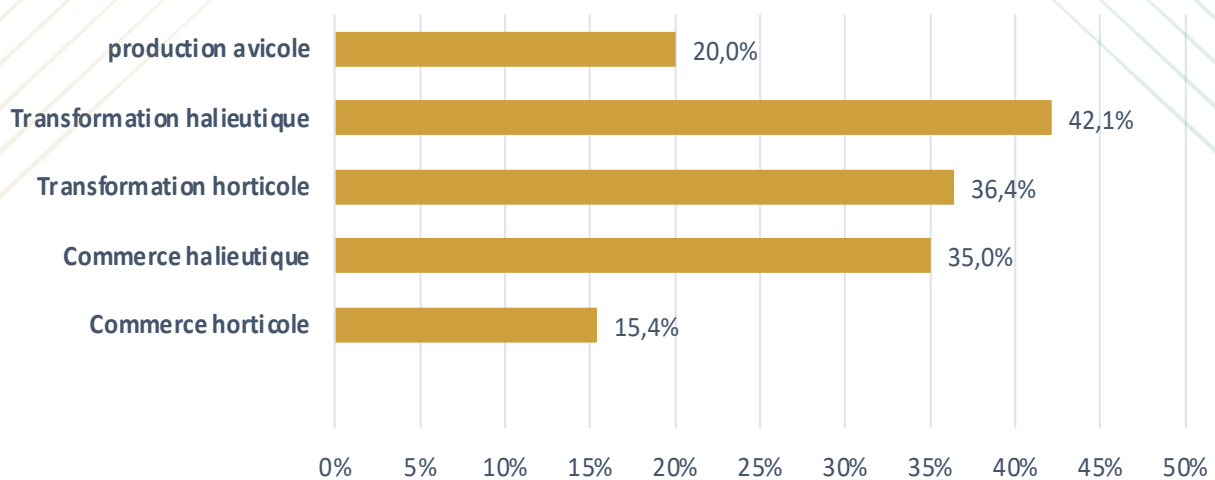
Toutefois, la combinaison des données quantitatives et qualitatives révèle qu'il s'agit là encore soit d'une suspension temporaire, soit d'une cessation d'activité, dans les rares cas, ou plutôt d'une reconversion dans une autre activité ou encore d'un changement ou d'une diversification de produits, pour l'essentiel d'entre elles.

Comme en témoignent les différents cas de figure identifiés lors des entretiens individuels et focus group :

- ⊙ **La reconversion** : c'est le cas de transformatrices de produits halieutiques de Kayar reconverties dans la vente de petit-déjeuner et de beignets, mais qui sont retournées à leur activité à la levée des mesures ; d'une avicultrice redevenue couturière, métier qu'elle a exercé dans sa ville natale avant de rejoindre son domicile conjugal à Diambalo ; de transformatrices de produits horticoles qui s'adonnent davantage au commerce de tissus achetés en Mauritanie et revendus à Potou, sans abandonner leur activité initiale.
- ⊙ **La réduction de la quantité de marchandises** : ce sont les micro-mareyeuses de Kayar qui ont le plus affirmé avoir réduit « les caisses de poissons, faute de moyens suffisants ». C'est aussi le cas de commerçantes revendeuses de produits maraîchers, notamment au marché de Notto Gouye Diama, qui déclarent, à 64,6 %, avoir adopté cette stratégie ou l'avoir suspendue momentanément. Autres raisons sont aussi avancées, parmi lesquelles, le manque de moyens de transport et la raréfaction des marchandises, pour 17,6 %, qui sont des conséquences de la restriction de la mobilité et la fermeture des marchés pendant les restrictions.
- ⊙ **La réduction du nombre de bandes de poussins est aussi une stratégie spécifique adoptée par les avicultrices à Diambalo pour poursuivre l'activité et limiter le coût de l'investissement, en même temps.**
- ⊙ **La diversification des produits vendus et/ou transformés est aussi pratiquée par les femmes, révèle cet extrait** : « Comme la vente des savons que je fabrique ne marchait plus et que je n'avais plus de commandes de jus, alors que je devais continuer à prendre en charge ma famille, j'ai rejoint l'équipe céréales pour gagner un peu. » (Focus group avec les femmes de l'UNFES, Mboro, juillet 2021).

- ⊙ **La vente à crédit** : la plupart des avicultrices ont en effet adopté cette stratégie pour tenter d'écouler leurs stocks de poulets en souffrance et réduire, par conséquent, les charges supplémentaires causées par cette situation, comme en témoigne cet extrait : « *J'ai tout tenté pour vendre les poulets, mes congélateurs étaient pleins et il n'y avait pas de clients (...). Finalement, j'ai contacté un ami qui travaille à la mairie comme il a plus de connaissances que moi et je lui ai demandé de me trouver des personnes à qui je pouvais vendre les poulets à crédit (...). C'est comme ça que j'ai pu placer une cinquantaine de poulets, mais la façon dont ils me payaient ne permettait pas de réunir l'argent surtout pendant cette période difficile financièrement.* » (KW, 66 ans, focus group avec les femmes de la ferme avicole de Ndiébène Gandiole, juillet 2021).
- ⊙ **D'autres avicultrices ont eu recours à la même stratégie**, mais avec une autre modalité de paiement, celle du « *beuthieuk foukk* ». Elles ont en effet utilisé cette pratique bien rôdée en zone rurale, mais jusqu'ici mobilisée dans des domaines non alimentaires comme la vente de cosmétiques, de vaisselle, de linge de maison, par exemple. Il s'agit du paiement échelonné dont le débiteur verse une somme variable de façon journalière selon ses moyens. Toutefois, les difficultés de recouvrement ont limité l'efficacité de cette stratégie, de l'avis général des avicultrices.
- ⊙ **Le recours à un nouveau crédit** : 42,1 % des transformatrices de produits halieutiques, 36,4 % de transformatrices de produits horticoles, 35 % de micro-mareyeuses, 20 % d'avicultrices et 15,4 % des commerçantes de produits horticoles affirment avoir recouru à un nouveau crédit, en cash et/ou en nature, pendant la pandémie.

Graphique n° 22 : Recours à un nouveau prêt au crédit pendant la pandémie

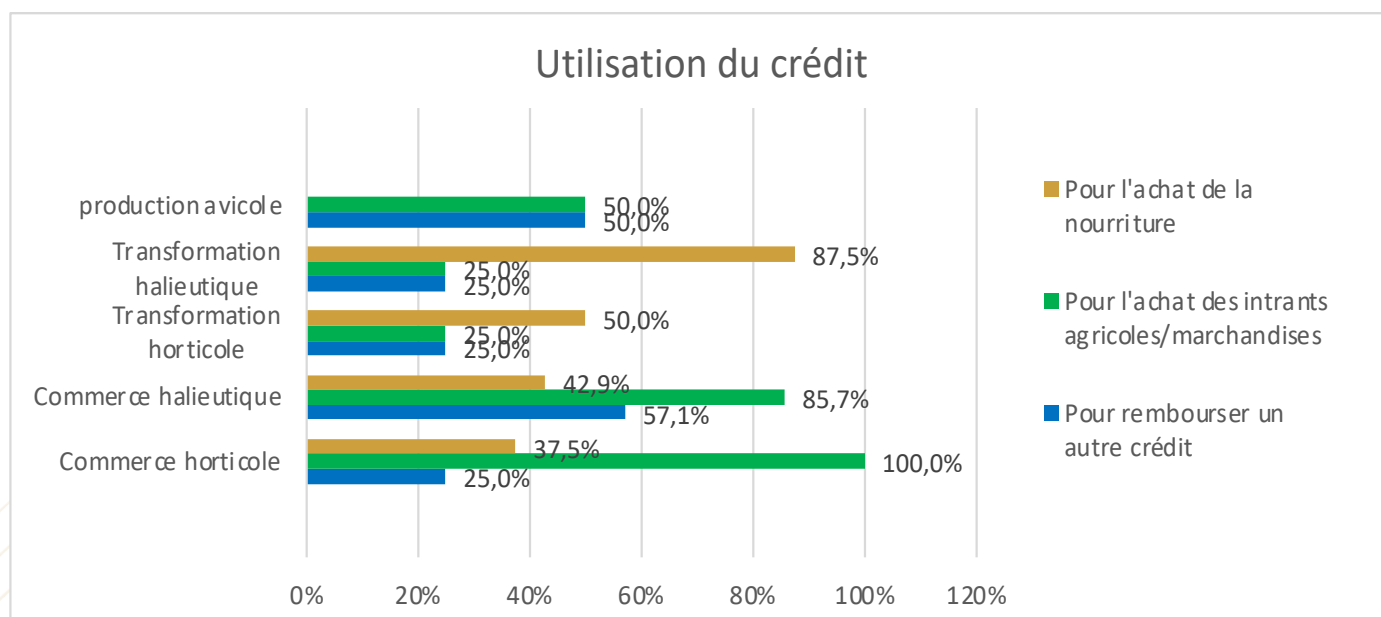


Source : COPSA, IPAR, 2021

Ce nouveau crédit était destiné au paiement du crédit précédent, à l'achat de nourriture, de marchandises, de matières premières horticoles et halieutiques et d'intrants avicoles (cf graphique 23)

⁴Littéralement « cinquante francs par jour ».

Graphique n° 23 : Utilisation du crédit contracté pendant la pandémie



Source : COPSA, IPAR, 2021

Ce nouveau crédit a été utilisé dans trois postes de dépenses, principalement, disent les répondantes :

- **Le remboursement du crédit contracté avant la pandémie** : ceci concerne 57,1 % des micro-mareyeuses, 50 % des avicultrices, 25 % des commerçantes de produits horticoles, 25 % des transformatrices, horticoles et halieutiques ;
- **L'achat d'intrants, de marchandises et de matières premières** : qui concernent 100 % des commerçantes horticoles, 85,7 % des micro-mareyeuses, 50 % des avicultrices, 25 % des transformatrices horticoles et halieutiques ;
- **L'achat de nourriture** : qui concerne 87,5 % des transformatrices de produits halieutiques, 50 % des transformatrices horticoles, 42,9 % des micro-mareyeuses et 37,5 % des commerçantes de produits horticoles.

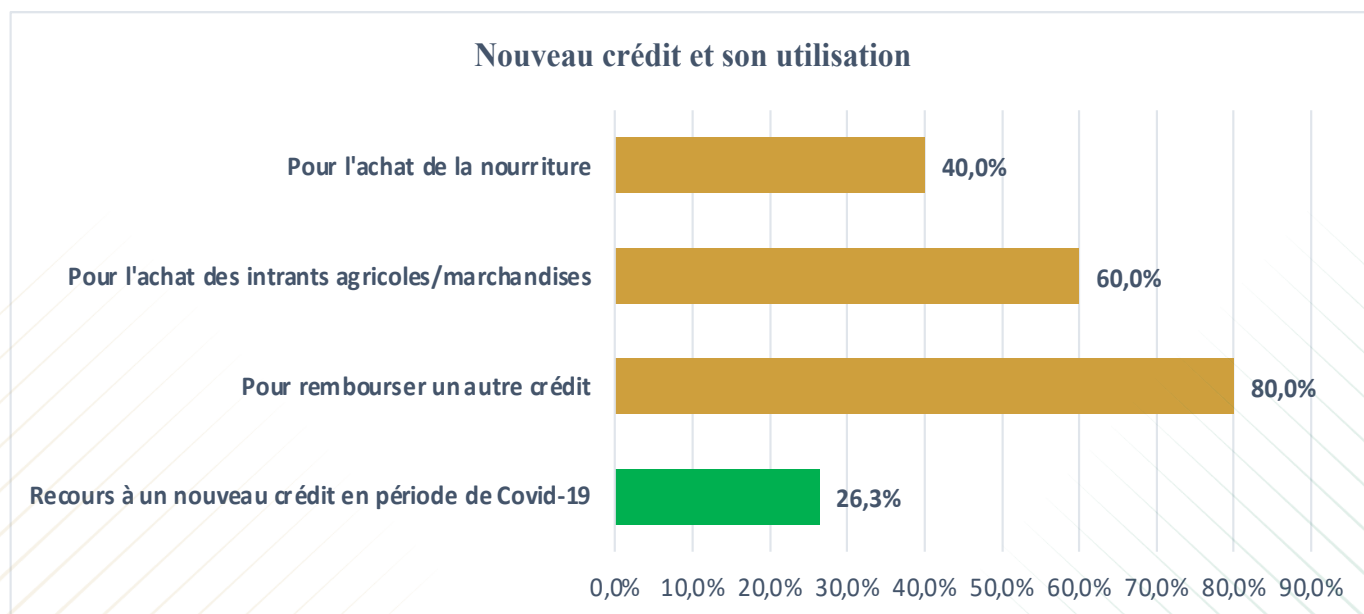
5.2.2.2 Les productrices horticoles

Les productrices de produits horticoles ont aussi développé une panoplie de stratégies dont certaines sont spécifiques à la nature de leurs activités et les différencient, dans certains cas, des autres catégories d'acteurs. Ces stratégies étaient destinées, à trouver des solutions aux difficultés d'écoulement de la récolte qui a coïncidé avec l'entrée en vigueur des mesures, au remboursement des crédits précédents pour satisfaire les besoins des ménages et, à poursuivre leurs activités.

Pour les stratégies destinées à écouler la récolte, on peut relever la vente à crédit adoptée par les productrices comme par les avicultrices. Les productrices ont en effet accepté la vente à crédit aux « *banabanas* » en contournant l'interdiction de transport, grâce à l'aide de transporteurs. Cependant, nombreuses sont celles qui affirment avoir rencontré des difficultés pour recouvrer leurs créances : « *On laissait les légumes aux banabanas qui devaient nous payer après vente ; certains ont payé, mais d'autres ne nous ont toujours pas payées, on ne les voit même plus, ou bien ils reviennent nous dire que les légumes ont pourri et ne paient qu'une partie de l'argent dû, jusqu'au moment où je vous parle, il y a un acheteur qui me doit 800 000 francs.* », dit AD, 49 ans, Diogo, juillet 2021.

Une autre stratégie adoptée par les productrices, comme par les autres catégories d'acteurs, c'est le recours à un nouveau crédit en cash et/ou en nature. Ce crédit est à la fois destiné à payer la dette contractée avant la pandémie, à satisfaire les besoins alimentaires des ménages, mais également à préparer la campagne d'après par l'achat d'intrants (cf graphique 24)

Graphique n° 24 : Recours à un nouveau prêt et son utilisation par les productrices horticoles

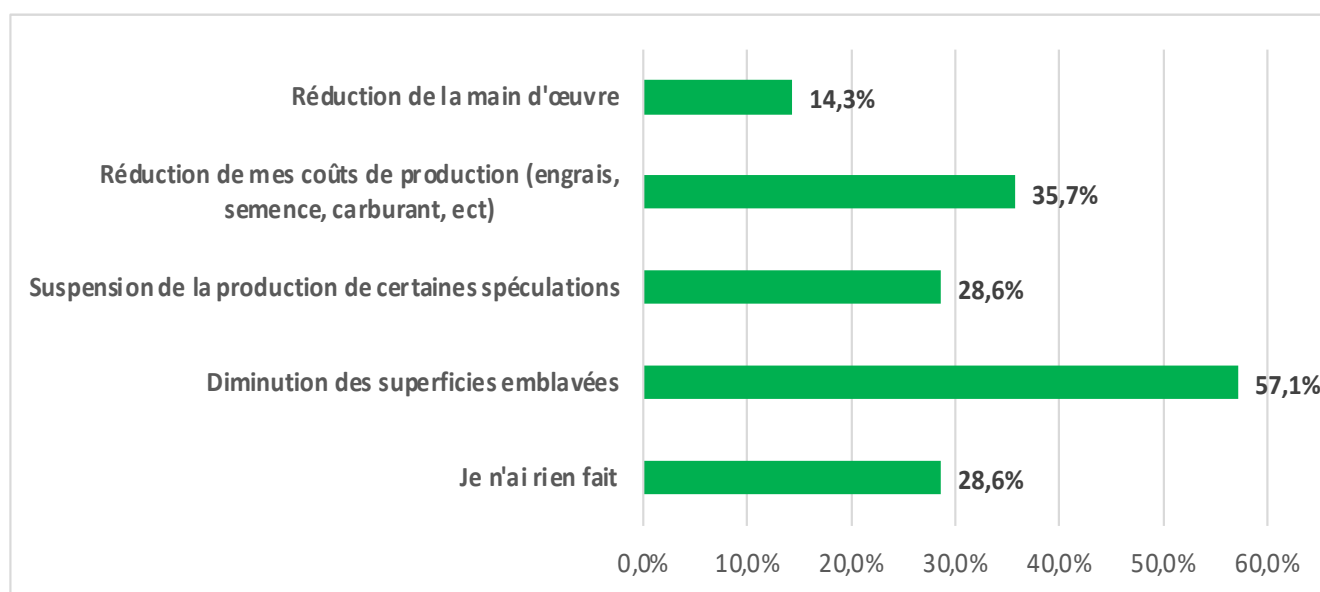


Source : COPSA, IPAR, 2021

En effet, 26,3 % des productrices déclarent avoir contracté un nouveau prêt pendant la pandémie. Ce prêt a servi au remboursement, intégralement ou en partie, du premier prêt contracté avant la crise pour 80 % des répondantes, à l'achat d'intrants pour 60 %, et à l'achat de nourriture pour 40 %.

D'autres stratégies spécifiques à l'activité, notamment à l'aval de la production, ont aussi été développées par les productrices :

Graphique n° 25 : Stratégies spécifiques développées par les productrices horticoles



Source : COPSA, IPAR, 2020.

Tout comme les femmes qui s'activent dans les autres catégories d'activité, 28,6 % des productrices déclarent n'avoir rien fait et se sont contentées d'« *attendre que les choses passent, car il n'y avait pas de solutions* », dit l'une d'entre elles.

La diminution des superficies emblavées (57,1 %), est la principale réponse apportée par elles, suivie de la réduction du coût de la production, (35,7 %), de la suspension de la production de certaines spéculations, (28,6 %) et, enfin, de la réduction de la main-d'œuvre (14,3 %).

Les résultats qualitatifs révèlent d'autres stratégies qui viennent s'ajouter à celles-ci, spécifiques à la catégorie de productions horticoles, ou adoptées aussi par les femmes qui s'activent dans les autres catégories d'activités

La location d'une partie du champ pour pallier les difficultés d'accès aux ressources nécessaires pour mener la campagne post-mesures, mais aussi faute de moyens pour pouvoir emblaver toute la superficie, comme le révèle cet extrait : « *J'ai préféré loué une partie de mon champ (...) je n'ai plus les moyens de tout exploiter. (...) l'argent tiré de la location me permet de financer l'autre partie (...) Les banques ne veulent plus accorder aux femmes.* » (DB, 46 ans, Diogo, juillet 2021).

Ainsi, bien qu'elles soient fortement affectées par les mesures qui menacent leurs acquis en termes d'autonomisation et de capacités à développer leurs activités, 100 % des productrices déclarent, néanmoins, avoir fait au moins une campagne après l'entrée en vigueur des mesures. Une proportion de 73,7 % a fait le même nombre de campagnes qu'avant la pandémie. Parmi elles, 63,2 % en ont fait une (01), 21,1 % en ont fait trois (03) et 15,8 % en ont fait deux (02).

Ce sont généralement celles qui disposent des superficies les plus importantes qui font trois (03) campagnes, ce qui leur permet de diviser leur champ en plusieurs parties. Ces campagnes peuvent se faire de façon successive comme elles peuvent se chevaucher à un moment de la production.

Outre ces différences de stratégies liées à la nature de chacune des catégories d'activités, les femmes en ont développé d'autres similaires. L'objectif commun est d'améliorer leurs revenus afin de pallier les difficultés d'accès aux ressources nécessaires permettant d'éviter la cessation d'activité, d'assurer l'alimentation des ménages, de préserver l'éducation des enfants.

La combinaison d'activités – la pluriactivité –, largement pratiquée avant la pandémie et qui a été durement affectée par les mesures, a été reprise par certaines, adoptée par d'autres. Toutefois, bien que le commerce soit encore l'activité secondaire dominante, les produits vendus se sont largement diversifiés. En effet, nombreuses sont les femmes qui vendaient essentiellement des produits horticoles et qui ont changé pour des produits non alimentaires, notamment la fripe, nous disent les femmes de Notto Gouye Diama.

La vente de biens comme les bijoux, le bétail, des actifs de production et du matériel de transformation et/ou de conservation, seule ou associée à d'autres solutions, est une stratégie répandue et généralement utilisée par les femmes, en cas de coup dur : « *Pour la campagne qui a suivi les mesures, j'ai vendu des bijoux, et j'ai pris un autre prêt d'une valeur de 300 000 francs CFA en intrants.* » (SND, 50 ans, Diogo, juillet 2021).

L'utilisation de l'épargne, essentiellement les tontines, est aussi utilisée seule ou associée à d'autres, nous dit cette autre femme : « *Nous avons utilisé nos épargnes, les tontines ont été utilisées, certaines ont aussi vendu des biens* » (SL, 53 ans, Diogo, juillet 2021).

En ce qui concerne leur ménage, les femmes déclarent avoir enregistré plusieurs types de stratégies, comme la réorganisation et le réajustement des dépenses qui se traduisent par :

La réduction, l'arrêt ou le retardement de certaines dépenses de la famille, la revue des priorités, disent certaines, sont aussi adoptés. Mais elles prennent plusieurs formes, ou du moins, concernent différents postes de dépenses.

Les postes les plus touchés sont liés à l'alimentation. Certaines déclarent avoir réduit la qualité et la quantité de l'alimentation, notamment en achetant moins de poissons, par exemple, ou manger le même plat au déjeuner et au dîner, n'assurer que le déjeuner, réduire les portions, qui sont autant de solutions.

Ce changement de pratique de préparation et de consommation a été facilité par l'interdiction de la mobilité et la distanciation sociale préconisées, estime cette femme : « Chez nous, la sociabilité est très importante, c'est important de rendre visite aux amis, aux parents, donc les gens débarquent à tout moment, mais avec cette maladie, chacun était obligé de rester chez soi, on avait peu de visites impromptues, ce qui fait qu'on pouvait manger notre lakhou bissap sans que personne ne le sache. » (OC, 32 ans, Diambalo, juillet 2021).

Certaines femmes ont vendu aussi leur bétail pour subvenir aux besoins alimentaires de leur famille. Cette stratégie est facilitée par la forte propension des femmes à combiner leur activité et l'embouche.

L'utilisation des stocks de poulets en souffrance pour la nourriture de la famille : la consommation des poulets invendus par les ménages d'avicultrices a aussi été notée, déclare une avicultrice. Dans ce cas, on peut dire que la pandémie a permis, paradoxalement, de participer à l'amélioration de la qualité nutritionnelle de certains ménages.

La réduction des dépenses de cérémonies et autres événements sociaux, affirment certaines femmes qui soulignent par la même occasion la solidarité dont ont fait montre les femmes entre elles, notamment au sein d'une même organisation, qui a toujours existé, mais a été renforcée par la crise sanitaire.

La protection des dépenses liées à l'éducation des enfants : les femmes déclarent avoir privilégié l'éducation de leurs enfants en utilisant leur épargne ou, même, en vendant des biens.

C'est le cas de AW, 49 ans, avicultrice. Étant principale contributrice aux revenus de son ménage, bien qu'elle n'en soit pas la cheffe, elle dit avoir rencontré des difficultés à assurer les frais de scolarité de ses enfants qu'elle supporte seule grâce à ses activités. Elle a préféré utiliser l'argent de sa tontine pour payer l'intégralité des frais de scolarité de ses enfants pour éviter d'être confrontée à des difficultés de paiement des mensualités en cours d'année. Pourtant, au même moment, elle peinait à relancer son activité. Elle explique son choix par sa volonté « *d'assurer un avenir à ses enfants et leur éviter des difficultés.* » qu'elle rencontre elle-même encore aujourd'hui.

Cette situation est aussi mise en exergue par d'autres études (ONU-Femmes, HCDH et UNICEF, 2020) qui soulignent que les femmes, qu'elles soient cheffes de ménage ou pas, ont davantage cherché à préserver les dépenses liées aux besoins des enfants, en particulier leur éducation.

Ainsi, les femmes et leur communauté ont développé plusieurs formes de stratégies afin de faire face aux conséquences socioéconomiques de la Covid-19.

L'analyse des résultats montre comment les difficultés préexistantes déterminent les types de réponses qu'elles tentent d'apporter de même que la façon dont elles exercent leur atténuation/adaptation. Elle révèle que les femmes ont généralement reproduit les mécanismes d'adaptation les plus couramment utilisés dans des situations pareilles, bien que cette crise sanitaire soit inédite.

En effet, en situation de choc, les femmes adoptent généralement des stratégies comme l'utilisation de l'épargne, la réduction de la consommation alimentaire, la vente de biens (Gash et Gray, 2016) et le recours aux mécanismes de financement communautaire. Ainsi, bien que l'ampleur de la pandémie ait mis à rude épreuve ces approches, ce sont les mêmes qu'elles ont généralement reprises, en les associant, toutefois, à d'autres.

De l'avis général des femmes, ces réponses leur ont davantage permis de « *tenir debout* », pour reprendre leurs propos, et continuer à mener une activité, la même qu'avant ou en changeant, et d'assurer le minimum pour leur ménage. En analysant ainsi l'efficacité de ces stratégies, on peut en conclure qu'elles ont permis plus une atténuation qu'une adaptation, et on est loin de la résilience, malgré la créativité dont elles ont fait preuve. Cette efficacité limitée s'explique par plusieurs raisons.

D'abord, l'urgence à laquelle les défis que pose la pandémie les ont soumises fait que les stratégies développées par les femmes sont plus réactives que planifiées.

De même, en raison de leur faible autonomie économique, de leur faible capacité d'épargne, de l'absence d'un système de protection sociale adapté à leurs activités et conditions socioéconomiques, et de l'inadaptation des mesures de riposte à leur type d'activités, ajoutés aux effets des contraintes liées à la combinaison de leur triple rôle social, surtout en période de crise, leurs possibilités d'adaptation sont considérablement limitées. Cette situation se traduit par les répercussions encore présentes, plus d'une année après ces mesures, des effets sur leurs activités et sur leur ménage.

CONCLUSION

Les circonstances sans précédent liées à la pandémie de Covid-19 ont fortement perturbé les activités socioéconomiques des principaux secteurs de l'économie des Niayes que sont l'agriculture, la pêche, l'élevage, le transport et leurs activités connexes.

Les répercussions sur les différentes composantes des systèmes alimentaires n'épargnent aucune catégorie d'activités ni d'acteurs, en même temps qu'elles exacerbent les difficultés et les inégalités préexistantes. Dès lors, ces mesures ont mis en danger les activités des groupes les plus vulnérables, au premier rang desquels les femmes qui, paradoxalement, sont en première ligne, car elles demeurent la clé de voûte de la production, de la transformation, de la commercialisation ainsi que de la consommation des denrées alimentaires et agricoles.

Du fait de leur vulnérabilité plus forte, ce sont les segments occupés par les femmes, caractérisés par une informalité plus grande et une faible productivité, et soumis à de fortes inégalités qui ont été davantage affectés. Il s'y ajoute le caractère fortement périssable des produits horticoles, avicoles et halieutiques accentué par le manque de moyens de stockage et de conservation, ainsi qu'un faible niveau de transformation, qui est essentiellement artisanale.

Les mesures d'endiguement de la pandémie de Covid-19 ont ainsi provoqué de fortes perturbations en amont comme en aval de ces activités de production, de transformation et de commercialisation qui sont interdépendantes.

La fermeture des marchés, l'inaccessibilité des autres lieux de vente, d'approvisionnement et de production, la restriction de la mobilité, l'interdiction des rassemblements, l'annulation des grands événements, la fermeture des hôtels et restaurants, ont affecté fortement les activités de production, de transformation et de commercialisation dans les sous-secteurs horticoles, avicoles et halieutiques. Ces mesures ont en effet entraîné une perturbation de la logistique des chaînes d'approvisionnement et de commercialisation. Selon l'activité et le sous-secteur, certaines mesures ont plus que d'autres constitué une entrave. Cependant, ce sont, d'une manière générale, les effets négatifs combinés des différentes mesures qui interagissent avec d'autres contraintes préexistantes qui ont affecté de façon disproportionnée les femmes et les segments dans lesquels elles s'activent.

Prises individuellement et dans leur globalité, les mesures restrictives ont fortement perturbé la chaîne logistique, entravant ainsi aussi bien l'écoulement/commercialisation des productions que l'approvisionnement en matières premières, en marchandises et en intrants.

Les répercussions de cette perturbation sont des pertes considérables de revenus et un endettement important des femmes, des difficultés à relancer leurs activités, pour certaines l'abandon, pour d'autres une menace sur les acquis en termes d'autonomisation et une détérioration des moyens de subsistance des ménages.

Ainsi, les productrices horticoles et les avicultrices ont été davantage touchées par les difficultés d'écoulement et donc par la mévente de produits. L'absence de dispositif de stockage, de conservation et le faible niveau de transformation des produits maraîchers ont aggravé les difficultés. Elles ont été davantage touchées en aval, car elles s'approvisionnent essentiellement dans les marchés de leur localité et malgré les dysfonctionnements de la chaîne logistique, une pénurie d'intrants n'a pas été notée. Ce sont plutôt les pertes de revenus qui ont le plus entravé leur accès aux intrants, et non la disponibilité de ces derniers.

Ce sont les transformatrices et les commerçantes qui ont été le plus affectées en amont par les difficultés d'approvisionnement en marchandises et en matières premières. Cette situation s'explique par l'interdépendance entre ces différentes composantes. Par effet d'entraînement, les difficultés de mise en marché des produits horticoles et de mise à terre des produits halieutiques affectent en amont les maillons de la transformation et de la commercialisation. Leurs faibles capacités de se constituer un stock, le caractère hautement périssable de ces produits et l'absence d'un dispositif moderne de stockage et de conservation pour ces femmes, expliquent, par ailleurs, leurs difficultés d'approvisionnement.

Bien qu'elles soient toutes touchées par les pertes considérables de revenus, l'ampleur et les conséquences varient sensiblement selon la catégorie d'activité. Du fait du niveau d'investissements plus important de la production horticole et de leur plus grande propension à combiner leur activité et le commerce, surtout celui de produits horticoles, les femmes productrices horticoles ont été davantage affectées par la perte de revenus, en termes d'ampleur.

Paradoxalement, ce sont elles qui font preuve d'une plus grande capacité à relancer leurs activités. Ce sont les avicultrices et les transformatrices qui semblent davantage affectées dans leurs capacités à poursuivre/relancer leurs activités. C'est en effet au niveau de l'activité de transformation, horticole en particulier, et de l'aviculture que l'on note les plus grands taux d'arrêt prolongé, voire définitif, de leurs activités.

Ces conséquences socioéconomiques des mesures sont exacerbées par les contraintes déjà existantes des femmes et, par conséquent, en ont accentué les effets sur elles et leurs activités. Les effets de ces mesures sont inévitablement sexospécifiques, dans leur nature et leur ampleur.

Pour faire face à ces effets négatifs multiformes de la pandémie sur leurs activités et sur leurs ménages, les femmes ont développé une panoplie de stratégies généralement combinées, avec plus ou moins d'efficacité. En dépit des efforts consentis pour répondre aux effets des mesures d'endiguement de la pandémie sur leurs activités et leur ménage, les contraintes sexospécifiques des femmes limitent l'efficacité des stratégies qu'elles développent pour s'adapter.

Les conséquences socioéconomiques des mesures restrictives sur les femmes sont multiformes et multidimensionnelles et, de ce fait, les réponses apportées doivent prendre en compte les effets sexospécifiques pour être adaptées aux besoins, contraintes et opportunités différenciés qui déterminent les façons dont elles sont touchées.

RECOMMANDATIONS

Parvenir à des systèmes alimentaires plus résilients et durables passera inévitablement par la lutte contre les inégalités entre les sexes dans les différentes composantes, l'accélération de l'autonomisation socio-économique des femmes dans les chaînes de valeur et leur participation à la prise de décisions. Au regard des effets des mesures d'endiguement sur les activités et les faibles accès et efficacité des mesures de protection sociale sur elles et leurs activités, quelques recommandations pratiques et de politiques peuvent être formulées pour, d'une part, accompagner la relance des activités et, d'autre part, renforcer la résilience des femmes.

Soutenir, dans le court et le moyen termes, le relèvement des activités des femmes dans les secteurs horticole, avicole et halieutique :

- ⦿ mettre en place des mécanismes financiers facilitant le remboursement des crédits contractés par les femmes avant et pendant la pandémie, grâce à un moratoire sur les modalités et la durée de paiement, y compris des intérêts ;
- ⦿ fournir un appui aux systèmes financiers d'épargne et de prêt communautaires, fortement affectés par les difficultés financières que rencontrent les femmes membres, et qui menacent leur vocation sociale et économique à travers leur rôle dans le financement de leurs activités et leur contribution aux moyens de subsistance de leurs ménages et l'assistance en cas de coup dur ;
- ⦿ apporter une assistance financière qui cible les activités de production, de transformation et de commercialisation menées par les femmes à travers la mise en place de mécanismes de financement spécifiques.

Renforcer l'autonomisation socio-économique des femmes productrices, transformatrices et commerçantes :

- ⦿ renforcer les capacités des femmes aux méthodes modernes de transformation pour accroître la productivité, assurer une meilleure qualité de la production et accéder à d'autres catégories de marchés ;
- ⦿ maximiser le potentiel de production et de revenus pour les femmes en développant davantage la transformation des produits maraîchers, en conserve ou surgelés, et avicoles, le fumage et la découpe, pour à la fois lutter contre les pertes post-récolte, élargir la gamme d'activités et ouvrir des débouchés économiques supplémentaires pour les femmes ;
- ⦿ améliorer l'accès à la terre, au financement, et par conséquent, à un système de protection sociale adapté à l'informalité de leurs activités, à l'irrégularité de leurs revenus et à la faible production de leurs exploitations ;
- ⦿ renforcer/mettre en place des infrastructures de stockage et de conservation, notamment pour les produits horticoles et halieutiques ;

- ⦿ développer davantage d'actions collectives de commercialisations pour regrouper leurs productions, négocier de meilleurs services et prix, faciliter l'accès aux services et aux intrants, partager leurs expériences et développer un réseau de pairs ;
- ⦿ améliorer l'accès des femmes aux systèmes de transactions électroniques par l'utilisation de technologies, mais qui soient accessibles pour elles, notamment en raison de leur fort taux d'analphabétisme ;
- ⦿ améliorer la participation des femmes aux organisations socioprofessionnelles, notamment AUMN, où beaucoup de femmes affirment se sentir exclues, et l'accès à leurs postes de prise de décision, d'autant plus que ces faitières sont les principales interlocutrices des pouvoirs publics et partenaires techniques et financiers de producteurs dans la définition des stratégies et actions d'atténuation en temps de crise.

BIBLIOGRAPHIE

- ANSD, 2018, Situation économique et sociale (SES) du Sénégal Ed. 2017/2018 | AGRICULTURE.
- BAROOAH, P., COUTERSE, F., SAINI, S., ALVI, M. & RINGLER, C., 2020, Covid-19, les défis de l'équité: aperçu des zones rurales du Népal et du Sénégal. August, IFPRI. <https://wca.ifpri.info/2020/08/21/covid-19-les-defis-de-lequite-aperçu-des-zones-rurales-du-népal-et-du-senegal>.
- BLANCHARD, M., 2008, Les chemins de l'autonomie : migrantes sénégalaises à Marseille. Thèse de doctorat en cotuelle entre les universités d'Aix-Marseille 1 (France) et Moderna (Italie).
- BOUTINET, J.-P., 2005. Anthropologie du projet, PUF, Paris.
- Care International, 2015, Championnes de la résilience : les contributions de l'épargne féminine et de l'adaptation. À bas communautaire à la résilience des communautés du Sahel. https://www.carefrance.org/ressources/themas/1/ed9ca9-5249-Rapport_Resilience-Fr-FINAL-.pdf
- DARDE, C., 2005, Stratégies féminines et organisations en Afrique sud-saharienne. In : Horizons Maghrébins - Le droit à la mémoire, N° 53. L'Afrique à voix multiples. pp. 69-78.
- DIALLO S. (2017). Les causes de la raréfaction des ressources halieutiques, publié le 13 décembre 2017, consulté le 05 juin 2020 sur <https://www.lequotidien.sn/les-causes-de-la-rarefaction-des-ressources-halieutiques/>
- DURY, S., ALPHA, A., ZAKHIA-ROZIS, N., GIORDANO, T., 2021, « Les systèmes alimentaires aux défis de la crise de la Covid-19 en Afrique : enseignements et incertitudes », Cahiers Agricultures, 30 : 12.
- FALL, M. 2007. Revue du Secteur avicole, Mauritanie, FAO.ONU-Femmes, HCDH et Unicef, 2020, Enquête rapide sur les effets de la Covid-19. Une perspective genre. Rapport de l'étude réalisée par le cabinet Omedia pour le compte du projet Women Count Sénégal, avec le financement de l'Union européenne. 88 p.
- FAO, 2020a, Impacts de la covid-19 sur la sécurité alimentaire et la nutrition : élaborer des mesures efficaces pour lutter contre les effets de la pandémie, de la faim et de la malnutrition.
- FAO Sénégal, 2020b, « L'initiative « Le panier de la ménagère » lancée pour répondre au COVID-19», avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement rural (MAER), ONU-FEMMES et UNFPA. <http://www.fao.org/senegal/actualites/detail-events/fr/c/1273333/>
- FAO, 2020c, Effets sexospécifiques de la covid-19 et mesures de politique générale équitables en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition. Note politique, mai.
- IPAR, 2020 L'emploi des jeunes et des femmes dans les économies locales du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest : le cas de la zone des Niayes au Sénégal. Étude menée par NIANG, M., FAYE, C., SOW, M. K., POUYE, O. & HATHIE, I., commanditée par l'OCDE et le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest. 68 p.

- IPAR, 2019, Étude de base du projet de recherche-action « Promotion d'une gouvernance foncière inclusive par l'amélioration des droits fonciers des femmes au Sénégal », rapport réalisé par O. K. COULIBALY-TANDIAN, C. O. BA, N. Y. NDIAYE, M. NIANG. Octobre
- KA, R. & GUEYE, E., 2020, La pêche artisanale face aux défis de la Covid-19 au Sénégal. IPAR, juin, 42 p.
- KONING, A., ANDERSON, J., BIN-HUMAM, Y., 2020, Women in Rural and Agricultural Livelihoods Facing COVID-19. Blog Series : Coronavirus (COVID-19): Financial Services in the Global Response. <https://www.cgap.org/blog/women-rural-and-agricultural-livelihoods-facing-covid-19>
- LY, C., 2020, Aviculture et Covid-19 au Sénégal : Situation et perspectives. Note d'information et d'analyse,
- IPAR, octobre, 50 p.
- MAISONNAVE, H., & CABRAL, F., 2021 L'impact du Covid-19 sur l'économie sénégalaise : une perspective de genre. Partnership for economic policy (PeP), Working Paper, mars, 36 p.
- Ministère de la Pêche et de l'Économie maritime, 2020, « Impact de la pandémie de la Covid-19 sur le secteur des pêches et de l'économie maritime ». Rapport d'étude, mars.
- NDOYE, F., MOITY-MAÏZI, P. & BROUTIN, C., 2003, « De la pirogue au plat : le poisson fumé sur la Petite Côte sénégalaise », Enda graf, Cnecarc, Gret, édition Cirad.
- NDOYE, F., 2001, Évolution des styles alimentaires à Dakar. ENDA-GRAF/CIRAD, rapport d'étude, 63 p.
- OIT, 2020, Étude de l'impact de la Covid-19 sur les entreprises et travailleurs de l'économie informelle au Sénégal. Rapport d'étude, septembre, 100 p.
- PATUREL, D., 2010, « Femmes pluriactives et précarité en milieu rural : la vulnérabilité comme ressource ? », Journées d'étude Inra Sad – Cirad ES, Parent, 24/26 mars.
- SOW D., 2015. La pêche artisanale, un levier pour la sécurité alimentaire et l'émergence du Sénégal, en danger, publié le 18 Mai 2015 à 13:24, Disponible sur https://www.leral.net/Lapeche-artisanale-un-levier-pour-la-securite-alimentaire-et-l-emergence-du-Senegal-en-danger_a144815.html
- TOUNKARA, S., 2020, Covid-19 et chaîne de valeur mangue au Sénégal. Effets, Stratégies d'adaptation et recommandations. Rapport de recherche, IPAR, 58 p.
- TOURÉ, O. & SECK, S. M., 2005, Exploitations familiales et entreprises agricoles dans la zone des Niayes au Sénégal. Dossier n° 133, Mars. IIED
- ONU-Femmes, HCDH et UNICEF, 2020, Enquête rapide sur les effets de la Covid-19. Une perspective genre. Rapport de l'étude réalisée par le cabinet OMEDIA pour le compte du projet Women Count Sénégal, avec le financement de l'Union européenne. 88 p.
- VAN HOYWEGHEN, K., FABRY, A., FEYAERTS, H., WADE, I. & MAERTENS, M., 2021, Resilience of global and local value chains to the Covid-19 pandemic: Survey evidence from vegetable value chains in Senegal. Agricultural Economics 1–18. <https://doi.org/10.1111/agec.12627>
- ZARA-LAOUAN, 2020, Analyse rapide du genre - Covid-19 Afrique de l'Ouest – avril. Care, Rapport d'étude.



Immeuble Kër Jacques Faye,
Lot 445, Ngor, Dakar
Tél : (221) 33 869 00 79
www.ipar.sn